

L'EUROPE RICHE DE SES LANGUES

TENDANCES DES POLITIQUES ET DES PRATIQUES
DU PLURILINGUISME EN EUROPE



Avec le soutien de :



DG Éducation et culture
Programme pour l'éducation et
la formation tout au long de la vie

Ce projet a été financé avec le soutien de la Commission européenne. Cette publication (communication) n'engage que ses auteurs et la Commission n'est pas responsable de l'usage qui pourrait être fait des informations qui y sont contenues.

AUTEURS : Guus Extra et Kutlay Yağmur

TABLE DES MATIÈRES

REMERCIEMENTS	2	3ÈME PARTIE: PROFIL NATIONAL: FRANCE	81
INTRODUCTION		Contexte du pays.....	81
<i>Martin Hope</i>	6	Les langues dans l'enseignement pré-primaire.....	82
PRINCIPALES CONCLUSIONS		Les langues dans l'enseignement primaire.....	83
<i>Guus Extra et Kutlay Yağmur</i>	8	Organisation.....	83
1ÈRE PARTIE: DES INDICATEURS		Enseignants.....	85
EUROPÉENS EN MATIÈRE DE POLITIQUES		Les langues dans l'enseignement secondaire.....	86
ET DE PRATIQUES LINGUISTIQUES		Organisation.....	86
<i>Guus Extra et Kutlay Yağmur</i>	14	Enseignants.....	88
1.1 Les acteurs européens de la promotion		Les langues dans l'enseignement	
du multilinguisme et du plurilinguisme.....	15	professionnel et universitaire.....	90
1.2 La formule "une langue + deux" et le plurilinguisme.....	21	Enseignement professionnel (dans trois établissements	
1.3 Les variétés de langues explorées dans le projet.....	23	d'enseignement et de formation professionnels :	
1.4 Domaines linguistiques pris en compte dans l'enquête.....	24	GRETA Paris, GRETA Marseille et AFPA Corte).....	90
1.5 Collecte des données dans trois villes.....	25	Les langues dans l'audiovisuel et la presse.....	93
1.6 Méthodologie de recherche.....	28	Les langues dans les services et espaces publics.....	94
2ÈME PARTIE: ANALYSE DES RÉSULTATS		Les stratégies linguistiques institutionnalisées	
DU PROJET "L'EUROPE RICHE DE SES LANGUES"		au niveau des villes.....	94
POUR L'ENSEMBLE DES PAYS		Communication orale.....	95
<i>Kutlay Yağmur, Guus Extra et Marlies Swinkels</i>	31	Communication écrite.....	96
2.1 Les langues dans les textes officiels et les recensements.....	32		
2.2 Les langues dans l'enseignement pré-primaire.....	37		
2.3 Les langues dans l'enseignement primaire.....	41		
2.4 Les langues dans l'enseignement secondaire.....	49		
2.5 Perspectives longitudinales sur l'enseignement			
(pré)primaire et secondaire.....	57		
2.6 Les langues dans l'enseignement			
professionnel et universitaire.....	59		
2.7 Les langues dans l'audiovisuel et la presse.....	63		
2.8 Les langues dans les services et espaces publics.....	68		
2.9 Les langues dans le monde du travail.....	71		
2.10 Perspectives d'ensemble sur les profils multilingues			
obtenus en dehors de l'enseignement.....	75		
Références des chapitres I et II.....	76		
Glossaire.....	79		

REMERCIEMENTS

Le British Council tient à remercier les personnes et institutions suivantes pour leurs contributions à cette publication.

L'équipe de coordination de Language Rich Europe :

Karin Berkhout, secrétaire de Babylon, Université de Tilburg

Guus Extra, Chaire sur les Langues et les minorités, Université de Tilburg

Martin Hope, directeur du projet Language Rich Europe, British Council (jusqu'en août 2012)

Simon Ingram-Hill, Directeur du projet Language Rich Europe (depuis septembre 2012)

Christiane Keilig, coordinatrice de la communication, British Council

Eilidh MacDonald, coordinatrice du projet Language Rich Europe, British Council

Nadine Ott, responsable de projet, British Council (jusqu'en septembre 2011)

Aneta Quraishy, responsable de projet, British Council

David Sorrentino, responsable communication, British Council

Marlies Swinkels, Département d'études culturelles, Université de Tilburg

Kutlay Yağmur, professeur associé de plurilinguisme, Université de Tilburg

Membres du comité de pilotage de Language Rich Europe

Juan Pedro de Basterrechea, directeur des partenariats financiers et des ventes, Institut Cervantès

Guus Extra, Chaire sur les Langue et les minorités, Université de Tilburg

Mário Filipe, vice-président de l'Institut Camões

Martin Hope, directeur du Bureau Benelux et UE, British Council (jusqu'à août 2012)

Thomas Huddleston, analyste politique, Groupe des politiques migratoires, Bruxelles

Simon Ingram-Hill, Directeur du bureau de Hongrie, British Council (depuis septembre 2012)

Tony Jones, senior consultant, Langue anglaise et innovation, British Council

Elidir King, directeur de Languages Company.

Ulla-Alexandra Mattl, coordinatrice EUNIC à Bruxelles

Xavier North, délégué général à la langue française et aux langues de France

Aneta Quraishy, responsable du projet Language Rich Europe

Joe Sheils, ancien chef du Service des politiques linguistiques et de la formation en langues, Conseil de l'Europe.

Wolf von Siebert, responsable de projets, Langue et Intégration, Institut Goethe

Liliana Szczuka-Dorna, responsable du département des langues modernes, Université technologique de Poznan.

Consortium de partenaires:

La première édition de Language Rich Europe Politiques du plurilinguisme en Europe- : courants actuels a été produite grâce à une coopération intense et durable avec notre consortium de partenaires privilégiés, auxquels nous exprimons ici notre très profonde reconnaissance pour leur dynamisme et leur engagement.

Allemagne: L'Université de Hambourg, (Gestion de la diversité linguistique en milieu urbain) et l'Institut Goethe

Autriche: EDUCULT, Penser et agir dans la culture

Belgique: Le Groupe des politiques migratoires, EUNIC à Bruxelles, l'Institut culturel danois, l'Université de Gand (Centre pour la diversité et l'apprentissage / Steunpunt Diversiteit en Leren)

Bosnie Herzegovine: L'Université de Sarajevo, Faculté de Philosophie

Bulgarie: L'Université de Sofia, Facultés de philologie classique et moderne

Danemark: Le Conseil de la langue danoise

Espagne: L'Institut Cervantès, l'Université de Nebrija, le Ministère de la Culture, l'Université de Barcelone.

Estonie: Le Centre national d'examens et de qualifications

France: L'Observatoire Européen du Plurilinguisme

Grèce: SEERC(Centre de Recherche du Sud-Est de l'Europe)

Hongrie: L'Institut de recherche en linguistique, le Centre de recherche du plurilinguisme

Italie: L'Université pour les étrangers de Sienne LEND

Lithuanie: Le Centre lithuanien de recherche sociale, l'Institut de recherche sur le travail social , la Commission nationale sur la langue lithuanienne

Pays-Bas: Université de Tilburg : Babylon, Centre d'études pour une société multiculturelle ; L'Académie de Frise

Pologne: L'Institut pour la Qualité de l'Éducation

Portugal: ILTEC, L'Institut de Linguistique Théorique et Computationnelle , l'Institut Camões

Roumanie: Le Centre Education2000+, la Fondation EuroEd

Royaume Uni : The Languages Company, Le Comité pour la langue galloise, Le CILT (a conduit la recherche initiale), Centre national pour les langues (a mené la recherche initiale)

Suisse: L'Institut de plurilinguisme de l'Université de Fribourg

Ukraine: L'Institut de psychologie sociale et politique

Partenaires associés :

Conseil de l'Europe, Strasbourg

Centre Européen pour les langues vivantes, Graz

Nous adressons également tous nos remerciements à l'équipe du British Council des pays suivants, pour leur précieuse collaboration et leur aide :

Allemagne: Michael Croasdale

Autriche: Martin Gilbert

Belgique: Julia Kofler, Kirsi Suutarinen

Bosnie Herzégovine: Samir Avdibegovic et Alisa Mulalic

Bulgarie: Tzvetanka Panova

Danemark: Dorte Friis et Brid Conneely

Espagne: Raquel Fernandez Montes

Espagne (Catalogne): Isabella Petith

Estonie: Ursula Roosmaa

France: Marianne Garcia, Sally Goodman et Sandrine Mahieu

Grèce: Alison Weedall

Hongrie: Viktoria Vas et Agota Biro

Italie: Susan Costantini

Lithuanie: Vilma Bačkiūtė

Pays-Bas: Manon de Ruijter, Aleksandra Parcinska et Canan Marasligil

Pologne: Alicja Dudziak

Portugal: Fátima Dias

Roumanie: Ruxandra Popovici

Royaume-Uni: Tony Jones

Royaume- Uni (Pays de Galles): Simon Ford

Suisse: Caroline Morrissey et Simon Brimblecombe

Ukraine: Irina Sukhinina et Elena Gorsheniovva

Enfin, nous adressons aussi tous nos sincères remerciements au réseau d'experts, de « peer reviewers », à tous ceux qui ont participé aux essais complémentaires, qui nous ont fait profiter de leur expertise précise et qui nous ont permis de réunir les données sur lesquelles s'appuie ce rapport dont les noms suivent :

Allemagne

Dr Joana Duarte, Université de Hambourg, LIMA

Professeur Ingrid Gogolin, Université de Hambourg, LIMA

Dr Patrick Grommes, Université de Hambourg, LIMA

Emel Özcep, Université de Hambourg, LIMA

Barbara Baumann, Institut Goethe

Uwe Mohr, Institut Goethe

Rolf C. Peter, Institut Goethe

Heike Uhlig, Institut Goethe

Wolf von Siebert, Institut Goethe

Peer Reviewer

Professeur Marianne Krüger-Potratz, Institut des sciences de l'éducation, Université Westfälische Wilhelms de Münster

Autriche

Michael Wimmer, EDUCULT

Anke Schad, EDUCULT

Waldemar Martyniuk, Conseil de l'Europe, CELV

Peer Reviewer

Professeur Dieter Halwachs, Université de Graz

Belgique

Rebecca Marx, Institut culturel danois, Bruxelles

Bosnie Herzégovine

Jasmin Dzindo, Université de Sarajevo, Faculté de Philosophie

Ivo Komsic, Université de Sarajevo, Faculté de Philosophie

Selma Žeric, English: Expert associé pour les affaires juridiques et l'administration de programmes

Peer Reviewer

Ranko Risojevic, bibliothèque nationale et universitaire de la république Serbe de Bosnie

Bulgarie

Dr Gueorgui Jetchev, Université de Sofia

Professeur associé Galina Sokolova, Université de Sofia

Peer Reviewer

Professeur associé Angel Pachev, Département de linguistique générale et appliquée, Académie des sciences bulgare

Danemark

Sabine Kirchmeier-Andersen, Conseil de la langue danoise

Peer reviewer

Professeur Anne Holmen, Département d'études anglaises, germaniques et romanes, of English, Université de Copenhague

Espagne

Madrid, Seville, Valence:

Professor Marta Genís, Université de Nebrija

Peer Reviewer

Professeur José J. Gómez Asencio, Université de Salamanque

Traducteurs

María Ortiz et Carmen Octavio, Université Nebrija

Iván Igartua, Ministère de la culture du Pays basque

Peer Reviewer

Professeur Alberto López Basaguren, Université du Pays basque

Traducteur

Idoia Gillenea, Hitzurun

Catalogne:

Professeur Xavier Vila, Université de Barcelone

Peer Reviewer

Professor Miquel Àngel Pradilla Cardona, Université Rovira I Virgili

Traducteur:

M^a del Mar Vilano

Estonie

Kersti Sostar, Centre national d'examens et de qualifications

Peer Reviewer

Tuuli Oder, Centre de langues de l'Université de Tallinn

France

Membres du Comité de Pilotage français:

Professeur Louis-Jean Calvet, Université de Provence

Professeur Christos Clairis, Observatoire Européen du Plurilinguisme

Valérie Drake, Ministère des Affaires Etrangères

Claire Extramiana, Délégation générale à la langue française et aux langues de France

Professeur José Carlos Herreras, Observatoire Européen du Plurilinguisme

Michel Lefranc, Ministère de l'Education Nationale

François Monnanteuil, Ministère de l'Education Nationale

Xavier North, Délégation générale à la langue française et aux langues de France

Christian Tremblay, Observatoire Européen du Plurilinguisme

Professeur Claude Truchot, Université de Strasbourg

Enquêtrices :

Claude Bourgeois

Dr Kenza Cherkaoui

Yvonne Touchard

Peer Reviewer

Georges-Daniel Véronique, Université de Provence

Grèce

Dr Sara Hannam, ex Centre de recherche du Sud-Est de l'Europe

Evagelia Papathanasiou, ex Centre de recherche du Sud-Est de l'Europe

Dr Zoi Tatsioka, Centre de recherche du Sud-Est de l'Europe

Nikos Zaharis, Centre de recherche du Sud-Est de l'Europe

Peer Reviewer

Professeur Angeliki Kiliari, Université Aristote de Thessalonique

Hongrie

Dr Csilla Bartha, Académie hongroise des sciences, Centre de recherche pour le plurilinguisme

Helga Hattyar, Académie hongroise des sciences

Dr Noémi Nagy, Académie hongroise des sciences, Centre de recherche pour le plurilinguisme

Peer Reviewer

Professeur Péter Medgyes, Université de Budapest

Italie

Professeur Monica Barni, Université pour les étrangers de Sienne

Silvia Minardi, LEND– lingua e nuova didattica

Peer Reviewer

Professeur Tullio De Mauro, Université de Rome

Lithuanie

Professeur Boguslavas Gruževskis, Centre lithuanien de recherche sociale

Dr Julija Moskvina, Centre lithuanien de recherche sociale

Dr Irena Smetonienė, Commission nationale pour la langue lithuanienne

Peer Reviewer

Professeur Meilute Ramoniene, Université de Vilnius

Dr Lyubov Naydonova, Institute of Social and Political Psychology

Peer Reviewer

Dr Yaroslav M. Pylynsky, the Kennan Institute, Kyiv Project

Pays Bas

Cor van der Meer, Académie de Frise

Dr Saskia Benedictus-van den Berg, Académie de Frise

Peer Reviewer

Professor Durk Gorter, Université du Pays basque, Donostia/San Sebastian

Traducteurs:

Taalburo Popkema Groningen (Anne Tjerk Popkema)

Traducteur (Arabe): Dr Abderrahman el Aissati, Université de Tilburg

Translator (Turc): Dr Kutlay Yağmur, Université de Tilburg

Pologne

Dr Pawel Poszytek, ex Institut pour la qualité de l'éducation

Dr Liliana Szczuka-Dorna, Institut pour la qualité de l'éducation

Peer Reviewer

Professeur Władysław Miodunka, Université de Cracovie

Portugal

Professeur Lachlan Mackenzie, ILTEC, Institut de Linguistique Théorique et Computationnelle

Fabíola Santos, ILTEC, Institut de Linguistique Théorique et Computationnelle

Lis Gonçalves, ILTEC, Institut de Linguistique Théorique et Computationnelle

Nuno Carvalho, ILTEC, Institut de Linguistique Théorique et Computationnelle

Professeur Maria Helena Mateus, ILTEC, Institut de Linguistique Théorique et Computationnelle

Cristina Faustino, Institut Camões

Professeur Mário Filipe, Institut Camões

Peer Reviewer

Professeur Ricardo Salomão, Université Aberta (Open University, Portugal)

Roumanie

Alexandru Cernat, Centre Education 2000+ – collaborateur externe

Dr Anca Nedelcu, Centre Education 2000+

Anca Nedelcu, Centre Education 2000+

Monica Dvorski, Centre Education 2000+

Professeur Anca Colibaba, Fondation EuroEd

Professeur Stefan Colibaba, Fondation EuroEd

Monica Vlad, Fondation EuroEd

Peer Reviewer

Călin Rus, Institut interculturel de Timisoara

Suisse

Professeur Raphael Bertele, Institut du plurilinguisme de l'Université de Fribourg

Professor Bernhard Lindt, Institut du plurilinguisme de l'Université de Fribourg

Susanne Obermayer, Institut du plurilinguisme de l'Université de Fribourg

Peer Reviewer

Professeur Georges Lüdi, Université of Bâle

Royaume-Uni

Phillip Harding-Esch, Languages company

Dr Elidir King, Languages Company

Teresa Tinsley, Alcantara Communications

Nick Byrne, Centre de Langues de la London School of Economics and Political Science

Hywel Jones, Commissaire à la langue galloise

Meirion Prys Jones, Comité pour la langue galloise

Peer Reviewer

Professeur Mike Kelly, Université de Southampton

Pays de Galles: Professeur Colin Williams, Université de Cardiff

Et précédemment:

Kathryn Board, CILT, Centre national pour les langues

Youping Han, CILT, Centre national pour les langues

Nick Joujou, CILT, Centre national pour les langues

Ukraine

Dr Lyubov Naydonova, Institut de psychologie sociale et politique

Peer Reviewer

Dr Yaroslav M. Pylynsky, Institut Kennan, Kyiv Project

INTRODUCTION

*Martin Hope, Directeur du projet,
Language Rich Europe (jusqu'à août 2012)*

Agence internationale britannique chargée des relations culturelles, le British Council a pour mission de construire des relations de confiance à long terme entre le peuple du Royaume-Uni et les autres pays. L'étude Language Rich Europe (LRE) /L'Europe Riche de ses Langues que nous portons avec le réseau EUNIC (Instituts culturels nationaux de l'Union européenne) et un réseau de partenaires européens engagés s'inscrit au cœur même de notre mission de relations culturelles. Notre objectif est de promouvoir des collaborations plus vastes entre les décideurs et les acteurs des langues dans l'élaboration des politiques et des bonnes pratiques du plurilinguisme. Ces politiques devront veiller à promouvoir et encourager sans discontinuer les échanges culturels et linguistiques à l'école, à l'université et, plus largement, dans la société. Nous sommes convaincus que ceci est essentiel pour une prise de conscience accrue des Européens de tous âges et pour que l'Europe dans son ensemble se positionne avec succès dans ses échanges commerciaux avec les puissances économiques émergentes du XXIème siècle.

Depuis sa création en 1934, le British Council incite les apprenants d'anglais du monde entier à communiquer plus efficacement avec les peuples d'autres pays et à accroître leurs perspectives d'emploi grâce à des cours en face à face et, plus récemment, par Internet. Nous coopérons également avec les ministères et les autorités éducatives locales, dans le souci d'apporter notre soutien à la formation professionnelle des enseignants d'anglais. Un autre volet moins connu de notre action est notre appui renforcé à l'apprentissage des langues étrangères au Royaume-Uni, que ce soit par l'élaboration de manuels de langues étrangères pour les écoles, par l'impulsion de partenariats scolaires entre professeurs et étudiants d'autres pays, ou notre programme d'assistants de langues étrangères. En 2011-2012, nous accueillons au Royaume-Uni plus de 2 500 assistants de langues, de pays francophones, germanophones et hispanophones, d'Italie, de Chine, du Japon, d'Oman et de Russie. Ces assistants aident nos professeurs de langues étrangères dans les établissements du primaire et du secondaire et contribuent à l'enrichissement culturel des salles de classes.

Language Rich Europe s'inscrit dans la volonté du British Council de contribuer au dialogue interculturel et à la diversité en Europe, diversité qui se manifeste par une immense variété de langues, richesse que nous observons tout autour de nous, où que nous vivions. Cette publication marque l'aboutissement de la première phase de l'étude où nous présentons les résultats de notre recherche quant aux politiques et aux pratiques actuelles observées dans les pays partenaires, et notre panorama de leur « richesse linguistique ». Nous avons pour ambition d'analyser dans cette étude une gamme étendue de langues : langues étrangères, langues régionales ou minoritaires, langues de migrants et langues nationales. Pour ces dernières, nous examinons tout particulièrement les diverses façons dont nos institutions contribuent à l'apprentissage de la langue nationale par les primo-arrivants, indispensable tant pour l'éducation que pour l'emploi.

Notre étude s'est bien sûr concentrée sur le secteur éducatif, lieu par essence de l'enseignement/apprentissage des langues étrangères, mais au-delà, nous avons également eu à cœur d'explorer les politiques et les pratiques linguistiques des médias, des services et des espaces publics et de l'entreprise. Nous sommes convaincus qu'un environnement linguistique riche en dehors de l'école est tout aussi primordial pour la construction de l'appréciation et de la connaissance d'autres langues et d'autres cultures que l'enseignement formel en tant que tel. De bonnes politiques linguistiques peuvent rendre nos villes plus accueillantes pour les visiteurs comme pour les citoyens, de bonnes pratiques linguistiques en entreprise peuvent accroître leur compétitivité, une diversité linguistique accrue à la télévision et à la radio peut être porteuse d'une tolérance et d'une ouverture d'esprit plus larges dans la société.

Les objectifs principaux de Language Rich Europe, cofinancé par la Commission Européenne, sont de :

- faciliter la circulation des bonnes pratiques participant au dialogue interculturel et à l'intégration sociale par l'enseignement/apprentissage des langues
- favoriser la coopération européenne en élaborant des politiques et des pratiques linguistiques transversales qui englobent plusieurs secteurs éducatifs et, plus largement, la société
- faire prendre davantage conscience des recommandations de l'Union Européenne et du Conseil de l'Europe visant à promouvoir l'apprentissage des langues et la diversité linguistique en Europe.

La première étape de l'étude, présentée ici, offre une plateforme à la création de réseaux et de partenariats chez les décideurs de politique linguistique et les acteurs en Europe. Nous voulons créer un réseau de 1 200 personnes issues de la communauté préscolaire, du secteur éducatif formel, des universités et autres établissements d'enseignement supérieur, de l'entreprise, des services publics des villes, des médias et des associations de migrants. Nous sommes convaincus que nous ne parviendrons à construire des sociétés réellement riches de leurs langues, conscientes du rôle des langues dans la cohésion, le bien-être et également la prospérité de nos communautés et de nos sociétés, uniquement si ces groupes œuvrent ensemble.

Le travail accompli jusqu'ici n'aurait jamais pu voir le jour sans notre consortium de chercheurs et de partenaires, que je tiens à remercier ici pour leur engagement et leur patience. Je tiens à remercier tout particulièrement l'équipe de Babylone, le Centre d'études pour une société multiculturelle de l'Université de Tilburg : Guus Extra, Kutlay Yağmur et Marlies Swinkel, avec l'aide de Karin Berkhout, pour avoir piloté l'élaboration de l'enquête, réuni les données et présenté les résultats dans cette publication.

J'espère que vous trouverez ces premiers résultats stimulants et qu'ils contribueront au débat sur l'utilité des langues dans votre pays. L'Europe est sans nul doute riche de ses langues, et le défi qui nous incombe est d'en tirer le meilleur profit.



Le Conseil de l'Europe (CdE)

Le projet "L'Europe riche de ses langues" a choisi de s'appuyer sur les résultats des travaux approfondis et continus menés par le Conseil de l'Europe dans le domaine de la politique linguistique dans ses quarante-sept Etats membres. C'est pourquoi le Conseil a accepté l'invitation des responsables du projet, à savoir le British Council et l'EUNIC, d'être associé à la phase initiale de développement et pilotage, notamment en ce qui a trait à l'utilisation de ses instruments politiques.

Le Conseil de l'Europe offre une plateforme paneuropéenne d'échange d'expertise et d'expérience s'appuyant sur des valeurs communes et le respect de la diversité des contextes. Dans cet esprit, il soutient les objectifs généraux de ce projet : faciliter la circulation des bonnes pratiques participant au dialogue interculturel et à l'intégration sociale ; favoriser la coopération européenne en élaborant des politiques et des pratiques linguistiques ; et sensibiliser aux valeurs et principes directeurs européens. Le Conseil de l'Europe entend exploiter et analyser les résultats du projet LRE afin de renforcer l'impact de ses instruments et actions politiques dans la promotion de la diversité linguistique et de l'éducation plurilingue et interculturelle.

Le Conseil de l'Europe tient à remercier les auteurs et les responsables du projet pour leur travail et se dit conscient de l'énorme défi que le projet a dû relever pour concevoir et mettre en œuvre un concept extrêmement complexe dans une vingtaine de contextes différents. L'analyse de cette version préliminaire devrait fournir un feedback essentiel pour la prochaine étape de finalisation.

Bien que le Conseil de l'Europe ait offert des conseils et explications sur sa politique et ses actions, il décline toute responsabilité quant au contenu du présent rapport ou des documents y afférents, sur support papier ou électronique, étant entendu que la responsabilité incombe exclusivement aux auteurs.

Les lecteurs peuvent se rendre sur le site du Conseil de l'Europe pour obtenir des informations complètes et à jour concernant ses conventions, recommandations, instruments et activités de coopération intergouvernementale.

DGII – Direction Generale de la Democratie

Direction de la Citoyennete Democratique
et de la Participation – Service De L'education

Unité des politiques linguistiques

www.coe.int/lang

Plateforme de ressources et références pour l'éducation plurilingue et interculturelle

Centre européen des langues vivantes

www.ecml.at

Principales conclusions

Guus Extra and Kutlay Yağmur

Malgré les défis que pose la comparaison des politiques et pratiques de multi/plurilinguisme dans différents contextes nationaux ou régionaux, les données comparatives présentées dans cette étude constituent une mine d'informations transnationales. Sans évoquer le *degré de reconnaissance* du multi/plurilinguisme, l'étude met en lumière des politiques et pratiques dans l'ensemble des 24 pays/régions participants et révèle que de nombreuses recommandations de l'Union européenne (UE) et du Conseil de l'Europe (CdE) sont respectées. Nous espérons que les décideurs politiques, les professionnels et les spécialistes sur le terrain s'appuieront à la fois sur les découvertes transnationales comparatives présentées ici et sur les détails contextuels fournis par nos chercheurs dans les profils des pays/régions dans la 3ème partie de cette étude, afin d'identifier les bonnes pratiques qui pourront ensuite servir de point de départ pour un développement et un échange de savoirs. Nous résumons ci-dessous les principales conclusions concernant chacun des types de langue étudiés dans cette enquête.

Les langues dans les textes officiels et les recensements

- Il existe une législation sur les langues nationales et les langues régionales et minoritaires (R/M) dans presque tous les pays/régions, sur les langues étrangères dans quatorze pays/régions, et sur les langues des migrants dans seulement six pays/régions.
- Des documents officiels présentant la politique sur la promotion des langues nationales et étrangères sont disponibles dans presque tous les pays/régions, sur les langues R/M dans 18 pays/régions, et sur les langues des migrants dans seulement quatre pays/régions.
- La Charte européenne des langues régionales ou minoritaires (CELRM) a été ratifiée par le parlement dans 11 des 18 pays participants, et signée par le gouvernement en France et en Italie. En Bulgarie, en Estonie, en Grèce, en Lituanie et au Portugal, elle n'a été ni ratifiée ni signée.
- Les pays proposant officiellement le plus grand nombre de langues R/M dans l'enseignement sont les pays de l'Europe du sud-est et de l'Europe centrale. Dans l'Europe occidentale, l'Italie et la France font figure d'exception puisque ces deux pays proposent une riche variété de langues. La CELRM ne distingue pas les concepts de langues « régionales » ou « minoritaires », mais elle exclut clairement les langues des migrants. Dans les pays de l'Europe de l'ouest, les langues des migrants sont souvent bien plus visibles que les langues R/M, mais sont moins reconnues, protégées et/ou promues.
- La plupart des régions/pays sont familiers avec les mécanismes officiels de collecte de données linguistiques, et la plupart d'entre eux prennent en compte trois types de langues : les langues nationales, les langues R/M et les langues des migrants. Sur 24 pays/régions, seuls cinq ne disposent d'aucun mécanisme de collecte de données linguistiques : l'Autriche, la Bosnie-Herzégovine, le Danemark, la Grèce et les Pays-Bas. Le Portugal collecte uniquement des données sur la langue nationale.
- Il y a aussi de grandes différences entre la ou les principale(s) question(s) posée(s) dans le cadre des mécanismes officiels de collecte de données linguistiques à l'échelle d'un pays/région. Plus de la moitié des pays/régions participants posent une question sur la langue parlée à la maison, alors que les autres s'enquêtent de la langue principale et/ou maternelle.

Les langues dans l'enseignement pré-primaire

- La plupart des documents de l'UE et du Conseil de l'Europe soulignent l'importance d'un apprentissage précoce des langues. Au niveau de l'enseignement pré-primaire, 14 des 24 pays/régions participants prévoient un soutien à l'apprentissage de la langue nationale pour tous les enfants financé par l'État. Les Pays-Bas et l'Ukraine sont les pays y consacrant le plus de temps.
- Sept pays/régions ont pris des dispositions en faveur des langues étrangères à ce niveau : la Bosnie-Herzégovine, la Bulgarie, la Catalogne, l'Espagne, l'Estonie, le Pays-Basque et l'Ukraine, bien que le financement puisse y être partiellement ou totalement pris en charge par les parents/tuteurs. Les langues le plus souvent proposées sont l'anglais, le français et l'allemand.
- 17 pays/régions proposent un enseignement des langues R/M, essentiellement financé par l'État/la région. Dans certains pays, il y a un effectif minimum d'élèves à respecter pour ouvrir un groupe. L'Autriche, la Hongrie, l'Italie, la Roumanie et l'Ukraine sont les pays proposant le plus de langues R/M.
- L'apprentissage des langues des migrants n'est pas encore très répandu dans l'enseignement pré-primaire. Cependant, malgré la difficulté à recruter des professeurs compétents et à identifier des supports d'apprentissage, trois pays (le Danemark, l'Espagne et la Suisse) aident les très jeunes enfants à conserver et à enrichir leur langue et leur culture d'origine. Au Danemark, ce sont des fonds nationaux, régionaux et locaux qui couvrent les coûts de ces programmes, tandis qu'en Espagne et en Suisse, ce sont des fonds en provenance des pays d'origine qui, par le biais d'accords bilatéraux, prennent partiellement en charge ces programmes.
- Le seul pays proposant un apprentissage précoce de tous les types de langues est l'Espagne.

Les langues dans l'enseignement primaire

- D'après l'UE et le CdE, tous les enfants européens devraient apprendre deux langues en plus de la ou des langues nationales de leur pays de résidence. Dans l'enseignement primaire, à l'exception de l'Italie et de l'Ukraine, tous les pays/régions proposent aux nouveaux arrivants un soutien pour l'apprentissage de la langue nationale.
- Pays de Galles mis à part, tous les pays/régions font état de dispositions en faveur des langues étrangères dans l'enseignement primaire. Au Danemark et en Grèce, il y a deux langues étrangères obligatoires, tandis que dans 18 pays/régions, il y a une langue étrangère obligatoire. En Angleterre, en Irlande du Nord et en Écosse, les langues étrangères sont facultatives.
- Dans 12 des pays/régions, les langues étrangères sont enseignées dès la première année d'enseignement primaire. Dans sept pays, elles le sont à mi-parcours de l'enseignement primaire, et aux Pays-Bas, en Écosse et en Suisse, elles ne le sont qu'à la fin de l'enseignement primaire.
- L'anglais, le français et l'allemand sont les langues étrangères le plus souvent enseignées. Dans de nombreux cas, l'une de ces langues est la matière obligatoire que tous les élèves doivent étudier. L'italien, le russe et l'espagnol figurent parmi les autres langues proposées dans le cadre de l'enseignement obligatoire ou facultatif.
- L'enseignement d'une matière par l'intégration d'une langue étrangère (EMILE) n'est répandu pour les langues étrangères qu'en Espagne. Cette approche est aussi employée dans 13 autres pays/régions, mais pas systématiquement.
- Sept pays/régions déclarent utiliser explicitement le Cadre européen commun de référence pour les langues (CECR) pour l'apprentissage des langues étrangères, tandis que davantage de pays sont susceptibles d'ancrer leurs normes nationales sur les principes et approches du CECR. L'objectif du CECR en matière d'apprentissage des langues étrangères de ce groupe d'âge est le niveau A1/A2.
- À l'exception du Danemark et de l'Estonie, les langues R/M sont enseignées dans 22 pays/régions. 20 pays/régions proposent des cours de langues R/M et des cours d'autres matières enseignées en langues R/M à tous les élèves, qu'ils soient ou non locuteurs de ces langues R/M, sauf la Bulgarie et la Grèce qui ciblent uniquement les élèves dont ces langues R/M sont la langue maternelle. L'offre est riche dans de nombreux pays/régions. L'Autriche, la Bulgarie, la Hongrie, l'Italie, la Lituanie, la Roumanie et l'Ukraine proposent un minimum de quatre langues R/M, soit en tant que matière, soit en tant que langue d'enseignement d'une autre matière. Douze pays/régions ont largement recours à l'EMILE, tandis que six autres pays indiquent y avoir recours dans certaines régions.
- Seuls cinq pays/régions proposent des cours de langues des migrants au niveau primaire. Il s'agit de l'Autriche, du Danemark, de la France, de l'Espagne et de la Suisse (dans le canton de Zurich). En France et en Suisse, les cours de langues des migrants sont ouverts à tous les élèves, tandis qu'en Autriche, au Danemark et en Espagne, ils sont réservés aux élèves dont c'est la langue maternelle. La France, l'Espagne et la Suisse proposent ces cours en partie sur le temps scolaire, tandis que dans d'autres pays, ils font partie des activités extra-scolaires. Le niveau de compétence requis dans les langues des migrants n'est pas défini par des critères nationaux, régionaux ou propres aux établissements, bien que la progression des compétences linguistiques soit néanmoins évaluée dans tous les pays. En Autriche et au Danemark, les cours de langues des migrants sont intégralement financés par l'État au Danemark, tandis qu'en France, en Espagne et en Suisse, ils sont essentiellement pris en charge par le pays d'origine.
- Dans l'enseignement primaire, 16 pays/régions sur 24 emploient des professeurs de langues qualifiés pour enseigner la langue nationale ; 17 pays/régions sur 22 emploient des professeurs de langues qualifiés pour enseigner les langues R/M ; 14 pays/régions sur 23 emploient des professeurs de langues qualifiés pour enseigner les langues étrangères ; et deux pays/régions sur cinq emploient des professeurs de langues qualifiés pour enseigner les langues des migrants. En Autriche, en Angleterre, en France, en Italie, aux Pays-Bas, en Irlande du Nord, en Écosse et en Suisse, les langues étrangères sont enseignées par des professeurs généralistes. La formation initiale des enseignants et la formation continue sont très répandues dans la plupart des pays/régions, sauf en ce qui concerne les langues des migrants.
- La mobilité des professeurs est clairement un aspect à améliorer dans l'enseignement des langues étrangères : neuf pays/régions sur 24 indiquent n'avoir aucun dispositif en vigueur dans ce domaine, et seule la Catalogne dispose de programmes structurés de mobilité des professeurs. Il faut faire davantage pour encourager les professeurs de langues à effectuer des séjours dans le pays dont ils enseignent la langue, afin d'acquérir de meilleures compétences linguistiques et culturelles.
- De nombreux pays/régions sont en train de prendre des mesures actives afin d'augmenter le nombre de professeurs de langues. Le Pays basque, le Danemark, l'Estonie et la Suisse recrutent des professeurs de langue nationale. La Bulgarie, le Danemark, l'Angleterre, la Frise, la Hongrie, la Lituanie et l'Ukraine recrutent des professeurs de langues étrangères. Le Pays basque, la Bosnie-Herzégovine, le Danemark, l'Irlande du Nord, l'Écosse, l'Espagne et l'Ukraine recrutent des professeurs de langues R/M. Aucun des pays ne cherche activement à recruter des professeurs de langues des migrants.

Les langues dans l'enseignement secondaire

- Dans 21 pays/régions, les nouveaux arrivants bénéficient d'un soutien à l'apprentissage de la langue nationale, avant ou pendant la scolarisation. Le Danemark, l'Italie et l'Ukraine n'ont pas pris de dispositions de ce type.
- Comme on pouvait s'y attendre, tous les pays/régions participants proposent des cours de langues étrangères à la fois dans le premier et le deuxième cycle de l'enseignement secondaire. Cependant des différences non négligeables sont à noter dans le nombre de langues obligatoires proposées, l'éventail des langues, l'évaluation des compétences linguistiques, l'usage de l'EMILE et l'application du CECR pour évaluer le niveau atteint.
- Les seuls pays/régions à avoir rendu deux langues obligatoires à la fois dans le premier et le deuxième cycle de l'enseignement secondaire sont l'Autriche, l'Estonie, la France, la Pologne, le Portugal et la Roumanie et la Suisse.
- Sans surprise, les établissements d'enseignement secondaire des régions/pays participants se réfèrent beaucoup plus aux objectifs d'apprentissage du CECR pour les langues étrangères que les écoles primaires. 13 d'entre eux indiquent d'ailleurs explicitement le niveau à atteindre. Le niveau B2 semble être le niveau généralement reconnu comme le niveau de maîtrise de la première langue étrangère, tandis que B1 est le niveau retenu pour la deuxième langue étrangère.
- Dix-neuf pays/régions proposent des langues R/M dans l'enseignement secondaire. Les pays/régions ne proposant pas de langues R/M dans l'enseignement secondaire sont le Danemark, l'Angleterre, l'Estonie, la Grèce et la Pologne. Dix-huit pays/régions évaluent les compétences linguistiques acquises grâce à des tests nationaux/régionaux ou spécifiques aux établissements. Seule l'Italie n'évalue pas ces compétences. L'Autriche et le Pays de Galles ne fixent pas d'objectifs de niveau à atteindre, contrairement à tous les autres pays/régions. Tous les pays/régions enseignent gratuitement ces langues à tous les élèves.
- Peu de pays/régions proposent systématiquement des cours de langues des migrants (trois au niveau pré-primaire et cinq au niveau primaire), et dans l'enseignement secondaire, huit pays/régions sur 24 ont répondu positivement. Il s'agit de l'Autriche, du Danemark, de l'Angleterre, de l'Estonie, de la France, des Pays-Bas, de l'Écosse et de la Suisse.
- Les langues des migrants peuvent être intégralement financées par l'État en Autriche, au Danemark, en Angleterre, au Pays-Bas et en Écosse. En France et en Suisse, l'apprentissage des langues des migrants est financé par les pays d'origine des élèves migrants. En Estonie, ce sont les parents/tuteurs qui assument les coûts. Les seuls pays/régions proposant des langues des migrants à la fois dans l'enseignement primaire et secondaire sont l'Autriche, le Danemark, la France et la Suisse.
- Les langues étrangères le plus souvent enseignées sont l'anglais, l'allemand et le français, bien que d'autres langues européennes telles que l'espagnol et l'italien soient aussi proposées. Certaines langues des migrants telles que l'arabe, le croate, le polonais, le russe et le turc sont proposées en tant que langues étrangères facultatives, et l'arabe et le turc constituent officiellement des matières d'examen dans l'enseignement secondaire en France et aux Pays-Bas. Le russe est largement proposé dans les pays d'Europe de l'est, soit comme langue R/M soit comme langue étrangère.
- Comme dans l'enseignement primaire, l'EMILE est répandu en secondaire dans l'enseignement des langues R/M, mais beaucoup moins dans l'enseignement des langues étrangères. Seule la France emploie beaucoup cette approche. 14 autres pays/régions indiquent des exemples locaux.
- Les professeurs de langues étrangères sont des professeurs spécialisés. Il n'y a qu'en Estonie et en Irlande du Nord que les professeurs généralistes enseignent aussi les langues étrangères.
- La mobilité des professeurs est un peu plus pratiquée dans l'enseignement secondaire que dans l'enseignement primaire. L'Autriche et la Catalogne indiquent que les professeurs passent un semestre à l'étranger dans le cadre de leur formation initiale ou de leur formation continue. 17 autres pays encouragent et favorisent financièrement la mobilité des professeurs. Il ressort que l'Estonie, la France, l'Italie, le Portugal et la Roumanie sont des pays dans lesquels les professeurs sont moins susceptibles d'effectuer un séjour dans un pays dont ils enseignent la langue.
- Conformément aux recommandations de l'UE et du Conseil de l'Europe, dans la plupart des pays, les professeurs de langues étrangères doivent avoir atteint un certain niveau de maîtrise de la langue étrangère, maîtrise qui est évaluée à l'aide des niveaux du CECR dans huit pays/régions. Le niveau C1 semble être le niveau généralement requis, bien que dans le Pays Basque, B2 soit considéré comme suffisant.
- Certains pays/régions souffrent d'un manque de professeurs de langues, et certaines mesures spécifiques ont été prises afin de recruter des professionnels dotés des qualifications adéquates et d'encourager les étudiants à suivre des études de professeur de langues. Les pays/régions les plus actifs dans le recrutement des professeurs sont l'Écosse, le Pays basque, l'Angleterre, la Roumanie et la Suisse, qui sont tous en train de recruter des professeurs dans au moins trois des quatre catégories de langues.

Les langues dans l'enseignement professionnel et supérieur

- Notre étude a permis de recueillir de nouvelles données / des données primaires directement auprès des 69 plus grands centres d'Enseignement et de formation professionnels de nos 67 villes participantes : la langue nationale est bien prise en charge, 30 centres d'enseignement et formation professionnels sur les 69 interrogés proposent en effet un large éventail de programmes de soutien en langue nationale, du niveau débutant au niveau perfectionnement. 24 centres proposent une offre limitée de programmes, tandis que 15 autres ne proposent aucun soutien.
- Sur les 69 centres interrogés, 62 proposent des langues étrangères, dont 15 enseignent plus de quatre langues, 22 proposent trois à quatre langues et 25 n'enseignent qu'une à deux langues. 41 centres proposent une grande variété de programmes, du niveau débutant au perfectionnement, tandis que 18 centres s'adressent uniquement aux débutants. 26 centres alignent leurs programmes sur le CECR.
- 25 centres proposent des langues R/M, 13 d'entre eux prenant intégralement en charge les frais y afférents. Les pays/régions proposant des cours de langue R/M dans les centres d'enseignement et formation professionnels sont le Pays basque, la Catalogne, la Hongrie, l'Irlande du Nord et le Pays de Galles. Seuls quatre centres proposent l'enseignement des langues des migrants : un en Autriche, un en Angleterre, un en Italie et un au Pays de Galles.
- Sans surprise, l'anglais, le français, l'allemand et l'espagnol sont les principales langues étrangères enseignées. Le russe est parfois enseigné en tant que langue R/M dans certains pays/régions et en tant que langue étrangère dans d'autres. L'arabe est aussi proposé dans plusieurs centres d'enseignement et formation professionnels. Les pays comptant plus d'une langue officielle sont aussi ceux dont l'offre de langues R/M est la plus riche.
- Notre étude a permis de recueillir de nouvelles données / des données primaires dans 65 universités publiques / générales dans tous les pays/régions. Comme on pouvait s'y attendre, toutes les universités européennes des villes participantes dispensent un enseignement dans la langue nationale car, dans la plupart des cas, il s'agit de la langue principale de leurs étudiants et aussi de la langue officielle de l'État. Cependant, dans la majorité des établissements interrogés, d'autres langues sont également employées.
- La mobilité internationale des étudiants et du personnel ainsi que l'envie d'attirer des étudiants internationaux et d'horizons divers semblent avoir fait de l'anglais la deuxième langue de nombreuses universités européennes. De nombreux manuels sont d'ailleurs aussi rédigés en anglais.

- Une très grande proportion d'universités propose des cours de langue aux étudiants de filières autres que la filière langues, conformément aux recommandations des institutions européennes. L'offre est étendue, puisque 31 établissements (soit près de la moitié) proposent à leurs étudiants plus de quatre langues. Sur l'ensemble des établissements interrogés, seules huit universités ne proposent pas de cours de langues aux étudiants de filières autres que la filière langues. Le taux de suivi de ces cours de langue sortait du cadre de cette étude.
- La quasi-totalité des universités font des efforts ciblés pour attirer des étudiants internationaux. La moitié des universités s'efforce aussi d'attirer des étudiants issus de l'immigration.
- Le coût de la mobilité des étudiants est pris en charge par les universités européennes, mais seules dix des universités interrogées rendent la mobilité obligatoire pour les étudiants en langues.

Les langues dans les médias audiovisuels et la presse

- Pour explorer la diversité des langues dans les médias, nous avons demandé à nos chercheurs de relever les langues proposées pendant une semaine sur les chaînes de radio et de télévision nationales, en se basant sur la programmation donnée par les principaux journaux des villes participantes. La plupart des pays/régions proposent des programmes de radio et de télévision diffusés dans d'autres langues que la langue nationale. La Catalogne propose des programmes télévisés dans une riche variété de langues étrangères, R/M et des migrants. La Hongrie et l'Italie diffusent des programmes radiophoniques dans plus de dix langues.
- En termes de doublage et de sous-titrage, les conclusions de l'étude LRE sont semblables à celles d'études antérieures : environ la moitié des pays/régions a recours au doublage, tandis que l'autre moitié emploie le sous-titrage. Les pays/régions dans lesquels les programmes télévisés et les films sur grand écran sont doublés sont l'Autriche, la Catalogne, la Hongrie, l'Italie, l'Irlande du Nord, la Pologne, l'Espagne et la Suisse. Les pays/régions dans lesquels les programmes télévisés et les films sur grand écran sont sous-titrés sont la l'Angleterre, la Bosnie-Herzégovine, le Danemark, l'Ecosse, l'Estonie, la Frise, la Grèce, le Pays de Galles, le Portugal, la Roumanie et la Suisse. Dans les autres pays/régions, il y a une approche mixte, c'est à dire que selon le support de diffusion, les programmes sont soit sous-titrés, soit doublés.
- En ce qui concerne la disponibilité des journaux dans les grands kiosques et les gares des villes participantes dans chaque pays/région, tous nos chercheurs se sont rendus dans ces kiosques et ces gares et ont dressé la liste des journaux disponibles dans les différentes langues, en suivant la méthodologie d'analyse du panorama linguistique pour offrir un aperçu en un lieu donné à un moment donné. Dans l'ensemble, les journaux anglais sont les plus répandus, suivis par les journaux allemands, français, russes et italiens. Les journaux arabes et turcs sont également bien représentés.

- La reconnaissance des langues des signes ainsi que la disponibilité de supports en langues des signes dans le cadre d'importants événements médiatiques ont aussi été étudiées. Les langues des signes sont officiellement reconnues/encouragées dans tous les pays/régions, à l'exception du Pays Basque, du Danemark, de la Grèce, de l'Italie et de la Pologne. Dans la moitié des pays/régions, il est toujours possible aux personnes malentendantes d'employer les langues des signes dans leurs rapports officiels avec les autorités. La langue des signes à la télévision lors d'importants événements médiatiques est systématiquement disponible en Estonie et régulièrement disponible dans neuf autres pays/régions. Cependant, les chercheurs signalent qu'en Italie, en Pologne et en Roumanie, cette option n'est pas proposée.

Les langues dans les services et espaces publics

- Notre étude s'est penchée sur les politiques et stratégies au niveau des villes, ainsi que sur le nombre de langues dans lesquelles les services publics sont proposés. De plus, des représentants municipaux ont indiqué les langues disponibles dans les faits, pour les communications écrites et orales dans l'éducation, les services d'urgence, la santé, les services sociaux, les services juridiques, l'immigration et le tourisme, ainsi que dans la programmation des théâtres.
 - En tout, l'enquête a porté sur 63 villes. Dans chaque pays, ont été sélectionnées au moins la capitale, la deuxième ville la plus grande du pays et une ville dans laquelle se pratique une langue régionale. D'après les rapports des chercheurs, si l'on combine les résultats de toutes ces villes, elles proposent des services en 140 langues différentes de leur langue nationale.
 - Environ un tiers des villes participantes disposent d'une stratégie institutionnalisée et très suivie destinée à promouvoir le multilinguisme, et la moitié des villes ont une offre de services multilingues très étendue. Sur les 63 villes participantes, seules 10 ne proposent pas de services multilingues. La politique de 23 villes implique que les compétences linguistiques doivent figurer dans les descriptions de poste de leurs employés, et 18 villes forment leur personnel aux langues étrangères. D'après les données, les cinq villes ayant les politiques les plus développées sont, dans l'ordre, Vienne, Barcelone, Londres, Milan et Cracovie.
 - Les secteurs où le multilinguisme est le plus pratiqué sont le tourisme, l'immigration et l'intégration, les services juridiques (communication orale) et le transport (communication écrite). Les services de santé sont aussi fréquemment proposés dans plusieurs langues. La culture (théâtre) et la politique (débat/décisions) sont les domaines dans lesquels le multilinguisme est le moins répandu. L'éducation n'est pas non plus aussi bien placée qu'on pourrait le croire, étant donné le grand nombre d'élèves/d'étudiants (ainsi que leurs parents) scolarisés en Europe et ne maîtrisant pas bien la langue officielle du pays dans lequel ils étudient.
- Dix-sept villes proposent la plupart des services cités ci-dessus dans plus de quatre langues, et 23 villes les proposent dans trois à quatre langues. Les villes dans lesquelles le plus de services de communication orale sont déclinés dans un maximum de langues sont, dans l'ordre, Londres, Aberdeen, Glasgow, Madrid, Valence, Zürich, Milan, Belfast, Barcelone et Lugano.
 - Un plus petit nombre de villes ont répondu aussi positivement pour les services de communication par écrit : seules six d'entre elles offrent la plupart des services dans plus de quatre langues, et 27 dans 3 à 4 langues. Cela voudrait dire qu'aux yeux des municipalités, il est moins important de fournir des documents multilingues que de fournir des services instantanés d'interprétariat et de médiation par oral.
 - Pour les services oraux et écrits dans toutes les villes sondées, c'est l'anglais qui est la langue la plus disponible en plus de la langue nationale, suivie de l'allemand, du russe, du français et de l'espagnol. Le chinois et l'arabe sont aussi en train de devenir une priorité et sont proposées par de nombreuses villes. Le gallois, le catalan et le basque sont très répandus dans les services publics des régions concernées. Les conclusions de l'étude sur les langues les plus répandues dans les services publics sont très proches de celles de l'étude sur les langues des journaux.
 - On peut en déduire qu'il y a trois types de groupes cibles pour les services de communication orale et écrite dans les services et espaces publics : a) les voyageurs internationaux, les personnes en déplacement professionnel et les touristes ; b) les communautés de migrants ; et c) les locuteurs et lecteurs de langues R/M.
 - Sur la plupart des sites web des villes, c'est l'anglais qui est la langue principale juste après la langue nationale. L'allemand et le français sont aussi très répandus parmi les villes participantes. Parmi les deuxièmes plus grandes villes des pays, certaines disposent de sites web plus multilingues que ceux des capitales, dans le même contexte national. Par exemple, alors que Rome ne propose des informations qu'en italien et en anglais, la ville industrielle de Milan traduit ses informations en huit langues différentes en plus de l'italien. On observe le même phénomène en Pologne entre Cracovie et Varsovie. Dans les villes de province sondées, l'anglais est encore la langue la plus utilisée sur les sites web des villes, après les langues nationales.

Les langues dans les entreprises

- LRE a mis au point une enquête destinée à explorer les stratégies linguistiques des entreprises afin de savoir si elles attachent de l'importance à la formation linguistique de leurs employés et encouragent ce type de formation, mais aussi pour identifier les différentes langues employées pour communiquer avec les clients et promouvoir les produits. Les critères de recherche se divisent en trois catégories : stratégies linguistiques générales des entreprises, stratégies linguistiques internes et stratégies linguistiques externes.

- Les données ont été recueillies auprès d'une sélection d'entreprises implantées dans les villes de tous les pays/régions. En tout, 484 entreprises ont été interrogées. Quatre secteurs d'activité ont été ciblés (banques, hôtels, BTP et supermarchés). Dans l'ensemble, ces quatre secteurs étaient représentés de façon équilibrée malgré une certaine supériorité numérique des hôtels.
- Dans le domaine des stratégies linguistiques générales, un quart des entreprises interrogées ont mis en place une stratégie linguistique explicite et plus de la moitié d'entre elles prennent les compétences linguistiques en compte lorsqu'elles recrutent. Un quart des entreprises encouragent la mobilité de leurs employés dans le but de faire progresser les compétences linguistiques et les connaissances interculturelles. Cependant, 70 % ne tiennent pas un registre des compétences linguistiques de leurs employés, et très peu tirent parti des programmes de l'UE pour l'apprentissage des langues.
- 27 % des entreprises interrogées mettent en place des formations à l'anglais des affaires. 14 % proposent un soutien en langue nationale aux personnes dont ce n'est pas la langue maternelle, et 12 % proposent un soutien linguistique en d'autres langues. Un pourcentage relativement faible des entreprises a mis en place des dispositifs incitatifs de récompense ou de promotion pour l'apprentissage des langues : 11 % pour l'anglais des affaires et seulement 5 % pour la langue nationale ou d'autres langues. Le nombre d'entreprises nouant des partenariats avec le secteur de l'éducation pour faire progresser les compétences linguistiques de leurs employés n'est pas non plus élevé : un quart d'entre elles pratiquent régulièrement ce genre de partenariat pour l'anglais, 17 % pour la langue nationale pour les personnes dont ce n'est pas la langue maternelle et 14 % pour les autres langues.
- Dans les secteurs objet de l'enquête, un tout petit peu moins de la moitié des entreprises ont fréquemment recours à l'anglais des affaires en plus de la langue nationale dans les communications externes. Rien moins que 30 % des entreprises interrogées emploient sur leur site web d'autres langues en plus de l'anglais et de leur langue nationale.
- L'allemand, le russe, le français et l'espagnol sont les langues les plus utilisées par les entreprises interrogées, ce qui reflète le fort marché interne en Europe. La grande fréquence du catalan, du basque et du galicien traduit l'importance de ces langues en Espagne, et la forte présence du gallois reflète la place de choix qu'il occupe au Pays de Galles. Le chinois, le japonais, l'arabe et le turc sont aussi des langues que certaines des entreprises interrogées considèrent comme importantes et encouragent. On aurait cependant pu s'attendre à ce que les entreprises interrogées placent ces langues plus haut dans leurs priorités.

Éléments de discussion

Les résultats comparatifs présentés plus haut mettent en lumière certaines tendances intéressantes dans les politiques et les pratiques en faveur du multi/plurilinguisme dans le contexte européen. Tandis que certains pays/régions disposent de politiques et pratiques extrêmement développées dans certains domaines précis, d'autres pays/régions doivent encore progresser s'ils veulent davantage s'harmoniser avec les recommandations européennes et créer une société plus riche en langues. Parmi tous les domaines linguistiques sur lesquels ont porté nos recherches, c'est dans l'enseignement primaire et secondaire que l'on fait le plus d'efforts pour promouvoir le multi/plurilinguisme. Cependant, dans l'apprentissage précoce des langues ainsi que dans le secteur de l'enseignement professionnel et supérieur, dans les médias, les services publics et les entreprises, les résultats de notre étude LRE suggèrent que l'engagement officiellement pris par les pays/régions européens pour soutenir le multi/plurilinguisme reste encore à être converti en plans d'actions et en pratiques au niveau local et institutionnel.

Parmi toutes les variétés de langues sur lesquelles ont porté cette étude, les langues des migrants sont les moins reconnues, protégées et/ou favorisées, malgré toute l'action affirmative au niveau européen. Si l'on accordait plus d'attention aux langues autres que les langues nationales, les villes et les entreprises européennes pourraient jouer un rôle clé en termes d'inclusion sociale dans le contexte du renforcement de la mobilité et des migrations en Europe.

Nous estimons que les conclusions présentées ici nous permettent d'aller plus loin dans nos connaissances en matière de politiques et pratiques linguistiques en Europe, et ce pour trois raisons majeures : (i) le grand nombre de pays ou de régions européens participants, (ii) le large éventail des variétés de langues prises en compte parmi la multitude des langues parlées en Europe, (iii) la portée des domaines linguistiques retenus, dans l'éducation mais aussi au-delà, (iv) la publication et la diffusion des résultats de cette étude en 23 langues (en plus de l'anglais). La portée et l'ampleur de l'enquête LRE, concrètement 260 questions posées dans 24 pays/régions, ce qui équivaut à un total de 6 240 réponses relevées et analysées (moins certaines données pour la Frise uniquement), ce qui a permis d'élaborer une imposante base de données sur de nombreuses politiques et pratiques linguistiques dans le secteur de l'éducation et au-delà.

Comme nous l'avons mentionné dans l'introduction du premier chapitre de cette publication, les indicateurs préliminaires définis dans le cadre du projet LRE se veulent un outil destiné à aider les pays et régions à s'autoévaluer par rapport aux documents de l'UE et du Conseil de l'Europe sur le multilinguisme et le plurilinguisme. Nous souhaitons que cela serve à sensibiliser à la fois le public et les sphères politiques supérieures – décideurs de politiques linguistiques à l'échelon régional, national et européen – et inciter les parties prenantes de divers secteurs, langues et pays/régions à prendre des mesures concrètes. Toute proposition concernant d'autres indicateurs et toutes réactions constructives à nos conclusions sont les bienvenues.

1ÈRE PARTIE

Des indicateurs européens en matière de politiques et de pratiques linguistiques

Guus Extra and Kutlay Yağmur

Introduction

La présente publication fait partie du projet Language Rich Europe (LRE), cofinancé par la Commission européenne dans le cadre de son programme pour l'éducation et la formation tout au long de la vie, et initié par le British Council, l'organisation internationale du Royaume-Uni pour les offres éducatives et les relations culturelles. Le projet est géré par le British Council et supervisé par un comité de pilotage constitué de représentants du réseau EUNIC (Instituts culturels nationaux de l'Union européenne) et de nos organismes partenaires.

Babylon, Centre for Studies of the Multicultural Society de l'Université de Tilburg, a pris en charge le volet recherche du projet, définissant des indicateurs préliminaires sur la base des résolutions, des conventions et des recommandations de l'Union européenne (EU) et du Conseil de l'Europe (CdE) en vue d'examiner les politiques et pratiques linguistiques dans 24 pays et régions, établissant et gérant le questionnaire de recherche au sein de notre réseau de partenaires, traitant et analysant les données, et rédigeant les résultats transnationaux de la collecte des données. Nos partenaires de recherche dans chaque pays/région ont complété les données collectées avec leurs propres analyses des résultats, à l'appui d'exemples de bonnes pratiques et d'initiatives prometteuses.

Les principaux objectifs du projet LRE sont de :

- faciliter l'échange des bonnes pratiques en matière de promotion de dialogue interculturel et d'intégration sociale par le biais de l'enseignement et de l'apprentissage linguistique
- promouvoir la coopération européenne en développant les politiques linguistiques et les pratiques à différents niveaux éducatifs et plus largement dans la société
- mieux faire connaître les recommandations de de l'UE et du CdE visant à favoriser l'apprentissage des langues et la diversité linguistique en Europe.

Les indicateurs préliminaires définis dans le cadre de ce projet se veulent un outil destiné à aider les pays et les régions à s'autoévaluer par rapport aux documents de l'UE et du CdE en matière de multilinguisme et plurilinguisme. A l'aide de cette procédure, nous entendons sensibiliser à grande échelle le public ainsi que les décideurs politiques européens, nationaux et régionaux en matière de langues, et inciter les principales parties prenantes à agir dans une multitude de secteurs, de langues et de pays/régions. Toutes propositions concernant d'autres indicateurs et toutes réactions à nos conclusions sont les bienvenues. Nous espérons que les résultats que nous présentons ici donneront lieu à des études de cas pertinentes et à des recherches approfondies sur les politiques et les pratiques multilinguistiques locales qui fourniront des perspectives et des données complémentaires.

Une étude telle que celle-ci présente des limites manifestes. Ces limites seront abordées à la section 1.6 du point de vue de la validité. Nous pensons néanmoins que les résultats que nous présentons concernant les politiques et les pratiques linguistiques en Europe nous permettent d'aller plus loin dans nos connaissances, et ce pour quatre raisons :

- le nombre élevé de pays et de régions participants – 24
- l'éventail des variétés de langues choisies parmi la multitude des langues européennes – nous prenons en compte les langues étrangères, régionales ou minoritaires, les langues nationales et celles des migrants, avec en dernier lieu une attention particulière portée aux langues des nouveaux arrivants
- la gamme des domaines d'étude sélectionnés, comprenant non seulement l'éducation mais aussi les entreprises, les services et espaces publics et les médias
- La publication et la diffusion des résultats de cette étude en 23 langues.

Les sections 1.1 et 1.2 contiennent des informations d'ordre général sur les acteurs européens de la promotion du multilinguisme et du plurilinguisme, ainsi que sur la formule "1 langue + 2". Les sections 1.3 et 1.4 portent sur les variétés de langues et les domaines de langues explorés dans le projet. La section 1.5 couvre la collecte des données et notre approche des trois villes. La section 1.6 a trait à la méthodologie de recherche utilisée dans ce projet.

1.1 Les acteurs européens de la promotion du multilinguisme et du plurilinguisme

La diversité linguistique est un élément clé de l'identité européenne et les institutions de l'UE basées à Bruxelles ainsi que le CdE basé à Strasbourg ont joué un rôle actif dans la promotion de l'apprentissage des langues et du multilinguisme/plurilinguisme. Les principales agences de politique des langues sont l'*Unité pour la Politique Multilinguistique* au sein de la Direction Générale de l'Éducation et de la Culture auprès de la Commission Européenne et l'*Unité pour les politiques linguistiques* de la Direction de l'Éducation du Conseil de l'Europe. Le travail réalisé par ces agences a servi de socle aux importantes résolutions, chartes et conventions produites respectivement par chacune des deux institutions européennes. Baetens Beardsmore (2008) propose un survol instructif des activités de promotion linguistique déjà mises en œuvre par l'UE et le CdE.

Une recherche de publications multilingues sur <http://europa.eu> propose des documents clés dans plusieurs langues, classés sous cinq rubriques : Documents des politiques de l'UE, brochures d'information, rapports, études et sondages. Sur le site du CdE, www.coe.int/lang, les publications proposées concernent les domaines suivants : élaboration de politiques, d'instruments et de normes, langues enseignées à l'école, migrants, rapports de conférences et études choisies.

Le CdE fait une distinction entre multilinguisme et plurilinguisme : le plurilinguisme renvoie aux compétences du locuteur (capacité à parler plusieurs langues) tandis que le multilinguisme se réfère aux variétés de langues présentes dans une zone géographique donnée. L'UE emploie le terme multilinguisme pour les deux concepts (en spécifiant parfois 'multilinguisme de l'individu'). Ces deux concepts multilinguisme/plurilinguisme figurent dans le rapport.

L'Union Européenne (UE)

Dans le cadre de l'UE, la politique linguistique relève de la responsabilité individuelle des États membres.

Les institutions de l'UE jouent un rôle de support dans ce domaine, sur la base du 'principe de subsidiarité'. Leur rôle est de promouvoir la coopération entre les États membres et de promouvoir la dimension européenne dans les politiques linguistiques nationales. Au sein des trois corps constitutifs de l'UE, à savoir le *Conseil de l'Union Européenne*, la *Commission Européenne* (CE) et le *Parlement Européen*, le multilinguisme constitue depuis de nombreuses années un domaine d'attention clé.

Les politiques linguistiques de l'UE ont pour but de protéger la diversité linguistique et de promouvoir la connaissance des langues, et ce pour des raisons d'identité culturelle et d'intégration sociale, mais aussi parce qu'un citoyen multilingue est mieux armé pour tirer profit des opportunités éducatives, professionnelles et économiques qu'offre une Europe intégrée. La politique du multilinguisme est guidée par l'objectif défini par le Conseil de l'UE à Barcelone en 2002, à savoir améliorer la maîtrise des compétences de base, en particulier en enseignant au moins deux autres langues étrangères dès le plus jeune âge. Cet objectif s'inspirait du Livre blanc fondateur de 1995 'Enseigner et apprendre' qui prônait l'apprentissage

de deux langues européennes par tous les citoyens européens. De plus, Barcelone a appelé à la mise en place d'un indicateur de compétence linguistique.

En 2003, la Commission européenne s'est engagée à mettre en œuvre 45 nouvelles actions visant à encourager les autorités nationales, régionales et locales à travailler dans le sens d'un 'changement décisif pour la promotion de l'apprentissage des langues et de la diversité linguistique'. La première Communication sur le multilinguisme de la Commission européenne, *Une nouvelle stratégie cadre pour le multilinguisme*, a été adoptée en novembre 2005, et a complété son plan d'action *Promouvoir l'apprentissage des langues et la diversité linguistique*. La Communication de la Commission européenne (2005) a défini trois axes pour la politique du multilinguisme de l'UE :

1. S'assurer que les citoyens aient accès à la législation, aux procédures et aux informations de l'UE dans leur propre langue.
2. Souligner le rôle majeur que les langues et le multilinguisme jouent dans l'économie européenne, et trouver les moyens de continuer à progresser dans cette direction
3. Encourager tous les citoyens à apprendre et à parler davantage de langues, afin d'améliorer la compréhension mutuelle et la communication

L'importance du multilinguisme pour la Commission européenne a été soulignée par la nomination d'un commissaire européen spécial, Leonard Orban, à la gestion de ce portefeuille pour la première fois début 2007. Après le remaniement des portefeuilles sous Barroso en 2009, le dossier du multilinguisme a été confié au Commissaire pour l'Éducation, la Culture, le Multilinguisme et la Jeunesse. Sous le mandat (2008) du Commissaire Orban, la Commission européenne a publié sa Communication *Multilinguisme : un atout pour l'Europe et un engagement commun*, qui a établi la politique linguistique comme une thématique transversale contribuant à toutes les autres politiques de l'UE. La Communication a défini les actions à mener pour que la diversité linguistique devienne un gage de solidarité et de prospérité. Les deux objectifs centraux de la politique du multilinguisme étaient les suivants :

- sensibiliser à la valeur et aux avantages de la diversité linguistique de l'UE et promouvoir la suppression des barrières au dialogue interculturel ;
- assurer à tous les citoyens de véritables possibilités de communiquer dans deux langues, en plus de leur langue maternelle.

Les États membres ont été invités à élargir et améliorer l'offre linguistique dans le système éducatif à partir du plus jeune âge jusqu'à la formation des adultes, et à valoriser et développer les compétences linguistiques acquises en dehors du système éducatif formel. De plus, la Commission européenne a fait part de sa détermination à faire un usage stratégique des programmes et des initiatives de l'UE qui s'y prêtent afin de mettre le multilinguisme 'à la portée du citoyen'.

Le Document de travail de la Commission (2008), accompagnant la Communication susmentionnée de la CE, présente une vue d'ensemble des actions existantes de l'UE dans le domaine du multilinguisme. La Communication de la Commission européenne (2008) a été accueillie favorablement et entérinée par des résolutions du Conseil de l'UE (2008) et du Parlement Européen (2009), l'accent étant mis sur la formation continue, la compétitivité, la mobilité et l'employabilité. En 2011, la Commission européenne a rendu un rapport sur les progrès réalisés depuis 2008 et a fourni un inventaire complet des actions de l'UE en la matière. Elle a également attendu avec impatience le *Cadre stratégique pour la coopération européenne en matière d'éducation et de formation (Education et formation 2020)* dans lequel l'apprentissage des langues est identifié comme une priorité, la communication en langues étrangères étant l'une des huit compétences clés pour améliorer la qualité et l'efficacité de l'éducation et de la formation. La communication dans la langue maternelle, la médiation et la compréhension interculturelle font aussi partie des compétences clés.

Le rapport souligne que les compétences linguistiques sont cruciales pour l'initiative *Agenda pour les nouvelles compétences et l'emploi*, dans la mesure où elles augmentent l'employabilité. Elles constituent également une condition préalable pour la mobilité et, par conséquent, pour la réussite de la mise en œuvre de la nouvelle initiative phare *Jeunesse en mouvement*. Plus généralement, les compétences linguistiques offrent des perspectives plus larges aux citoyens de l'UE : elles peuvent encourager et faciliter l'exercice des droits de circulation et d'établissement sur le territoire des États membres, ainsi que l'exercice de nombreux autres droits que leur confère la législation de l'UE.

Les statistiques clés concernant l'apprentissage et l'enseignement des langues dans l'UE sont collectées dans le cadre des enquêtes Eurydice et Eurobaromètre. Les rapports "Chiffres clés de l'enseignement des langues à l'école en Europe" (Eurydice 2008, version mise à jour du rapport 2005) et "Intégration scolaire des enfants immigrants en Europe" (Eurydice 2009), ainsi que les rapports Eurobaromètre sur les compétences linguistiques des citoyens européens et leurs attitudes à l'égard de l'apprentissage des langues (Eurobaromètres 2001 et 2006), revêtent une importance capitale pour les domaines Enseignement primaire et Enseignement secondaire de notre questionnaire LRE. Le rapport susmentionné de Strubell et al. (2007), remis à la CE, contient également des chiffres clés sur le nombre d'élèves suivant des cours de langue dans l'enseignement primaire et l'enseignement secondaire de premier et deuxième cycle dans les pays de l'UE ; ce rapport présente en outre une analyse des résultats et tendances transnationaux et propose un ensemble de recommandations.

Le nombre spécifique d'apprenants en langue, les évaluations de l'apprentissage en milieu scolaire et les types de compétences linguistiques peuvent faire l'objet d'une version de suivi du questionnaire LRE. Nous examinerons les possibilités de synergies entre la collecte de données pour le projet LRE et pour le Moniteur des langues européennes (ELM) ainsi que pour l'Enquête européenne sur les compétences linguistiques (EECL) (consulter les sites web des deux projets pour avoir des informations sur les travaux en cours). Le projet ELM met l'accent sur les langues officielles des États ; il comporte un volet spécial consacré à l'enseignement et à l'utilisation des langues officielles des États par rapport à l'anglais au niveau universitaire. Le projet EECL est centré sur les compétences des étudiants en anglais, français, allemand, italien et espagnol comme première et deuxième langue étrangère durant leur dernière année d'enseignement secondaire de premier cycle et leur deuxième année d'enseignement secondaire de second cycle, en fonction du contexte éducatif. Le premier rapport EECL a été publié dernièrement par la CE (2012) et contient des données sur les quelque 54 000 étudiants inscrits dans les 14 pays participants. Des évaluations basées sur les curricula ont été conçues, standardisées et appliquées pour les compétences en lecture, compréhension orale et écrite dans chacune des cinq langues susmentionnées et les résultats ont été comparés aux niveaux du CECR. Les résultats du rapport EECL font apparaître un faible niveau de compétences dans les première et deuxième langues étrangères évaluées. De surcroît, les résultats varient considérablement selon les pays, les langues choisies et les compétences linguistiques mesurées.

Le principal programme de financement de la Commission européenne destiné à encourager le multilinguisme est le Programme Education et formation tout au long de la vie (EFTLV) qui chapeaute les différentes initiatives européennes d'éducation et de formation, avec un budget de près de 7 milliards d'euros pour la période 2007-2013. L'EFTLV, le successeur de Socrates, qui a couvert la période 1994- 2006, est constitué de sous-programmes, dont chacun concerne un secteur spécifique de l'enseignement : *Comenius* (écoles), *Erasmus* (enseignement supérieur), *Leonardo da Vinci* (enseignement et formation professionnelle) et *Grundtvig* (formation des adultes). Un programme transversal complète ces quatre sous-programmes, comprenant une activité appelée *Activité Clé* sur les langues. Enfin le programme *Jean Monnet* encourage l'enseignement, la réflexion et les débats sur le processus d'intégration européenne dans les établissements d'enseignement supérieur dans le monde.

L'un des objectifs particuliers de l'ELTFV est de promouvoir l'apprentissage des langues et la diversité linguistique. Les propositions pour les projets linguistiques, les réseaux et les autres activités en matière de langues (par exemple liées à la mobilité des étudiants, des enseignants et des travailleurs) peuvent faire l'objet d'un cofinancement européen en vertu de différentes parties du Programme. Toutes les langues – officielles, nationales, régionales, minoritaires et des migrants – peuvent bénéficier de ce Programme. Le programme Language Rich Europe est cofinancé par le Programme AC2 (Réseaux).

Le Conseil de l'Europe (CdE)

Le CdE, fondé le 5 mai 1949, est une organisation intergouvernementale constituée de 47 États membres, dont les 27 États de l'Union européenne.

La mission du CdE est la protection des droits de l'homme, la démocratie pluraliste et l'état de droit. Ces valeurs fondamentales sous-tendent ses actions dans tous les domaines, y compris la politique linguistique qui s'appuie sur trois dimensions distinctes mais complémentaires du travail de l'Organisation : *conventions, recommandations et instruments techniques*.

La *Convention culturelle européenne* encourage les États à soutenir l'étude des langues, de l'histoire et de la civilisation des autres Parties contractantes. La *Charte sociale européenne* garantit le droit des travailleurs migrants et de leurs familles à apprendre la ou les langues de l'État d'accueil et soutient l'enseignement de leur langue maternelle aux enfants des travailleurs migrants.

Deux *conventions* du Conseil de l'Europe sont directement concernées par la promotion et la sauvegarde de la diversité linguistique et des droits linguistiques ; il s'agit de la *Charte européenne des langues régionales ou minoritaires* et du *cadre pour la protection des minorités nationales*. La Charte est un instrument culturel dont le but est de protéger et de promouvoir les langues régionales ou minoritaires en tant qu'aspect menacé du patrimoine culturel européen. Elle prévoit des mesures spécifiques destinées à soutenir l'emploi des langues régionales ou minoritaires dans l'éducation et les médias et de permettre leur usage dans le monde judiciaire et administratif, dans la vie économique et sociale, et dans les activités culturelles. La Convention cadre pour la protection des minorités nationales spécifie les conditions propres à permettre aux personnes appartenant à des minorités nationales de conserver et développer leur culture et de préserver les éléments essentiels de leur identité que sont leur religion, leur langue, leurs traditions et leur patrimoine culturel.

Les États qui ont ratifié ces *conventions* sont jugés sur leur respect des engagements pris.

Les *recommandations* du Conseil de l'Europe sont des déclarations sur les principes directeurs et les mesures de mise en œuvre qui font foi auprès des autorités nationales mais qui ne sont pas juridiquement contraignantes. Les *recommandations* les plus pertinentes au regard de ce projet sont les suivantes :

- La *Recommandation No. R (98) 6 du Comité des Ministres concernant les langues vivantes* (Conseil de l'Europe, 1998) met l'accent sur la communication interculturelle et le plurilinguisme en tant qu'objectifs stratégiques et propose des mesures concrètes applicables à chaque secteur de l'éducation, ainsi qu'à la formation initiale et continue des enseignants. L'annexe de cette recommandation indique dans le détail, pour chaque secteur éducatif, comment le plurilinguisme peut être défini comme un objectif général dans le cadre d'un concept cohérent d'éducation aux langues dans tous les États membres du Conseil de l'Europe ;
- La *Recommandation 1383 (1998) de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe sur la diversification linguistique* énonce que 'la diversité linguistique de l'Europe constitue un riche patrimoine culturel qu'il faut sauvegarder et protéger' et que 'l'enseignement des langues vivantes dans les systèmes éducatifs des États membres du Conseil de l'Europe doit, par conséquent, être davantage diversifié. Il doit se traduire par l'acquisition non seulement de l'anglais, mais aussi d'autres langues européennes et mondiales par tous les citoyens européens, en parallèle avec la maîtrise de leur langue nationale et, le cas échéant, régionale' ;
- La *Recommandation 1539 (2001) de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe sur l'Année européenne des langues* invite les États membres à 'soutenir et développer davantage les initiatives en matière de politiques linguistiques du Conseil de l'Europe pour la promotion du plurilinguisme, la diversité des cultures et la compréhension entre les peuples et les nations' et à 'encourager tous les Européens à atteindre un certain niveau de compétence dans la communication en plusieurs langues, entre autres en stimulant ses approches diversifiées et innovatrices, adaptées aux besoins individuels ...' ;
- La *Recommandation Rec (2005)3 du Comité des Ministres relative à l'enseignement des langues du voisin en région frontalière* recommande aux gouvernements des États membres de 'mettre en œuvre les principes d'une éducation plurilingue, en créant, en particulier, les conditions qui permettent aux établissements d'enseignement de tous les niveaux, situés dans les régions frontalières, de sauvegarder ou d'introduire le cas échéant l'enseignement et l'utilisation des langues des pays voisins ainsi que l'enseignement de leurs cultures, qui sont indissociables de l'enseignement des langues' ;
- La *recommandation 1740 (2006) de l'Assemblée parlementaire sur la place de la langue maternelle dans l'enseignement scolaire* encourage les jeunes Européens à apprendre leur langue maternelle (ou langue principale) lorsqu'elle n'est pas la langue officielle de leur pays tout en soulignant qu'ils ont le devoir d'apprendre une langue officielle du pays dont ils sont citoyens ;
- La *Recommandation N° R. (2008) 7 du Comité des Ministres sur l'utilisation du CECRL et la promotion du plurilinguisme* souligne les principes généraux et mesures à prendre par les autorités responsables de l'éducation aux langues aux niveaux national, régional et local ainsi que les mesures spécifiques pour l'élaboration de politiques, le développement de programmes et de manuels, la formation des enseignants et l'évaluation.

Dans le domaine de l'éducation aux langues, on entend par *instruments "techniques"* les outils de référence, toujours non normatifs, que les décideurs politiques et praticiens peuvent consulter et adapter en fonction de leur contexte éducatif et de leurs besoins spécifiques. Parmi ces instruments, il convient de citer le *Cadre européen commun de référence pour les langues (CECR)*, le *Portfolio européen des langues (PEL)*, les guides pour l'élaboration des politiques, ainsi que divers autres outils pratiques élaborés dans le cadre des programmes de l'Unité des politiques linguistiques à Strasbourg et du Centre européen pour les langues vivantes à Graz.

Le *Cadre européen commun de référence pour les langues* (2001) a été conçu pour promouvoir l'éducation plurilingue et être adapté à des contextes d'utilisation spécifiques. Le CECR offre une base commune pour l'élaboration et la comparaison de programmes de langues vivantes, de référentiels, d'examens et de manuels dans une perspective d'apprentissage plurilingue dynamique tout au long de la vie. Elaboré grâce à une recherche scientifique et une large consultation, le CECR est un instrument pratique permettant d'établir clairement les éléments communs à atteindre lors des étapes successives de l'apprentissage ; c'est aussi un instrument idéal pour la comparabilité internationale des résultats de l'évaluation. Il fournit une base pour la reconnaissance mutuelle des qualifications en langues, facilitant ainsi la mobilité éducative et professionnelle. Il est de plus en plus utilisé pour la réforme des curricula nationaux et par des consortia internationaux pour la comparaison des certificats en langues, en Europe et partout dans le monde, et est disponible dans 35 langues.

Le *Portfolio européen des langues* (2001) est un document personnel dans lequel toute personne qui apprend ou a appris une langue – que ce soit à l'école ou en dehors – peut consigner ses connaissances linguistiques et ses expériences culturelles. Il est la propriété de l'apprenant. Dans le Portfolio, toute compétence est valorisée, qu'elle ait été acquise à l'intérieur ou à l'extérieur du système d'éducation formelle. Il est lié au Cadre européen commun de référence pour les langues.

La finalité du *Guide pour l'élaboration des politiques linguistiques éducatives en Europe* (2007) est de proposer un instrument d'analyse qui serve de document de référence à l'élaboration ou à la réorganisation des politiques d'enseignement des langues pour promouvoir le plurilinguisme et la diversification suivant une démarche organisée, de sorte que les décisions soient liées de manière cohérente. Le Guide conçoit le plurilinguisme comme une compétence à part entière englobant – potentiellement – plusieurs langues à différents niveaux de maîtrise, 'une compétence communicative à laquelle contribuent toute connaissance et toute expérience des langues et dans laquelle les langues sont en corrélation et interagissent'.

Les instruments politiques susmentionnés ont été conçus par le Division des politiques linguistiques (aujourd'hui dénommée Unité des politiques linguistiques), laquelle a lancé récemment une *Plateforme de ressources et références pour l'éducation plurilingue et interculturelle* (www.coe.int/lang). Ce site ne se limite pas aux seules langues étrangères vivantes, mais inclut également les langues classiques, les langues des migrants et, fait significatif, les langues de scolarisation. Les langues de scolarisation sont les langues, comme par exemple l'allemand en Allemagne, le Suédois en Suède, etc., qui sont enseignées comme matière et utilisées pour l'enseignement des autres matières (prenant en compte le rôle clé de la langue dans la construction de la connaissance dans toutes les matières). La *Plateforme* propose un dispositif ouvert et dynamique de définitions, de points de repère, de descriptions et de descripteurs, d'études ou de bonnes pratiques que les Etats membres sont invités à consulter et à utiliser comme éléments pouvant soutenir leur politique de promotion d'un accès équitable à l'éducation, chacun en fonction de ses besoins, de ses ressources et de ses cultures éducatives.

La Plateforme est accompagnée du *Guide pour le développement et la mise en œuvre de curricula pour une éducation plurilingue et interculturelle*, lequel est actuellement en phase pilote dans différents secteurs de l'éducation formelle. Le Guide a pour objectif d'aider à une meilleure mise en œuvre des valeurs et principes de l'éducation plurilingue et interculturelle dans l'ensemble des enseignements de langue, qu'elles soient langues étrangères, régionales ou minoritaires, langues classiques ou langues de scolarisation. Il offre une vue d'ensemble des problématiques, des principes de construction et/ou d'amélioration d'un curriculum ainsi que des pistes pédagogiques et didactiques permettant des évolutions vers une meilleure prise en compte de la finalité d'éducation plurilingue et interculturelle.

Dans les travaux du Conseil de l'Europe, la compétence plurilingue et interculturelle est définie comme la capacité à mobiliser le répertoire pluriel de ressources langagières et culturelles pour faire face à des besoins de communication ou interagir avec l'altérité ainsi qu'à faire évoluer ce répertoire. L'éducation plurilingue et interculturelle prend en compte le répertoire de langues, et les cultures associées à ces langues, que les apprenants ont acquises, qu'elles soient ou non formellement reconnues dans le curriculum – langues de scolarisation (langues enseignées comme matière et langues utilisées pour l'enseignement des autres matières), langues régionales/minoritaires, langues vivantes étrangères et langues classiques, langues des migrants. Le Conseil de l'Europe encourage une approche holistique qui développe les synergies entre les langues, améliore la coordination entre les enseignants et optimise les compétences transversales des apprenants.

Les travaux du CdE sur l'éducation aux langues sont coordonnés par l'*Unité des politiques linguistiques* (UPL) à Strasbourg et le *Centre européen pour les langues vivantes* (CELV) à Graz.

L'UPL met en œuvre des programmes de coopération intergouvernementale dans le cadre du programme du Comité directeur pour les politiques et pratiques éducatives (CDPPE).

Depuis 1957, l'UPL est un pionnier de la coopération internationale dans le domaine de l'éducation aux langues. Ses programmes servent de catalyseur pour l'innovation et offrent un forum paneuropéen unique où traiter les priorités politiques de tous les États membres. Les résultats des programmes de l'UPL ont conduit à un certain nombre de recommandations et de résolutions du Comité des Ministres et de l'Assemblée parlementaire du CdE, qui apportent un soutien politique à ses instruments et à ses initiatives. Suite à cela, l'UPL a organisé, en collaboration avec la Commission européenne, l'*Année européenne des langues 2001* dont les objectifs continuent d'être promus dans le cadre de la *Journée européenne annuelle des langues* (www.coe.int/edi).

L'UPL apporte également une assistance aux États membres en établissant des rapports sur la politique de l'enseignement des langues et a participé à l'élaboration de la politique d'enseignement pour les minorités. Ses récents travaux portent en particulier sur les langues de scolarisation (y compris les besoins des élèves issus de milieux défavorisés) dans le cadre de l'éducation plurilingue et interculturelle, et sur les politiques linguistiques en faveur de l'intégration des adultes migrants.

Les programmes de l'Unité des politiques linguistiques sont complétés par ceux du Centre européen pour les langues vivantes (CELV), mis en place en 1994 à Graz (Autriche) dans le cadre d'un Accord partiel élargi du Conseil de l'Europe. A ce jour, 31 États ont ratifié l'Accord partiel.¹

Le CELV a pour mission de promouvoir des approches innovantes et de diffuser les bonnes pratiques en matière d'apprentissage et d'enseignement des langues. Les activités du CELV s'inscrivent dans le cadre de programmes à moyen terme (4 ans) et s'articulent autour de projets organisés en coopération avec des experts européens dans le domaine de l'éducation aux langues. Les travaux du CELV ont abouti à des kits de formation 'pratique', des lignes directrices et des sites web interactifs, tels que le *Portfolio européen pour les enseignants en langues en formation initiale* (EPOSTL), traduit en 13 langues et intégré dans de nombreux programmes de formation des enseignants en Europe (<http://epostl.ecml.at>), et le *Cadre de référence pour les approches plurielles des langues et cultures* (CARAP), lequel explique comment soutenir le développement des compétences plurilingues et interculturelles des apprenants en classe (<http://carap.ecml.at>). Plusieurs outils développés par le CELV ont trait à l'utilisation pratique du Cadre européen commun de référence pour les langues (CECR) et du Portfolio européen des langues (PEL) et répondent aux besoins des professionnels en langues opérant dans des environnements multilingues. Toutes les publications du CELV sont disponibles gratuitement sur le site web du Centre (www.ecml.at).

Durant la phase de conception du questionnaire LRE pour notre enquête, nous nous sommes appuyés sur les résolutions, les conventions, les recommandations et les communications de l'UE et du CdE qui ont contribué au développement des politiques et des pratiques pour le multilinguisme/plurilinguisme. Le Tableau 1 présente une vue d'ensemble des documents consultés. Un résumé des points clés et le questionnaire sont disponibles sur le site web de LRE. Il convient de bien faire la distinction entre le Conseil de l'UE (chefs d'État et de gouvernement) et le Conseil de l'Europe.

Tableau 1. Vue d'ensemble des documents de l'UE et du CdE utilisés pour établir le questionnaire LRE

Documents de l'Union européenne	Documents du Conseil de l'Europe
<p>Résolutions/conclusions du Conseil</p> <ul style="list-style-type: none"> - Décision du Parlement européen et du Conseil sur l'année européenne des Langues 2001 (2000) - Conclusions de la présidence du Conseil européen de Barcelone (2002) - Conclusions sur le multilinguisme (mai 2008) - Résolutions sur la stratégie européenne en faveur du multilinguisme (novembre 2008) - Conclusions sur le cadre stratégique pour la coopération européenne pour l'éducation et la formation « Éducation et formation 2020 (2009) - Conclusions sur les compétences linguistiques pour favoriser la mobilité (2011) 	<p>Conventions</p> <ul style="list-style-type: none"> - Convention culturelle européenne (1954) - Charte européenne pour les langues régionales minoritaires (CELRM) (1992) - Convention cadre pour la protection des minorités nationales (1995)
<p>Résolutions du Parlement européen</p> <ul style="list-style-type: none"> - Résolution pour la promotion de la diversité linguistique et l'apprentissage des langues (2001) - Résolution sur les langues européennes régionales et sur les langues moins répandues (2003) - Résolution sur le multilinguisme : un atout pour l'Europe, un engagement commun (2009) 	<p>Recommandations du Comité des Ministres</p> <ul style="list-style-type: none"> - Recommandation N° R (82) 18 sur les langues modernes (1982) - Recommandation N° R (98) 6 sur les langues modernes (1998) - Recommandation CM/Rec (2008) 7 sur l'utilisation du CECRL et la promotion du plurilinguisme
<p>Communications de la Commission européenne</p> <ul style="list-style-type: none"> - Communication 2005 : Une nouvelle stratégie cadre pour le multilinguisme - Communication 2008 : Multilinguisme : un atout pour l'Europe, un engagement commun - Livre vert 2008 Migration et mobilité : Défis et opportunités pour les systèmes éducatifs de l'UE 	<p>Recommandations de l'Assemblée parlementaire</p> <ul style="list-style-type: none"> - Recommandation 1383 (1998) sur la diversification linguistique - Recommandation 1539 (2001) sur l'année européenne des Langues 2001 - Recommandation 1598 (2003) sur la protection des langues des signes dans les États membres du Conseil de l'Europe - Recommandation 1740 (2006) sur la place de la langue maternelle dans l'enseignement scolaire
<p>Rapports externes</p> <ul style="list-style-type: none"> - Rapport final du Groupe sur le Multilinguisme (2007) - Les langues font nos affaires : Des entreprises plus performantes grâce à une connaissance accrue des langues Forum des entreprises sur le multilinguisme (2008) 	<p>Rapports externes</p> <ul style="list-style-type: none"> - De la diversité linguistique à l'éducation plurilingue : Guide pour l'élaboration des politiques linguistiques éducatives en Europe : Beacco et Byram (2007) - Guide pour le développement et la mise en oeuvre de curricula pour une éducation plurilingue et interculturelle, Beacco et al. (2010) <p>Outils pour l'enseignement et l'apprentissage</p> <ul style="list-style-type: none"> - <i>Cadre européen commun de référence pour les langues</i> (CECRL) (2001) - <i>Portfolio européen des langues</i> (PEL) (2001) - Cadre de référence pour les approches plurielles des langues et cultures (CARAP) (2012) ; http://carap.ecml.at - Portfolio européen pour les enseignants en langues en formation initiale (2007) : http://epost12.ecml.at

1.2 La formule “une langue + deux” et le plurilinguisme

La promotion du plurilinguisme en termes de trilinguisme n'a pas seulement été appelée de ses vœux par l'UE. L'UNESCO a adopté le terme 'éducation multilingue' en 1999 (*Résolution no 12 de la Conférence Générale*) en référence à l'utilisation d'au moins trois langues dans l'enseignement, à savoir la langue maternelle, une langue régionale ou nationale et une langue internationale. Dès les années 1950, le gouvernement indien avait mis en avant les grandes lignes d'une politique d'éducation multilingue, incluant l'enseignement dans la langue maternelle, dans la langue régionale (ou de l'État), en hindi comme langue de communication générale et dans l'une des langues classiques : le sanscrit, le pali, l'arabe ou le persan. Cette proposition fut révisée en 1961 et nommée la *formule des trois langues* (FTL). Elle prévoyait l'enseignement dans la langue régionale, en hindi dans les régions qui ne parlaient pas l'hindi ou dans une autre langue indienne dans les régions parlant l'Hindi, et en anglais ou dans une autre langue européenne.

La Commission européenne (1995), dans un *Livre blanc*, a opté pour le trilinguisme en tant qu'objectif politique pour tous les citoyens européens. En plus de sa 'langue maternelle', chaque citoyen devrait apprendre au moins deux 'langues de la communauté'. La résolution du Conseil de l'UE de 2002 à Barcelone s'est inscrite dans la continuité de cet objectif politique. À ce moment-là, le concept de 'langue maternelle' était utilisé pour se référer aux langues officielles des États membres et ne tenait pas compte du fait que, pour de nombreux habitants de l'Europe, 'langue maternelle' et 'langue officielle de l'État' ne coïncident pas (Extra et Gorter 2008 : 44). Par ailleurs, le concept de 'langues de la communauté' était utilisé pour se référer aux langues officielles de deux autres États membres de l'UE. Dans les documents ultérieurs de la Commission européenne, il était fait référence à une langue étrangère de prestige international (l'absence de référence à l'anglais était volontaire) et à une langue dite 'voisine'. Ce dernier concept faisait référence aux pays voisins plutôt qu'à la langue des véritables voisins dans la vie de tous les jours. Plus récemment, la réflexion de la Commission européenne s'est développée dans ce domaine et le paragraphe 4.1 de la Communication 2008 est intitulé « Accorder de l'importance à toutes les langues » :

Dans le contexte actuel d'augmentation de la mobilité et de la migration, il est fondamental de maîtriser la ou les langue(s) nationale(s) pour pouvoir s'intégrer pleinement et jouer un rôle actif dans la société. Par conséquent, dans le cas des locuteurs non natifs, la combinaison 'une plus deux' devrait comprendre la langue du pays d'accueil.

Notre société recèle également des ressources linguistiques non exploitées : les langues maternelles différentes et d'autres langues parlées à la maison et dans des environnements locaux et voisins doivent être mieux prises en considération. Par exemple, dans le cas des enfants de langue maternelle différente – qu'il s'agisse d'une langue de l'UE ou d'un pays tiers la tâche des établissements scolaires est compliquée par le fait que la langue d'enseignement constitue une deuxième langue. Toutefois, la présence de ces élèves peut encourager leurs camarades de classe à apprendre d'autres langues et à s'ouvrir à d'autres cultures.

En vue de permettre des liens plus étroits entre communautés, le Groupe consultatif des intellectuels pour le dialogue interculturel (2008) de la Commission a mis au point le concept de « langue personnelle adoptive », qui mériterait une réflexion plus approfondie

Sans préciser de manière explicite le nombre de langues à apprendre, le CdE a joué un rôle de pionnier dans la promotion de l'apprentissage des langues et le développement du plurilinguisme dès le plus jeune âge et a constamment souligné la nécessité d'accorder de l'importance à toutes les langues. Chose intéressante, il a également mis en avant l'idée de compétences variables et partielles.

S'inspirant de la résolution de 1969 sur le programme d'enseignement intensif des langues modernes pour l'Europe, et de la Recommandation 814 (1977), le CdE a adopté en 1982 la Recommandation 82 (18), demandant aux États membres de faire en sorte, autant que possible, que toutes les catégories de la population disposent de moyens efficaces afin d'acquérir une connaissance des langues des autres États membres (ou d'autres communautés de leur pays) et d'encourager l'enseignement d'au moins une langue européenne autre que la langue nationale, ou la langue véhiculaire de la région concernée, aux élèves à partir de l'âge de dix ans ou dès leur entrée dans l'enseignement secondaire. La Recommandation appelle aussi les États à mettre à disposition des équipements et du matériel pédagogique permettant l'apprentissage du 'plus grand nombre possible de langues'. Le CdE a également pris en considération dans cette recommandation les besoins des travailleurs migrants en demandant la mise en place de moyens adéquats pour :

acquérir une connaissance suffisante de la langue de la communauté d'accueil afin de jouer un rôle actif dans la vie professionnelle, politique et sociale de cette communauté, et en particulier permettre aux enfants des migrants d'acquérir une bonne éducation et les préparer à accomplir sans heurts leur passage de l'école à la vie active ; et perfectionner leurs langues maternelles en tant qu'instruments éducatifs et culturels et, par là même, maintenir et améliorer leurs liens avec leur culture d'origine »

Dans la recommandation clé de suivi du Comité des Ministres, 98(6), le CdE a appelé les Européens à acquérir un niveau de compétence communicative dans plusieurs langues et a demandé aux États membres d'y parvenir en diversifiant l'offre des langues et en définissant des objectifs appropriés pour chaque langue (système de modèles par exemple), notamment des objectifs de développement des compétences partielles.

La recommandation la plus récente du CdE est la recommandation CM/Rec (2008) 7F aux États membres sur l'utilisation du *Cadre européen commun de référence pour les langues* (CECR) du Conseil de l'Europe et la promotion du plurilinguisme

Cullen *et al.* (2008) présentent une vue d'ensemble et une analyse des politiques de l'UE sur le multilinguisme. Selon l'auteur, il subsiste une réticence ou résistance significative en ce qui concerne l'apprentissage d'une langue supplémentaire – hormis l'apprentissage de l'anglais. Ce point de vue est corroboré par les données d'Eurostat 2009 qui montrent une forte augmentation de l'apprentissage de l'anglais, mais pas des autres langues. Seul un européen sur cinq, dit Cullen, peut être décrit comme apprenant de manière active une langue supplémentaire et les compétences linguistiques se répartissent de manière inégale d'un point de vue géographique et culturel. La plupart des activités destinées à promouvoir le plurilinguisme s'inscrivent dans le secteur formel de l'enseignement, plus particulièrement dans le domaine de l'enseignement secondaire. Cullen *et al.* (2008: iii-iv) parviennent aux conclusions principales suivantes concernant le contexte politique et la politique de promotion du multilinguisme dans l'UE :

- Le multilinguisme et la diversité linguistique sont parfois en conflit avec les agendas politiques. La politique d'enseignement des langues a tendance à être influencée par des politiques plus « matérielles » comme la compétitivité économique et la mobilité sur le marché du travail, et les politiques de diversité linguistique par des questions plus « humaines » comme l'intégration et les droits de l'homme. La politique en matière de multilinguisme s'est vue accorder une priorité plus importante que la politique de diversité linguistique en termes d'actions concrètes.
- L'action du Parlement européen est le reflet d'un effort permanent et constant visant à soutenir la protection des langues minoritaires et la diversité linguistique. Depuis la fin des années 1970, le Parlement européen a publié une série de communications et de résolutions qui appellent la Commission à prendre des mesures afin de promouvoir l'utilisation des langues minoritaires et à reconsidérer toutes les législations ou pratiques de la Communauté qui seraient discriminatoires à l'encontre des langues minoritaires. Cependant, le fait qu'aucune de ces initiatives ne soit obligatoire pour les États membres constitue un problème majeur.

Attitudes des ressortissants de l'UE à l'égard du multilinguisme/plurilinguisme

L'un des eurobaromètres périodiques de la Commission européenne, à savoir le Baromètre spécial 243 (2006), propose un examen croisé sur l'opinion publique concernant les questions liées au multilinguisme. Il analyse l'adhésion à certains des principes servant de fondement à la politique de multilinguisme de la Commission, ainsi que les perceptions des personnes interrogées quant à la situation dans leurs pays ou régions respectifs et le soutien qu'elles accordent aux politiques de multilinguisme au niveau national. Les personnes interrogées se sont vues présenter des affirmations qui illustrent certains principes clés qui sous-tendent les politiques destinées à promouvoir le multilinguisme en Europe. Toutes les affirmations reçoivent le soutien de la majorité des Européens mais à des degrés divers, comme le montre clairement le tableau 2.

Tableau 2. Attitudes à l'égard du multilinguisme en Europe (Source : Rapport eurobaromètre spécial 243 : 53, Commission européenne 2006)

Affirmations	Plutôt d'accord	Plutôt pas d'accord	Ne sait pas
1. Toutes les personnes dans l'UE devraient être en mesure de parler une langue supplémentaire	84%	12%	4%
2. Toutes les langues parlées dans l'UE doivent être traitées de la même manière	72%	21%	7%
3. Toutes les personnes dans l'UE devraient être en mesure de parler une langue commune	70%	25%	5%
4. Les institutions européennes doivent adopter une langue unique pour communiquer avec les citoyens européens	55%	40%	5%
5. Toutes les personnes dans l'UE devraient être en mesure de parler deux langues supplémentaires	50%	44%	6%

D'après les résultats de ce sondage, une large majorité des ressortissants de l'UE pensent qu'une langue supplémentaire est gérable, 50% seulement considèrent que deux langues constituent un objectif réaliste. Les personnes interrogées ont le sentiment que les langues devraient être traitées de la même manière, mais elles estiment également que nous devrions être en mesure de parler une langue commune. Les opinions sont partagées quant au fait de savoir si les institutions de l'UE devraient adopter une langue unique pour communiquer avec les citoyens.

Le projet LRE donne des informations intéressantes sur le niveau de mise en œuvre des principes de Barcelone dans les systèmes éducatifs des pays/régions couverts par l'enquête. Il fournit également des indications sur l'importance accordée à toutes les langues – nationales, étrangères, des migrants, et régionales ou minoritaires – aussi bien au sein du système scolaire qu'à l'extérieur.

1.3 Les variétés de langues explorées dans le projet

Notre ambition, dans le cadre du projet LRE, est de refléter la richesse des langues présentes dans la société européenne et leur niveau d'intégration dans les politiques et les pratiques pour le multilinguisme. Notre défi était de distinguer les types de langues et de les classer de manière adéquate.

Dans sa Communication de 2008, la Commission européenne fait référence aux nombreuses langues 'nationales, régionales, minoritaires et de migrants' parlées en Europe 'qui ajoutent une facette à notre patrimoine commun'. Le terme 'langues étrangères' renvoie aussi bien aux langues européennes que non-européennes de diffusion mondiale.

L'intérêt de maîtriser la langue nationale afin de s'intégrer au mieux dans la société et de bénéficier pleinement de l'enseignement est amplement reconnu. L'apprentissage des langues étrangères a également fait l'objet d'un large consensus en Europe. Les types de langues les moins mis en avant sont les langues régionales/minoritaires et les langues des migrants, mais leur valeur dans les États européens a été reconnue et soutenue aussi bien par le CdE que par l'UE. Tous deux ont en effet souligné la nécessité de soutenir ces deux types de langues au motif qu'il s'agit d'importants moyens de communication intra-groupe et qu'elles font partie de l'identité personnelle, culturelle et sociale de nombreux citoyens de l'UE.

Dans la recommandation 98(6), le CdE a déjà demandé aux États membres de s'assurer que les dispositions de la Charte européenne pour les langues régionales ou minoritaires et la Convention cadre pour la protection des minorités nationales sont prises en compte en tant que paramètres souhaitables pour les politiques en matière de langues ou cultures régionales ou minoritaires. Il a aussi appelé à une parité d'estime entre toutes les langues. Il a en outre demandé à tous les pays de 'continuer à promouvoir le bilinguisme dans les régions ou quartiers d'immigration et d'aider les migrants à apprendre la langue de la région dans laquelle ils résident'.

Le rapport final du Groupe de haut niveau sur le Multilinguisme (2007) souligne également la nécessité d'exploiter le potentiel économique des immigrés qui, de par leurs connaissances linguistiques et culturelles, offrent aux entreprises l'opportunité d'accéder aux marchés dans leurs pays d'origine.

Bien trop souvent, les migrants sont uniquement considérés comme un problème – enfants de migrants aux résultats scolaires insuffisants ou migrants adultes n'ayant qu'une maîtrise minimale de la langue du pays d'accueil. On oublie souvent que les migrants constituent une ressource précieuse. En valorisant les langues des migrants parmi nous, nous pouvons renforcer la motivation des migrants à apprendre la langue du pays d'accueil et – aussi – d'autres langues, et leur permettre de devenir des médiateurs compétents entre différentes cultures.

Très souvent les jeunes migrants de deuxième et troisième générations possèdent des compétences orales développées dans leurs langues ancestrales ou communautaires, mais ne savent ni lire ni écrire ces langues. Nombre d'entre eux sont très motivés pour apprendre à lire et écrire dans ces langues. Les écoles, les établissements d'enseignement supérieur et de formation des adultes devraient se charger de proposer des possibilités d'apprentissage spécifiques pour ces groupes cibles. Ceci constituerait un bon investissement car ces personnes pourraient aider à établir des contacts économiques dans leurs pays d'origine et pourraient être amenées à jouer un rôle actif dans les programmes de dialogue interculturel et d'intégration pour les nouveaux migrants.

Dans ce contexte, notre questionnaire LRE inclura les divers types de langues (voir Extra and Gorter 2008 : 3-60), à savoir les langues nationales, étrangères, régionales/minoritaires et des migrants. Nous sommes tout-à-fait conscients des connotations différentes qui existent dans les pays européens pour désigner les personnes (et leurs langues) venues de l'étranger et résidant depuis plus ou moins longtemps dans le pays (voir Extra and Gorter 2008 : 10 pour la nomenclature du domaine).

Dans le cadre du projet LRE, nous explorerons et utiliserons les types de langues ci-dessus avec les définitions ci-après (voir aussi le *Glossaire* dans l'annexe de la Partie II) :

- **Langues nationales** : Langues officielles d'une nation-Etat.
- **Langues étrangères** : Langues qui ne sont pas apprises ou utilisées à la maison, mais qui sont apprises et enseignées à l'école et utilisées comme langues de communication plus large hors du cadre scolaire.
- **Langues régionales ou minoritaires** : Langues traditionnellement utilisées dans un territoire donné d'un État par les ressortissants de cet État qui constituent un groupe numériquement inférieur au reste de la population de l'État.
- **Langues des migrants** : Langues parlées par les migrants et leurs descendants dans le pays de résidence, provenant d'un large éventail de pays d'origine (ou précédents pays de résidence).

Dans des perspectives du même ordre, nous nous référons à McPake et Tinsley (2007). Nous tenons à préciser ici que nous avons inclus délibérément les langues des migrants dans le répertoire européens des langues, alors que les langues des signes sont peu présentes dans cette première série de données sur les politiques et pratiques multilingues. Dans les sociétés occidentales caractérisées par une forte migration ou dans les minorités linguistiques vivant dans un Etat-Nation, les sourds/malentendants constituent en effet une minorité au sein de minorités. Compte tenu de l'hégémonie de l'oralisme, la

plupart de ces sourds/malentendants sont non seulement exclus de la culture dominante, mais également de leur culture 'd'origine', et subissent donc une forme de double oppression (Schermer 2011). Il existe une différence importante entre les communautés de sourds/malentendants et les autres minorités linguistiques : les langues des signes sont rarement transmises d'une génération à l'autre. Cela s'explique par le fait que plus de 95% des sourds/malentendants ont des parents entendants pour lesquels la langue des signes n'est pas la langue maternelle. La plupart des sourds/malentendants ont appris leur langue des signes auprès d'autres sourds/malentendants, d'adultes sourds/malentendants ne faisant pas partie de la famille et/ou de parents qui ont appris une langue des signes comme deuxième langue.

Le Parlement européen a approuvé à l'unanimité une résolution sur les langues des signes le 17 juin 1988. Cette résolution demandait la reconnaissance par tous les états membres de leur langue des signes comme langue officielle pour les personnes sourdes. Jusqu'à présent, cette résolution a eu des effets très limités. En 2003, les langues des signes ont été reconnues par le Conseil de l'Europe comme langues minoritaires dans la *Charte européenne des langues régionales et minoritaires*. Dans notre première phase de collecte des données, nous faisons référence aux langues des signes dans deux des domaines du questionnaire LRE : Langues dans les textes officiels et les recensements et Langues dans l'audiovisuel et la presse.

La distinction présentée entre langues « régionales/minoritaires » et « langues des migrants » est largement utilisée et comprise en Europe continentale, tandis que la référence positive aux langues 'communautaires', courante au Royaume-Uni, renvoie souvent aux langues nationales, régionales et/ou des migrants. De plus, le concept de langues 'communautaires' se réfère souvent aux langues nationales des pays de l'*Union européenne* dans les documents de l'UE et, dans ce sens, constitue une « chasse gardée » du moins dans le jargon de l'UE. Un dernier argument en faveur de l'utilisation du terme langues « des migrants » est son utilisation répandue sur le site internet de *Ethnologue*, *Languages of the World [Ethnologue, langues du monde]*, une source reconnue et largement utilisée d'informations transnationales sur ce sujet.

Dans le contexte du projet LRE, nous considérerons les langues régionales/minoritaires comme « officiellement reconnues » si cette reconnaissance provient de l'état-nation dont il est question. De plus, une telle reconnaissance peut aussi provenir de la *Charte européenne des langues régionales et minoritaires* du Conseil de l'Europe. La Charte a pris effet en mars 1998. Elle a un rôle d'indicateur européen pour la comparaison de mesures légales et de dispositifs dans les Etats membres dans ce domaine de politique linguistique (Nic Craig 2033), et a pour but la protection et la promotion des « langues régionales et minoritaires historiques d'Europe ». Les concepts de langues « régionales » et « minoritaires » ne sont pas spécifiés dans la Charte (« L'état décide de la définition ») et les langues de migrants en sont explicitement écartées. Les états sont libres de choisir quelle langue régionale ou minoritaire ils veulent inclure. De plus, le degré de protection n'est pas imposé ; un état peut donc choisir une politique plus ou moins souple. Il en résulte des situations très diverses à travers les Etats membres de l'UE.

Nous sommes conscients qu'il existe un certain nombre de facteurs de complication qui rendent pratiquement impossible toute distinction claire entre les types de langues proposées. Tout d'abord, au sein des États membres de l'UE, plusieurs langues régionales/minoritaires et des migrants comptent davantage de locuteurs que nombre de langues officielles. De plus, les langues régionales/minoritaires et les langues des migrants dans un pays de l'UE peuvent être les langues officielles d'un autre pays, par exemple l'allemand au Danemark ou le russe en Ukraine. Il faut aussi garder présent à l'esprit que de nombreuses (si ce n'est toutes) les langues des migrants dans les États-nations européens proviennent de pays non européens. C'est le contexte de la migration et des minorités en particulier qui rend ambiguë la distinction que nous proposons entre langues régionales/minoritaires et langues des migrants. Nous ne pouvons cependant pas envisager d'alternative plus transparente. Nous pensons que la distinction proposée aura au moins le mérite de conduire à une prise de conscience et d'aboutir enfin à une approche inclusive dans la conceptualisation européenne des langues minoritaires.

1.4 Domaines linguistiques pris en compte dans l'enquête

L'enquête LRE couvre huit domaines linguistiques. Le premier d'entre eux est un méta-domaine qui concerne la disponibilité de documents nationaux/régionaux et de bases de données sur la diversité linguistique. Compte tenu du rôle clé de l'apprentissage des langues dans l'enseignement, quatre domaines se concentrent sur les principales étapes (de l'école maternelle à l'université) de l'enseignement financé par des fonds publics. De plus, trois domaines linguistiques en dehors de l'enseignement formel sont pris en compte afin d'identifier les niveaux de services multilingues dans la société et les entreprises. En tout, les huit domaines du questionnaire comprennent 260 questions, réparties sur ces différents domaines comme indiqué au Tableau 3. Les questions dans les domaines linguistiques 2-8 sont basées sur les documents européens auxquels il est fait référence dans la Section 1.1.

Tableau 3. Répartition des questions selon les domaines linguistiques

Nr	Domaines linguistiques	N questions
1.	Les langues dans les documents et les bases de données officiels	15
2.	Les langues dans l'enseignement pré-primaire	34
3.	Les langues dans l'enseignement primaire	58
4.	Les langues dans l'enseignement secondaire	60
5.	Les langues dans la formation professionnelle et l'enseignement supérieur	30
6.	Les langues dans les médias audiovisuels et la presse	14
7.	Les langues dans les services et les espaces publics	31
8.	Les langues dans l'entreprise	18
	Total des questions	260

Le domaine 1 porte sur la disponibilité de documents officiels et de bases de données à l'échelle nationale ou régionale en matière de diversité linguistique dans chacun des pays ou régions participants. La disponibilité de ces documents et bases de données peut contribuer de manière significative à la prise de conscience du multilinguisme dans un pays donné et peut fournir des informations utiles pour la politique d'enseignement des langues. La division de ce domaine en textes officiels et recensements est étroitement liée à la distinction courante entre planification du statut et planification du *corpus faite* dans les études sur la planification des langues. Dans notre cas, la section sur les documents se réfère aux efforts entrepris pour *réguler* l'utilisation et la fonction des différentes langues dans une société donnée. Quant à la section sur les bases de données, elle se réfère aux efforts entrepris pour dresser la carte de la répartition et de la vitalité de l'éventail des langues dans une société donnée.

Les domaines 2-4 de l'enquête se concentrent sur l'enseignement aux apprenants non adultes assuré par l'État. Les définitions de chacun de ces domaines figurent dans le Glossaire de la première partie de cette publication. Il y est fait la distinction entre enseignement secondaire de premier cycle et de deuxième cycle qui peut renvoyer à des différences liées à l'âge et/ou au type de scolarité. Dans chacun de ces domaines, l'organisation de l'enseignement des langues est prise en compte, en plus des qualifications et de la formation des enseignants, pour chacune des quatre variétés de langues. La distinction clé entre organisation et corps enseignant est largement utilisée dans le contexte européen (voir par ex. Eurydice 2008). Les réponses dans ces sections sont basées sur des données publiques disponibles ainsi que sur des sources officielles.

Compte tenu de l'importante diversification qui caractérise l'enseignement postsecondaire tant au niveau national que transnational, le domaine 5 est centré sur l'enseignement professionnel vs. enseignement supérieur (université). Ce domaine fournit ainsi des données binaires et complémentaires sur l'enseignement postsecondaire. Les domaines 6-8 couvrent trois domaines cruciaux au-delà du secteur de l'éducation.

Les réponses des domaines 5-8 sont basées sur les données recueillies et rapportées dans les environnements urbains de trois villes par pays ou région (voir Section 1.5 pour les détails). Le domaine 5 explore l'offre de langues dans un petit échantillon d'établissements de formation professionnelle et d'enseignement supérieur (université). Le domaine 6 se concentre sur la gamme de langues proposées dans les médias audiovisuels et la presse. Le domaine 7 est axé sur les langues dans les services publics et les espaces publics en termes de stratégies linguistiques institutionnalisées, d'espaces de communication orale et d'espaces de communication écrite. Le domaine 8, les langues dans l'entreprise, met l'accent sur les stratégies linguistiques des entreprises, les pratiques spécifiques de gestion des langues et la promotion des compétences linguistiques des employés. Un échantillon de 24 entreprises a été examiné dans chaque pays/région.

1.5 Collecte des données dans trois villes

Comme cela a été indiqué ci-dessus, les réponses dans les domaines linguistiques 1-4 de l'enquête LRE sont basées sur des *données officielles/secondaires* et reflètent des politiques et des pratiques communes au niveau national. Les domaines 5-8, d'un autre côté, sont basées sur des données primaires collectées. La collecte de ces données primaires a été effectuée dans trois villes, dans chaque pays, choisies sur la base des considérations suivantes :

- Le multilinguisme est plus présent dans les environnements urbains dans la mesure où les nouveaux arrivants s'y concentrent, à la recherche de travail
- les villes renforcent les dynamiques nationales en répondant à la diversité des langues
- des établissements d'enseignement professionnel et supérieur sont présents dans les villes (domaine 5)
- la presse internationale, les cinémas et les chaînes de télévision se trouvent plus facilement dans les villes (domaine 6)
- d'où la nécessité pour les administrateurs des villes et les urbanistes de créer des politiques locales en matière de multilinguisme (domaine 7)
- les sièges de nombreuses entreprises se trouvent dans les villes (domaine 8).

Le processus de sélection de villes a été identique pour les pays 1-14 du Tableau 4. L'attention a été portée aux deux villes les plus peuplées, *plus* une ville où la langue régionale/minoritaire présente le statut, la vitalité et/ou le nombre de locuteurs le plus élevé dans le pays. Les pays 15-18 ont posé problème dans la mesure où ils ne se conforment pas au modèle ci-dessus.

Le pays 15, la Bosnie-Herzégovine, a trois langues nationales : le bosnien, le serbe et le croate. Les villes choisies pour la collecte de données primaires sont Sarajevo où le bosnien est le plus parlé, Banja-Luka où le serbe est le plus pratiqué, et Mostar, où le bosnien et le croate sont principalement utilisés.

Le pays 16, l'Espagne, comprend 17 communautés autonomes et deux villes autonomes. La recherche LRE a été menée pour les domaines 2-4 dans trois communautés autonomes – Madrid, Séville, Valence – et deux 'nationalités historiques' – le Pays Basque et la Catalogne. Trois profils ont été créés : un profil combiné pour Madrid, Séville et Valence, appelé Espagne, et deux profils séparés pour le Pays Basque et la Catalogne. Le Pays Basque a deux langues officielles : le basque et l'espagnol. La Catalogne a trois langues officielles : le catalan, l'espagnol et l'aragonais.

Le pays 17, le Royaume-Uni, comprend quatre grandes régions qui ont des gouvernements et des systèmes éducatifs séparés. Pour les domaines de l'éducation (2-4), des données ont été collectées sur les politiques et les pratiques communes dans chaque pays/région. Pour les domaines 5-8, les villes du Pays de Galles et d'Écosse ont été choisies sur la base de l'importance de la population. En Angleterre, après Londres, c'est la ville de Sheffield qui a été choisie pour des raisons pratiques. Il n'a pas été possible d'étendre la recherche à une autre ville, mais nous espérons que ces données seront bientôt disponibles. En Irlande du Nord, seule la ville de Belfast a pu être incluse à ce jour dans l'enquête.

Le pays 18, la Suisse, comprend 26 cantons et a également quatre langues officielles : l'allemand, le français et l'italien, et le romanche, dont les locuteurs représentent moins de 1% de la population totale. Cette recherche a dû se limiter aux trois groupes linguistiques principaux, via trois cantons témoins, l'un de langue allemande (Zürich), l'un de langue française (Genève), l'un de langue italienne (Tessin). Les données pour les domaines 2-4 ont été agrégées pour les tableaux présentés dans cette publication, mais pour les domaines 5-8 la présentation au niveau de chaque ville a été conservée.

Les trois villes et les langues minoritaires/régionales sur lesquelles il convient de se concentrer ont été sélectionnées en amont en collaboration avec toutes les équipes participantes nationales ou régionales, sur la base des statistiques municipales pour les deux premières villes et sur la base des statistiques des langues régionales/minoritaires pour la troisième ville. Le tableau 4 présente une vue d'ensemble des villes analysées par pays.

Tableau 4. Approche des trois villes pour tous les pays/régions participants

Nr	Pays avec une langue nationale	Ville la plus importante	Deuxième/troisième ville la plus importante	Autre ville	Langue régionale/minoritaire dominante dans une autre ville
1.	Autriche	Vienne	Graz	Klagenfurt	Slovene
2.	Bulgarie	Sofia	Plovdiv	Shumen	Turc
3.	Danemark	Copenhague	Aarhus	Aabenraa	Allemand
4.	Estonie	Tallinn	Tartu	Narva	Russe
5.	France	Paris	Marseille	Corte	Corse
6.	Grèce	Athènes	Thessalonique	Xanthi	Turc
7.	Hongrie	Budapest	Debrecen	Pécs	Allemand
8.	Italie	Rome	Milan	Trieste	Slovène
9.	Lituanie	Vilnius	Kaunas	Klaipeda	Russe
10.	Pays-Bas	Amsterdam	Rotterdam	Leeuwarden*	Frison
11.	Pologne	Varsovie	Cracovie	Gdansk	Kachoube
12.	Portugal	Lisbonne	Porto	Miranda do Douro*	Mirandais
13.	Roumanie	Bucarest	Iași	Cluj	Hongrois
14.	Ukraine	Kiev	Kharkov	Lviv	Russe
	Autres pays	Plus grande ville	Ville de la région 2	Ville de la région 3	Langue(s) officielle(s)
15.	Bosnie Herzégovine	Sarajevo	Banja-Luka	Mostar	bosnien/croate/serbe
16.	Espagne: Madrid, Valence, Séville Catalogne Pays Basque	Madrid Barcelone Bilbao	Valence Tarragone Saint-Sébastien	Séville L'Hospitalet Vitoria-Gasteiz	Espagnol Catalan Basque
17.	Royaume-Uni : Angleterre Pays de Galles Écosse Irlande du N.	Londres Cardiff Glasgow Belfast	Sheffield Swansea Édimbourg –	– Newport Aberdeen –	Anglais Gallois/anglais Gaélique/écossais/ anglais Irlandais/écossais d'Ulster/anglais
18.	Suisse	Zürich	Genève	Lugano	Allemand/français/italien

*Absence d'université conduisant à une absence de données universitaires

Les *profils nationaux ou régionaux* sont basés sur la collecte des données primaires pour les 23+22+22=67 villes mentionnées dans le Tableau 4. Comme le montre le Tableau 4, la plupart des langues dominantes régionales/minoritaires dans les villes choisies ont le statut de langues nationales dans les pays adjacents. L'axe central de la collecte de données primaires pour les domaines linguistiques 5-8 dans chacun des 24 pays/régions participants est résumé comme suit :

- Pour le domaine linguistique 5, l'accent est mis sur l'offre de langues proposée par l'État dans les différents types d'enseignement pour adultes. Deux secteurs complémentaires sont pris en compte : l'offre de langues dans la formation professionnelle pour les (jeunes) adultes âgés de 16 ans et plus, ainsi que l'offre de langues dans l'enseignement académique/universitaire.
- Pour les domaines linguistiques 6, l'accent est mis sur l'offre linguistique dans les médias audiovisuels, y compris la radio et la télévision publiques, les plus grands cinémas et la presse dans les grandes gares et dans les kiosques des villes couvertes par l'enquête.

- Pour le domaine linguistique 7, l'accent est mis sur l'offre de langues dans les services publics et les espaces publics au niveau de la ville, plus particulièrement dans les stratégies linguistiques institutionnalisées, dans les lieux de communication orale et dans les informations écrites (conseil municipal), au niveau des villes couvertes par l'enquête.
- Pour le domaine linguistique 8, l'accent est mis sur quatre secteurs commerciaux – la grande distribution, le bâtiment, l'hôtellerie et la banque. Il a été demandé aux chercheurs de recueillir des échantillons répartis aussi équitablement que possible entre entreprises multinationales/internationales (M/I), nationales (N), et régionales ou locales (R/L). Dans la pratique, cet objectif s'est révélé difficile à réaliser dans tous les pays/régions.

Le Tableau 5 présente une vue d'ensemble des domaines linguistiques et des objectifs pour la collecte de données primaires par ville (3x).

Tableau 5. Domaines et cibles pour la collecte de données primaires par ville

Nr	Domaines linguistiques	Cibles par ville (3x)
5.	Les langues dans l'enseignement professionnel et l'enseignement universitaire	<ul style="list-style-type: none"> - Principaux établissements d'enseignement et de formation professionnels (EFP) proposant des langues - Principale université publique
6.	Les langues dans les médias	<ul style="list-style-type: none"> - Langues disponibles dans les programmes de radio et de télévision, au cinéma, dans les journaux à plus fort tirage - Offre linguistique dans les kiosques de la plus grande gare et dans les kiosques de la ville
7.	Les langues dans les services publics et les espaces publics	<ul style="list-style-type: none"> - Stratégies linguistiques institutionnalisées, systèmes de communications oraux et écrits au niveau de l'administration centrale de la ville - Utilisation d'un sous-titrage ou d'un doublage pour les films en langues non nationales. - Dispositions en matière de langue des signes
8.	Les langues dans l'entreprise	<ul style="list-style-type: none"> - Entreprises des secteurs de la grande distribution, du bâtiment, de l'hôtellerie et de la banque de petites et moyennes dimensions et grandes multi-/internationales et régionales/locales

1.6 Méthodologie de recherche

Différents types de recherche

Différentes méthodes de recherche peuvent être choisies pour examiner les politiques linguistiques et les pratiques dans une société donnée. Selon leurs intérêts de recherche, les chercheurs peuvent se baser sur une perspective micro-sociolinguistique ou une perspective macro-sociolinguistique pour documenter les politiques et les pratiques concernées (Fishman et Garcia 2010). Si la recherche se limite à des études de cas avec peu d'informateurs, les chercheurs optent pour une observation ethnographique et une approche discursive-analytique. L'ethnographie linguistique (Heller 2007) est une méthode couramment utilisée pour déterminer de quelle manière et dans quelle langue les personnes interagissent les unes avec les autres. Les linguistes ethnographes cherchent à comprendre de quelle manière les personnes utilisent les ressources linguistiques dans leurs interactions avec autrui.

Cependant, les méthodes ethnographiques ne s'avèrent pas toujours optimales dans l'enquête sur les politiques et les pratiques linguistiques au niveau sociétal. Le point central du projet LRE porte sur le multilinguisme sociétal et en particulier sur les politiques institutionnelles et les pratiques promouvant (ou limitant) le multilinguisme. La méthodologie adoptée pour le projet LRE a donc consisté à recueillir des données sur les politiques et les pratiques linguistiques communes dans différents domaines linguistiques et dans différents contextes nationaux ou régionaux en Europe.

Le questionnaire de l'enquête a été compilé en étudiant les principaux documents de l'UE et du CdE sur les politiques et les pratiques linguistiques décrites ci-dessus et en mettant en évidence les recommandations clés. Cependant, compte tenu du fait que les politiques et les pratiques linguistiques à travers l'Europe sont un phénomène très complexe, il n'est pas possible d'identifier toutes les variables importantes, de les exploiter et de les traduire en résultats mesurables.

Construction du questionnaire

Concernant la construction du questionnaire, les conditions préalables suivantes ont été suivies pour préparer les questions :

- chaque question doit rapporter des données exploitables
- les données exploitables doivent être pondérées, permettant ainsi une différenciation des politiques et des pratiques couvertes par l'enquête
- les questions à réponse oui/non susceptibles de générer un score de 100 % doivent être évitées
- les questions doivent être suffisamment consistantes pour permettre des mesures répétées dans le temps.

En règle générale, chaque question comportait trois réponses et les chercheurs devaient choisir la réponse qui était la plus proche de la réalité en termes de politique ou de pratique commune dans leur pays/région. Chaque choix se voyait attribuer un score. Le score le plus élevé pour chaque question correspondait à la politique ou à la pratique la plus alignée avec les recommandations de l'UE/CdE. Les résultats transnationaux de tous les pays/régions figurent dans la 2ème partie de cette publication. Une vue d'ensemble de tous les profils nationaux et régionaux est présentée dans la 3ème partie.

Validité

Du point de vue de la validité, nos préoccupations sur le niveau général du questionnaire étaient les suivantes :

Validité interne

- Le questionnaire LRE est-il suffisamment *complet* dans sa construction conceptuelle et dans son objet et répond-il par conséquent à ses objectifs ?
- Le questionnaire LRE est-il suffisamment *explicite et transparent* dans sa formulation ?
- Le questionnaire LRE est-il suffisamment *pratique* comme outil de collecte des données en termes de compréhension et de charge de travail administrative ?

Validité externe

- Le questionnaire LRE a-t-il une *validité* suffisante au regard des critères européens qui guident sa notation ?

Comparabilité entre pays

- Le questionnaire LRE est-il suffisamment *juste* dans la représentation des quatre variétés clés de langues qui ont été prises en compte : langues nationales, étrangères, régionales/minoritaires et des migrants ?
- le questionnaire LRE est-il fondé sur des questions équivalentes dans tous les pays ?
- le questionnaire LRE est-il fondé sur des procédures de notation équivalentes dans tous les pays/régions ?

Nous pensons que le questionnaire, bien qu'il doive sans aucun doute être peaufiné et développé par le réseau de partenaires et par les parties prenantes, s'efforce de répondre aux critères indiqués ci-dessus. Il constitue d'ores et déjà un bon échantillon d'indicateurs préliminaires et un cadre général pour aider les pays/régions à s'autoévaluer par rapport aux documents sur les politiques et les pratiques linguistiques de l'UE et du CdE, pour sensibiliser à grande échelle le public ainsi que les décideurs politiques européens, nationaux et régionaux en matière de langues et pour encourager les parties prenantes à prendre des mesures dans différents secteurs, langues et pays.

Nous pensons également que nos indicateurs préliminaires permettront aux utilisateurs de situer leurs politiques par rapport à celles des autres pays ou régions et, par conséquent, d'échanger des informations de manière transparente et d'identifier les bonnes pratiques. Nous espérons que les indicateurs pourront aussi contribuer à de nouvelles politiques adaptées au contexte. Il convient de noter que les indicateurs préliminaires ne sont pas conçus pour réaliser des analyses approfondies sur les politiques ou les pratiques du multilinguisme à l'échelle locale. Les résultats de la recherche, cependant, peuvent donner lieu à des études de suivi extrêmement pertinentes qui se traduiront par des perspectives et des données complémentaires découlant des perspectives des indicateurs à l'échelle européenne.

Approches complémentaires

Tous les domaines couverts par LRE ne se prêtent pas forcément à la même méthode de recherche. Une approche complémentaire a donc été adoptée pour les domaines linguistiques 1-8 (voir tableau 3). La partie du questionnaire LRE s'appuyant sur des documents officiels sur les politiques nationales ou régionales est basée sur des données *officielles/secondaires* (domaines linguistiques 1-4). Lorsque ceux-ci ne sont pas disponibles (enseignement supérieur, médias, services et espaces publics, commerce), les résultats sont basés sur des *données primaires/auto-recueillies* (domaines linguistiques 5-8).

Les données primaires visées n'ont pas pour but d'être représentatives d'un pays/région ou suffisamment importantes pour faire des généralisations. Elles se veulent être plutôt un point de départ pour fournir des indicateurs initiaux des politiques et des pratiques en matière de multilinguisme et de plurilinguisme dans des domaines qui ont été moins étudiés par les documents de la Commission européenne et moins couverts par la recherche. Compte tenu de la méthodologie mixte adoptée, il a été décidé de ne pas présenter les résultats généraux par domaine linguistique et de ne pas fournir de résultats cumulatifs ou d'indice par pays/région.

Bien que, comme précisé ci-dessus, les données auto-recueillies/primaires ne puissent pas être utilisées pour faire des généralisations, elles constituent certainement une base de données transnationale précieuse pour des recherches ultérieures. Nous pensons que la combinaison de l'analyse des données secondaires pour les domaines linguistiques 1-4 et la collecte/analyse des données des domaines linguistiques 5-8 constituent des éléments innovants et pionniers dans le projet.

Procédure

La procédure ci-après résume les étapes que nous avons suivies pour concevoir et piloter le questionnaire LRE et pour recueillir et traiter les données :

- 2010 – questions initiales et propositions de notation pour toutes les options à choix multiples développées par l'Université de Tilburg, le British Council et le Groupe sur les politiques migratoires à Bruxelles. Le domaine concernant l'entreprise a été développé par CILT à Londres, en utilisant l'enquête ELAN (2006) comme point de départ, puis affiné par l'équipe de recherche française. L'équipe linguistique de la Metropolitan Police et d'autres fournisseurs de services publics londoniens ont émis un avis pour le domaine des services publics.
- La version préliminaire du questionnaire LRE a été testée à l'occasion de trois études pilotes en Pologne, en Espagne et en Catalogne au début de l'année 2011. Les études pilotes étaient destinées à prendre en compte les différences de politiques et pratiques linguistiques *entre pays et au sein* de chaque pays.
- Sur la base des résultats des études pilotes, le questionnaire LRE, le manuel pratique pour les chercheurs et les procédures de notation ont été adaptés, puis examinés par le Comité de pilotage LRE et par des experts externes. Le questionnaire LRE final a été envoyé à l'automne 2011 à toutes les équipes nationales et régionales pour la collecte des données.
- Différentes versions du questionnaire ont été créées pour la Bosnie-Herzégovine, l'Espagne, la Suisse et le Royaume-Uni (voir tableau 4).
- Les chercheurs ont reçu un manuel pratique détaillé expliquant le cadre du projet et les modalités de collecte des données. De plus, une réunion de deux jours a été organisée pour discuter de la méthodologie et des échanges de courriels et d'appels téléphoniques avec chaque équipe de recherche.
- Une fois que les équipes nationales et régionales ont fourni les réponses à toutes les questions, toutes les données obtenues ont fait l'objet d'un examen préalable indépendant afin de garantir une interprétation cohérente soumise à un double contrôle.
- Ensuite, toutes les données revues par des pairs ont été traitées, analysées et examinées par l'équipe LRE de l'Université de Tilburg.
- Au cours de la procédure, il est apparu que certaines questions avaient été interprétées de manière différente par les différents chercheurs, tandis que d'autres n'avaient pas été pleinement comprises. La clarification de ces points, la standardisation des réponses et l'accord sur les interprétations finales ont été achevés début 2012. Il a été décidé que certaines questions ne seraient pas comptabilisées en raison de l'impossibilité de réunir les données. Les données concernant les questions sur les collections de livres dans des langues autres que les langues nationales dans les bibliothèques publiques et dans les librairies se sont révélées impossibles à obtenir dans certains pays. Les questions sur les langues requises pour les études de premier cycle et de second cycle se sont révélées ambiguës et n'ont pas été comptabilisées.

- Les résultats de chaque pays/région ont été retournés à tous les chercheurs qui ont à nouveau eu la possibilité de donner leur opinion. Les résultats ont d'abord été présentés au niveau du domaine, mais ensuite il a été décidé de les présenter au niveau des questions afin de cerner de manière plus détaillée les politiques et les pratiques des pays/régions.

Résultats

Les résultats présentés ici sont basés sur cette première enquête générale transnationale sur les politiques et les pratiques du multilinguisme en Europe. Ils découlent des rapports d'experts qui ont fait l'objet d'un double contrôle par des pairs et qui ont porté sur un total de 260 questions. Les résultats présentés ici sont basés sur cette première enquête transnationale complète consacrée aux politiques et pratiques du multilinguisme et du plurilinguisme en Europe. Ils découlent de rapports d'experts qui ont fait l'objet d'un double contrôle par des pairs et qui ont porté sur un total de 260 questions. Les résultats de certaines questions n'ont pas pu être traités et analysés de façon méthodique. Cela concerne par exemple les questions sur les langues dans les médias.

Les profils nationaux ou régionaux présentés dans la troisième partie de cette étude sont le résultat de la procédure décrite ci-dessus. Il en est de même pour les perspectives transnationales et transversales présentées dans la deuxième partie. Pour chaque pays/région, la description est basée sur un *profil qualitatif et quantitatif* sous forme de textes et de tableaux qui se rattachent directement aux questions posées dans le questionnaire LRE. Le profil s'accompagne de *commentaires* dans lesquels les chercheurs de chaque pays/région expliquent les résultats, les situent dans leur contexte, mettent en relief les résultats clés et mettent en évidence les nouvelles initiatives intéressantes et les bonnes pratiques. Notre ambition était de présenter un équilibre contextualisé et une interaction entre les deux types d'informations.

Il s'est évidemment avéré impossible d'inclure toutes les variables possibles dans une telle recherche. Nous considérons cependant avoir couvert un terrain relativement important et traité la plupart des questions liées aux politiques et pratiques linguistiques à l'échelle européenne. Il convient de noter que dans les domaines d'enseignement choisis, le point central de l'enquête LRE concerne l'offre de langues et non les demandes de langues en termes de participation effective des étudiants, ou la maîtrise des langues. Les deux dernières ambitions allaient au-delà de l'objet de cette collecte de données.

Cette publication comporte deux annexes. La première annexe présente le questionnaire LRE, Version A, et est disponible sur le site web LRE. La version B est une version adaptée de la version A qui a été utilisée dans les pays de notre échantillon LRE qui ont plusieurs langues nationales, à savoir la Bosnie-Herzégovine et la Suisse.

Le *Glossaire* figurant à l'annexe de la première partie de cette étude présente les définitions de la plupart des termes importants utilisés. Dans la première et la deuxième partie, toutes les références aux langues sont basées sur un examen attentif du site Internet *Ethnologue : Languages of the World*, une source d'information de grande valeur et largement utilisée.

2ÈME PARTIE

Analyse des résultats du projet “L'Europe riche de ses langues” pour l'ensemble des pays

Kutlay Yağmur, Guus Extra et Marlies Swinkels

Introduction

Ce chapitre expose des perspectives transnationales sur le niveau d'alignement des politiques et pratiques linguistiques nationales/régionales avec les critères de référence européens dans les 24 pays/régions participants. Des tableaux transnationaux couvrant huit domaines linguistiques, dont un métadomaine, présentent les résultats pour l'enseignement, les services publics, les médias et les entreprises. Des données transversales se rapportant aux différents domaines sont également présentées afin que le lecteur ait une meilleure idée de la diffusion et de la répartition des langues dans le contexte européen.

La section 2.1 porte sur les langues dans les documents officiels et les bases de données dans les pays/régions participants. Dans la section 2.2, l'accent est mis sur les langues dans l'enseignement pré-primaire en termes d'offre de langues nationales, étrangères, régionales/minoritaires (R/M) et des migrants. La section 2.3 présente des perspectives comparatives sur les langues dans l'enseignement primaire sous les rubriques Organisation et Enseignants, couvrant également les quatre types de langue. La section 2.4 suit le même modèle pour l'enseignement secondaire. La section 2.5 propose trois types de données sur l'enseignement pré-primaire, primaire et secondaire à partir d'une perspective longitudinale. La section 2.6 se concentre sur les langues dans l'enseignement professionnel et universitaire. La section 2.7 présente les

résultats de nos recherches sur les langues dans l'audiovisuel et la presse, tandis que la section 2.8 se concentre sur les langues dans les services et espaces publics. La section 2.9 présente une perspective comparative sur les langues dans les entreprises dans tous les pays/régions participants. La section 2.10 expose des perspectives d'ensemble sur la répartition des langues dans la presse, les services et espaces publics, et les entreprises. Les principaux constats et conclusions découlant des sections ci-dessus sont présentés au début de la publication, après l'introduction, comme il est d'usage dans les projets de recherche de l'UE. L'Allemagne est un Etat fédéral et très décentralisé, en particulier dans les domaines éducatif et socioculturel. Il s'est avéré impossible de recueillir des données LRE homogènes pour l'Allemagne en raison de la grande diversité et divergence des politiques et pratiques linguistiques au sein de chaque 'land' et entre les trois villes étudiées dans trois 'landers'. Dans les domaines linguistiques couverts par le projet LRE, les politiques et pratiques linguistiques relèvent de la responsabilité des collectivités régionales ou locales, voire des établissements scolaires. Vu l'ampleur de cette autonomie, il est pratiquement impossible de dégager des politiques et pratiques “communes” dans le contexte allemand. C'est pourquoi la base de données pour l'Allemagne n'a pas été incorporée dans nos analyses transnationales, dans la 2ème partie de cette étude.

2.1 Les langues dans les textes officiels et les recensements

Dans la première partie de l'enquête LRE, nous avons examiné si les pays/régions participants disposaient de documents et de bases de données officiels sur les langues. Nous pensons que l'existence de documents officiels soutenant la diversité linguistique et la construction de bases de données cartographiant les langues parlées sensibiliseront au multilinguisme dans le contexte national ou régional et donneront également lieu à de meilleures politiques éducatives. Sur la base de nos données LRE et du document officiel du Conseil de l'Europe (CdE), la Charte européenne des langues régionales ou minoritaires (CELRM), nous avons été en mesure de cartographier les politiques et les pratiques dans le domaine des langues.

Le tableau 1 présente les réponses à deux questions principales portant d'une part sur la législation en matière de langues et d'autre part sur les documents officiels de politique linguistique dans les 24 pays/régions participants, conformément aux rapports de nos chercheurs. Une législation est en place dans pratiquement tous les pays/régions pour les langues nationales et les langues régionales et minoritaires (R/M), dans 14 pays/régions pour les langues étrangères et dans 6 pays/régions seulement pour les langues des migrants. Des documents officiels de politique linguistique sont disponibles dans pratiquement tous les pays/régions pour les langues nationales et étrangères, dans 18 pays/régions pour les langues R/M et dans 4 pays/régions seulement pour les langues des migrants.

Tableau 1. Législation en matière de langues et documents officiels de politique linguistique dans les 24 pays/régions participants

Pays/région	Y a-t-il une législation nationale ou régionale/fédérale qui contient des articles sur la langue (les langues) ?				Existe-t-il des documents officiels de politique linguistique destinés à promouvoir l'apprentissage des langues et l'enseignement des langues dans votre pays ou région ?			
	Langue nationale	Langue étrangère	Langue régionale/minoritaire	Langue des migrants	Langue nationale	Langue étrangère	Langue régionale/minoritaire	Langue des migrants
Angleterre			√		√	√	√	
Autriche	√		√		√		√	
Bosnie-Herzégovine	√		√		√	√	√	
Bulgarie	√	√	√	√	√	√	√	
Catalogne	√		√		√	√	√	√
Danemark	√	√	√	√	√			
Écosse	√	√	√	√	√	√	√	
Espagne	√	√	√	√	√	√	√	√
Estonie	√	√		√	√	√		
France	√	√	√		√	√	√	√
Frise	√	√	√		√	√	√	
Grèce	√				√	√		
Hongrie	√	√	√		√	√	√	
Italie			√		√	√	√	
Irlande du Nord	√	√	√		√	√	√	
Lituanie	√	√	√		√	√	√	
Pays-Bas	√	√	√		√	√	√	
Pays basque	√		√		√	√	√	
Pays de Galles	√	√	√			√	√	
Pologne	√		√					
Portugal	√		√		√	√		
Roumanie	√	√	√		√	√	√	
Suisse	√		√		√	√	√	√
Ukraine	√	√	√		√	√	√	

Comme nous l'avons mentionné dans la section 1.1, l'un des principaux documents en faveur de la diversité linguistique en Europe est la Charte européenne des langues régionales ou minoritaires (CELRM) du Conseil de l'Europe (CdE). Cette Charte est une convention destinée d'une part à protéger et à promouvoir les langues R/M en tant qu'aspect menacé du patrimoine culturel européen, et d'autre part à favoriser l'emploi des langues R/M dans la vie privée et publique. Tout d'abord, la Charte précise les principaux objectifs et principes que les États s'engagent à respecter pour toutes les langues R/M existant sur leur territoire national. Elle énumère ensuite toute une série de mesures concrètes visant à faciliter et encourager l'emploi des langues R/M dans la vie publique. La Charte concerne les langues pratiquées traditionnellement sur le territoire d'un État et ne vise pas les langues liées à des phénomènes de migration récents, ni les dialectes de la langue officielle. Son but est d'assurer, autant qu'il est raisonnablement possible, l'emploi des langues R/M dans l'enseignement et dans les médias, mais aussi

de permettre et d'encourager leur usage dans le monde juridique et administratif, dans la vie économique et sociale, ainsi que dans les activités culturelles et les échanges transfrontaliers.

La Charte a été ratifiée par le Parlement dans 17 des 24 pays/régions participants, mais pas par la Bulgarie, l'Estonie, la France, la Grèce, l'Italie, la Lituanie et le Portugal. La Charte a été signée par le gouvernement, mais n'a pas été ratifiée par le Parlement en France et en Italie. Une raison de non-ratification est que dans certains pays, la ratification entrerait en conflit avec la constitution nationale. En Espagne, la Charte a été ratifiée par le Parlement espagnol mais pas par ses régions autonomes. Le tableau 2 présente les langues qui sont reconnues, protégées et/ou promues dans chaque pays en vertu des seuls documents nationaux ou en vertu des documents nationaux et de la CELRM. Pour de plus amples détails, il convient de consulter le site Web du Conseil de l'Europe consacré à la Charte, lequel fait l'objet de mises à jour régulières.

Tableau 2. Reconnaissance officielle, protection et/ou promotion des langues R/M

EN LETTRES CAPITALES : UNIQUEMENT PAR DES DOCUMENTS NATIONAUX OFFICIELS

En italiques : par des documents nationaux officiels ainsi que par la CELRM

Pays	Les langues R/M reconnues, protégées et/ou promues par des documents nationaux officiels/la législation nationale ou dans la CELRM
Autriche	<i>croate (dans le Burgenland), tchèque (à Vienne), hongrois (dans le Burgenland et à Vienne), romani (dans le Burgenland), slovaque (à Vienne), slovène (en Carinthie et en Styrie)</i>
Bosnie- Herzégovine	<i>albanais, tchèque, allemand, hongrois, italien, les langues juives (yiddish et ladino), macédonien, monténégrin, polonais, ROMANI, rusyn, serbo-croate, slovaque, slovène, turc, ukrainien</i>
Bulgarie	ARMÉNIEN, HÉBREU, ROMANI, TURC
Danemark	<i>allemand (ESKIMO-ALÉOUTE ET FÉROÏEN PROTÉGÉES PAR LES LOIS NATIONALES)</i>
Espagne	<i>basque, catalan, galicien, valencien, arabe, occitan aranais, asturien, langues berbères, Calo, aragonais, portugais, romani</i>
Estonie	LA NOUVELLE LOI RELATIVE AUX LANGUES (2011) CONSIDÈRE QU'IL EST IMPORTANT DE PROTÉGER TOUTES LES LANGUES RÉGIONALES D'ESTONIE
France	BASQUE, BRETON, CATALAN, CORSE, DIALECTES ALLEMANDS DANS LES RÉGIONS D'ALSACE ET DE MOSELLE (ALSACIEN ET MOSELLAN), FLAMAND OCCIDENTAL, FRANCO-PROVENÇAL, LANGUE D'OÏL (« LES LANGUES DU NORD » : FRANC-COMTOIS, WALLON, CHAMPENOIS, PICARD, NORMAND, GALLO, POITEVIN-SAINTONGEAIS, LORRAIN, BOURGUIGNON MORVANDIAU), OCCITAN (« LANGUES DU SUD » : GASCON, LANGUEDOCIEN, PROVENÇAL, AUVERGNAT, LIMOUSIN, VIVARO ALPIN), PARLERS LIGURIENS (DE LA VALLÉE DE LA ROYA DANS LES ALPES-MARITIMES ET BONIFACIO EN CORSE). PLUS LES 41 LANGUES DES TERRITOIRES D'OUTRE-MER FIGURANT DANS LA LISTE OFFICIELLE DES LANGUES DE FRANCE ET LES LANGUES NON TERRITORIALES PARLÉES PAR LES MIGRANTS : ARABE DIALECTAL, ARMÉNIEN OCCIDENTAL, BERBÈRE, JUDÉO-ESPAGNOL ET ROMANI
Grèce	Promues, mais aucune langue spécifiée
Hongrie	<i>arménien, bulgare, grec, polonais, rusyn, ukrainien, croate, allemand, romani/béa, roumain, serbe, slovaque, slovène</i>
Italie	ALBANAIS, CATALAN, CROATE, FRANCO-PROVENÇAL, FRANÇAIS, FRIOULAN, ALLEMAND, GREC, LADIN, OCCITAN, SARDE, SLOVÈNE
Lituanie	BIÉLORUSSE, HÉBREU, POLONAIS, RUSSE
Pays-Bas	<i>limbourgeois, bas-saxon, romani, yiddish : protégées et reconnues. frison : promue</i>
Pologne	<i>arménien, biélorusse, tchèque, allemand, hébreu, karaïm, kachoube, lemko, lituanien, romani, russe, slovaque, tatar, ukrainien, yiddish</i>
Portugal	MIRANDAIS
Royaume-Uni	<i>cornique en Angleterre, irlandais et scots d'Ulster en Irlande du Nord, gaélique écossais et scots en Écosse, gallois au Pays de Galles</i>
Roumanie	<i>albanais, arménien, bulgare, croate, tchèque, allemand, grec, hongrois, italien, macédonien, polonais, romani, russe, rusyn, serbe, slovaque, tatar, turc, ukrainien, yiddish</i>
Suisse	<i>italien au niveau fédéral et dans les cantons des Grisons et du Tessin, romanche, français dans le canton de Berne, allemand à Bosco-Gurin et Ederswiler et les cantons de Fribourg et Valais, walser, yénish, yiddish</i>
Ukraine	<i>biélorusse, bulgare, tatar de Crimée, gagaouze, allemand, grec, hongrois, moldave, polonais, roumain, russe, slovaque, yiddish</i>

La reconnaissance et/ou la protection des langues par la CELRM n'implique pas nécessairement la promotion des langues dans l'enseignement. Le tableau 3 présente les langues officiellement proposées par chaque pays/région dans l'enseignement national ou régional, soit conformément aux documents nationaux officiels, soit conformément à la CELRM.

Tableau 3. Langues R/M proposées officiellement à l'échelle nationale ou régionale
EN CAPITALES : OFFRE ÉDUCATIVE MENTIONNÉE UNIQUEMENT PAR LES DOCUMENTS OFFICIELS DU PAYS
En italique : offre éducative mentionnée par les documents officiels du pays ainsi que par la CELRM

Pays/région	Langues R/M enseignées officiellement à l'échelle nationale ou régionale	N Total
Autriche	<i>burgenland</i> : croate, hongrois, romani ; slovène en Carinthie	4
Bosnie Herzégovine	<i>albanais, tchèque, allemand, hongrois, italien, langues juives (yiddish et ladino), macédonien, monténégrin, polonais, romani, roumain, rusyn, slovaque, slovène, turc, ukrainien</i>	17
Bulgarie	ARMÉNIEN, HÉBREU, ROMANI, TURC	4
Danemark	<i>allemand</i>	1
Espagne	<i>aranais-occitan, basque, catalan, galicien, valencien</i>	4
Estonie	LANGUE VÛRU	1
France	BRETON, BASQUE, CATALAN, CORSE, CRÉOLE, LANGUE DES SIGNES FRANÇAISE, GALLO, OCCITAN, LANGUES RÉGIONALES D'ALSACE, LANGUES RÉGIONALES DU DÉPARTEMENT DE LA MOSELLE. TAHITIEN, LANGUES MÉLANÉSIENNES (AJIÉ, DREHU, NENGONE, PAICI) SONT PROPOSÉS DANS LES DÉPARTEMENTS ET TERRITOIRES D'OUTREMER FRANÇAIS.	10+5
Grèce	–	–
Hongrie	<i>croate, allemand, ROMANI/BÉA, roumain, serbe, slovaque, slovène</i>	8
Italie	ALBANAIS, CATALAN, CROATE, FRANCO-PROVENÇAL, FRANÇAIS, FRIOULAN, ALLEMAND, GREC, LADIN, OCCITAN, SARDE, SLOVÈNE	12
Lituanie	biélorusse, hébreu, polonais, russe	4
Pays-Bas	<i>frison</i> en Frise uniquement	1
Pologne	<i>arménien, biélorusse, allemand, hébreu, kachoube, lemko, lituanien, russe, slovaque, ukrainien, tchèque, karaïm, romani, tatar, yiddish</i>	15
Portugal	<i>mirandais</i> dans la région de Miranda do Douro	1
Roumanie	<i>bulgare, croate, tchèque, allemand, grec, hongrois, italien, polonais, romani, russe, serbe, slovaque, tartare, turc, ukrainien</i>	15
Royaume-Uni	<i>cornique, gaélique, gallois, irlandais</i>	4
Suisse	<i>italien, romanche</i>	2
Ukraine	<i>biélorusse, bulgare, tatar de Crimée, gagaouze, allemand, grec, hongrois, moldave, polonais, roumain, russe, slovaque, yiddish</i>	13

Comme le tableau 3 l'indique, le nombre de langues officiellement proposées dans l'enseignement varie de façon considérable. De manière générale, ce sont les pays d'Europe du Sud-est et d'Europe centrale qui proposent officiellement le plus grand nombre de langues R/M, et non ceux d'Europe occidentale, l'Italie et la France faisant figure d'exception. En Europe occidentale, les langues des migrants sont souvent bien plus visibles que les langues R/M, mais sont moins reconnues, moins protégées et moins favorisées. La Grèce est le seul pays participant au projet LRE dans lequel aucune langue R/M spécifique n'est officiellement reconnue ou enseignée, bien que le turc soit en fait proposé aux enfants turcophones dans les écoles primaires de la région de Thrace. Ceci dit, toutes les langues officiellement proposées selon les documents ne sont pas en fait réellement enseignées dans les écoles. Les informations sur les langues réellement enseignées au moment de la collecte de données et selon les rapports de nos chercheurs sont présentées aux sections 2.3-2.5.

En Europe et au-delà, les types de base de données pour la définition et l'identification des groupes de populations dans les sociétés multiculturelles varient. Ces bases de données peuvent inclure des données sur les langues obtenues à partir d'une ou plusieurs questions sur les langues. Dans le contexte européen, Poulain (2008) établit une distinction entre les recensements nationaux, les registres administratifs et les études statistiques. Les recensements ont lieu à intervalles fixes (habituellement cinq ou dix ans) et permettent l'établissement de bases de données nationales. Les registres administratifs sont habituellement constitués au niveau municipal et central, et sont généralement actualisés annuellement ou même mensuellement (par exemple au Pays-Bas). Les études statistiques peuvent être effectuées à intervalles réguliers au sein de sous-ensembles particuliers de groupes de populations. Les trois types de collectes de données peuvent s'effectuer avec différentes combinaisons. Le tableau 4 offre un aperçu des politiques et des pratiques de nos 24 pays/régions participants.

Tableau 4 : Mécanismes de collecte officielle de données à l'échelle nationale/régionale sur les langues nationales, les langues R/M et les langues des migrants

Pays/région	Mécanismes de collecte officielle à l'échelle nationale/régionale sur les langues nationales, les langues R/M et les langues des migrants
Angleterre	Données du registre municipal, données de recensement et données d'étude sur les langues nationales, R/M et des migrants
Autriche	–
Bosnie-Herzégovine	–
Bulgarie	Données de recensement sur les langues nationales, R/M et des migrants
Catalogne	Données du registre municipal, données de recensement et données d'étude sur les langues nationales et R/M
Danemark	–
Écosse	Données de recensement sur les langues nationales, R/M et des migrants
Espagne (Madrid, Valence, Séville)	Données d'étude sur les langues nationales, R/M et des migrants
Estonie	Données de recensement sur les langues nationales, R/M et des migrants
France	Données de recensement et données d'étude sur les langues nationales, R/M et des migrants
Frise	Données d'étude sur les langues nationales et R/M
Grèce	–
Hongrie	Données de recensement sur les langues nationales et R/M
Irlande du Nord	Données de recensement sur les langues nationales, R/M et des migrants
Italie	Données d'étude sur les langues nationales et R/M
Lituanie	Données de recensement sur les langues nationales, R/M et des migrants
Pays-Bas	–
Pays basque	Données de recensement et données d'étude sur les langues nationales et R/M
Pays de Galles	Données de recensement et données d'étude sur les langues nationales, R/M et des migrants
Pologne	Données de recensement sur les langues nationales, R/M et des migrants
Portugal	Données de recensement sur la langue nationale uniquement
Roumanie	Données de recensement sur les langues nationales, R/M et des migrants
Suisse	Données d'étude sur les langues nationales, R/M et des migrants
Ukraine	Données de recensement et données d'étude sur les langues nationales et R/M

Il ressort du tableau 4 que la plupart des pays/régions recourent à des mécanismes de collecte de données sur les langues, lesquels sont pour la plupart centrés sur trois types de langues : les langues nationales, les langues R/M et les langues des migrants. Seuls 5 des 24 pays/régions ne disposent d'aucun mécanisme de collecte de données sur les langues : la Bosnie-Herzégovine (malgré ses nombreuses langues R/M dans l'enseignement comme le tableau 2 l'indique), le Danemark, la Grèce et les Pays-Bas. Le Portugal ne collecte que les données sur la langue nationale.

Le tableau 5 présente la ou les principales questions sur les langues posées lors d'études à grande échelle ou nationales auprès de la population. La ou les principales questions posées sur les langues varient. Extra (10) étudie la validité des questions nationales ou à grande échelle sur la langue maternelle, la principale langue parlée et la langue parlée à la maison. En se basant sur l'expérience internationale, en particulier sur les contextes de l'Australie, du Canada et des États-Unis, pays non européens où l'anglais est la langue dominante, il soutient que la validité empirique de la question sur la langue maternelle est la

plus faible et que la validité de la question sur la langue parlée à la maison est la plus élevée. L'Europe semble lui donner raison. Plus de la moitié des pays/régions participants posent la question sur la langue parlée à la maison. Les questions sur les langues posées en Suisse sont les plus remarquables, en particulier la première : Quelle est la langue dans laquelle vous réfléchissez et que vous connaissez le mieux ? Il faut formuler une dernière remarque : des questions supplémentaires sur les compétences linguistiques ne sont posées que dans 11 des 24 pays/régions. Elles sont formulées avec une consigne de réponse oui/non (êtes-vous capable de ... ?) ou sous forme d'échelle graduée (quel est votre niveau ?)

En conclusion, la disponibilité des bases de données officielles et des mécanismes de collecte de données varie fortement d'un pays/région européen à l'autre. Sur le plan européen, il reste une marge de progression dans ce domaine, notamment en matière d'échange de connaissances, l'objectif étant de mieux sensibiliser au multilinguisme, de fournir des données factuelles utiles pour la planification et l'offre d'enseignement des langues, et de réaliser des recherches comparatives européennes.

Tableau 5. Questions sur les langues dans les mécanismes de collecte officielle de données

Pays/région	Principale(s) question(s) posée(s) sur les langues	Question(s) posée(s) sur les compétences linguistiques (X) parler/comprendre/lire/écrire
Angleterre	Langue parlée à la maison + langue principale + langue maternelle	Êtes-vous en mesure de X ?
Autriche	Langue parlée à la maison	–
Bosnie-Herzégovine	–	–
Bulgarie	Langue maternelle	–
Catalogne	Langue parlée à la maison + langue principale + langue maternelle	Êtes-vous en mesure de X ? Quel est votre niveau X ?
Danemark	–	–
Écosse	Langue parlée à la maison + langue principale + langue maternelle	Quel est votre niveau X
Espagne (Madrid, Valence, Séville)	Langue parlée à la maison	Êtes-vous en mesure de X ?
Estonie	Langue maternelle	Êtes-vous en mesure de X ?
France	Langue parlée à la maison + langue principale + langue maternelle	Quel est votre niveau X ?
Frise	Langue parlée à la maison + langue parlée à la maison	Quel est votre niveau X ?
Grèce	–	–
Hongrie	Langue parlée à la maison + langue maternelle	Quel est votre niveau X?
Irlande du Nord	Langue principale	Quel est votre niveau X ?
Italie	Langue parlée à la maison	–
Lituanie	Langue maternelle	–
Pays-Bas	–	–
Pays basque	Langue parlée à la maison + langue principale + langue maternelle	Êtes-vous en mesure de X ?
Pays de Galles	Langue parlée à la maison + langue principale	Êtes-vous en mesure de X ? Quel est votre niveau X
Pologne	Langue parlée à la maison	–
Portugal	Langue maternelle	–
Roumanie	Langue maternelle	–
Suisse	Langue utilisée pour réfléchir et que l'on connaît le mieux + langue parlée à la maison + langue parlée à l'école ou au travail	–
Ukraine	Langue maternelle	–

2.2 Les langues dans l'enseignement pré-primaire

La plupart des documents de l'UE et du CdE mentionnés à la section 1.1 soulignent l'importance de l'apprentissage précoce des langues. Nous avons donc inclus une section sur les langues dans l'enseignement pré-primaire dans notre étude. La Résolution du Conseil de l'Europe de 1997 préconise l'enseignement précoce des langues étrangères et les conclusions du Conseil de l'Union européenne de 2002 et 2008 mettent l'accent sur la promotion du multilinguisme dès le plus jeune âge. Le Livre vert Migration et mobilité: enjeux et opportunités pour les systèmes éducatifs européens de la Commission européenne (2009) insiste sur le fait qu'il est extrêmement important que les enfants issus de l'immigration apprennent la langue de leur pays d'accueil le plus tôt possible tout en conservant la langue et la culture de leur pays d'origine.

Le CdE a également une position claire concernant les enfants issus de l'immigration et recommande qu'afin de faciliter leur intégration, les États membres leur donnent des compétences appropriées dans la langue nationale dès le niveau pré-primaire (Recommandation CM/Rec(2008)4 du Comité des Ministres aux États membres relative à la promotion de l'intégration des enfants de migrants ou issus de l'immigration).

Le « *Guide for the development and implementation of curricula for plurilingual and intercultural education* » (Guide pour le développement et la mise en œuvre de programmes pour une éducation plurilingue et interculturelle (Beacco et al. 2010: 45) offre un bon résumé des exigences :

Espace de découverte et de socialisation, l'école préélémentaire représente une étape fondamentale de l'éducation plurilingue et interculturelle, tout particulièrement pour les enfants de milieux sociaux défavorisés ou ceux issus de la migration, dont les pratiques langagières familiales peuvent se trouver en décalage par rapport aux variétés et aux normes que l'école retient et développe. En cela, dès lors qu'il s'agit de droits à une éducation langagière (et à une éducation « tout court ») de qualité, une des premières conditions à remplir est que cette scolarisation du très jeune enfant soit garantie et offerte dans les meilleures conditions à l'ensemble de la population concernée, qu'il s'agisse de résidents autochtones permanents ou de familles récemment immigrées

Du point de vue des langues R/M, la CELRM (1992) fait référence à l'importance de l'enseignement pré-primaire des langues R/M : « Les États membres s'engagent à ce qu'un enseignement préscolaire soit assuré dans les langues R/M concernées au moins pour les élèves dont les familles le souhaitent. » (Partie III, Article 8 – Enseignement, paragraphe 1).

Cette section présentera un aperçu de l'apprentissage précoce des langues dans les établissements pré-primaires des pays/régions participant à notre enquête. Il faut souligner le fait que tous les pays/régions ne proposent pas un enseignement pré-primaire public. Le but de notre analyse est de mettre en évidence les pays/régions qui se sont conformés le plus aux recommandations de l'UE afin d'améliorer la sensibilisation et de renforcer les opportunités d'échange de connaissances. Nous mettrons également l'accent sur les défis dans l'enseignement des langues au niveau des écoles pré-primaires.

Soutien pour les langues nationales dans l'enseignement pré-primaire

Nous avons posé à nos chercheurs des questions sur le niveau de soutien dans la langue nationale au niveau pré-primaire :

- les groupes cibles bénéficiant d'un soutien,
- le nombre d'années pendant lesquelles il est offert,
- le nombre de jours par semaine,
- l'effectif minimum pour constituer une classe,
- les sources de financement.

Quinze des 24 pays/régions participants offrent un soutien au niveau pré-primaire dans la langue nationale. Il s'agit de l'Autriche, du Pays basque, de la Bulgarie, du Danemark, de l'Angleterre, de la Frise, de la Lituanie, des Pays-Bas, de l'Irlande du Nord, de la Roumanie, de l'Écosse, de l'Espagne, de la Suisse, de l'Ukraine et du Pays de Galles. Les résultats de ces pays/régions sont présentés au tableau 6.

Tableau 6. Soutien pour les langues nationales dans l'enseignement pré-primaire dans 15 pays/régions

Critères	Réponses	N pays	Réponses	N pays	Réponses	N pays
Groupes cibles	tous	14	élèves migrants uniquement	1	aucun soutien	0
Durée du soutien	≥2 ans	10	1 an	5	<1 an	0
Jours par semaine	<1 jour	3	½ à 1 jour	10	<1/2 jour	2
Effectif minimum	aucun	13	5 à 10	2	>10	0
Financement public disponible	total	14	partiel	1	aucun	0

Un soutien dans la langue nationale dans l'enseignement pré-primaire est assuré pour tous les enfants dans 14 des 15 pays/régions. La Suisse offre un soutien uniquement aux élèves migrants. Les trois pays/régions qui consacrent le plus de temps par semaine au soutien dans la langue nationale sont les Pays-Bas, la Frise et l'Ukraine. Dix des pays participants offrent un soutien de deux ou plusieurs années, tandis que cinq (Bulgarie, Danemark, Pays-Bas, Écosse et Suisse) l'offrent pendant une année. Dans 14 pays/régions, ce soutien est financé par l'État, alors qu'en Suisse, les parents/tuteurs payent une partie du coût.

Offre de langues étrangères dans l'enseignement pré-primaire

Concernant l'offre de langues étrangères dans les écoles pré-primaires, nous avons interrogé nos chercheurs à propos des éléments suivants :

- quelles sont les langues enseignées,
- le temps consacré à l'enseignement des langues étrangères par semaine,
- la durée de l'enseignement des langues étrangères en nombre d'années,
- l'effectif minimum,
- les sources de financement.

Il est à noter que l'étude ne s'est pas penchée sur l'enseignement des langues étrangères dans le secteur privé, où l'offre peut être plus large. De manière globale, 9 des 24 pays déclarent que l'enseignement des langues étrangères est offert dans les établissements pré-primaires publics. Les résultats sont présentés au tableau 7.

Tableau 7. Offre de langues étrangères dans l'enseignement pré-primaire dans sept pays/régions

Critères	Réponses	N	Réponses	N	Réponses	N
Groupes cibles	Tous	7	Limité	0	pas de soutien	0
Durée	>2 ans	6	1 an	0	<1 an	1
Jours par semaine	>1 jour	1	½ à 1 jour	6	<1/2 jour	0
Effectif minimum	aucun	6	5 à 10	0	>10	1
Financement public disponible	total	2	partiel	3	aucun	2

Les sept pays/régions proposant des langues étrangères au niveau pré-primaire sont la Bosnie-Herzégovine, le Pays basque, la Bulgarie, la Catalogne, l'Angleterre, l'Estonie, l'Écosse, l'Espagne et l'Ukraine. Le Pays basque offre plus d'une journée d'enseignement des langues étrangères par semaine, tandis que les autres pays/régions offrent entre une demi-journée et un jour. Les langues proposées par chaque pays/région sont présentées au tableau 8. La Bulgarie offre le choix le plus étendu, bien que les cours soient financés par les parents/tuteurs. L'anglais, le français et l'allemand sont les langues les plus couramment proposées. Bien que la France n'ait pas de politique officielle en matière d'enseignement des langues étrangères dans l'enseignement pré-primaire, il existe des initiatives locales intéressantes qui ont été mentionnées dans le documents de travail de juillet 2011 « Language learning at pre-primary school level, a policy handbook » SEC (2011 928).

Tableau 8. Offre de langues étrangères dans l'enseignement pré-primaire dans sept pays/régions

Pays/région	Langues étrangères offertes
Bosnie Herzégovine	anglais, français, allemand
Bulgarie	anglais, français, allemand, italien, russe, espagnol
Catalogne	anglais
Espagne (Madrid, Valence, Séville)	anglais dans les communautés de Madrid et de Valence anglais, français et allemand à Séville
Estonie	anglais, allemand, français, russe
Pays basque	anglais
Ukraine	anglais, français, allemand

La conclusion générale que nous pouvons en tirer est qu'un développement supplémentaire et un soutien national et institutionnel sont nécessaires dans certains pays/régions pour permettre aux langues étrangères de s'enraciner dès le plus jeune âge.

Offre de langues R/M dans l'enseignement pré-primaire

Concernant les langues R/M, nous avons posé à nos chercheurs la même série de questions que celle concernant les langues étrangères. Les réponses sont présentées au tableau 9. Dix-sept pays/régions déclarent proposer des langues R/M.

Tableau 9. Offre de langues R/M dans l'enseignement maternel dans 17 pays/régions

Critères	Réponses	N	Réponses	N	Réponses	N
Groupes cibles	tous	14	locuteurs de langue maternelle uniquement	1	pas de soutien	2
Durée	>2 ans	15	1 an	2	<1 an	0
Jours par semaine	>1 jour	12	½ à 1 jour	3	<1/2 jour	2
Effectif minimum	aucun	13	5 à 10	2	>10	2
Source de financement.	total	15	partiel	2	aucun	0

Comme le tableau l'indique, 15 des 17 pays/régions offrent les langues R/M pendant plus de deux ans, et 13 n'ont aucune exigence en termes d'effectif minimum. En Irlande du Nord et en Ukraine, un minimum de 10 enfants est nécessaire pour constituer une classe tandis qu'au Danemark et en Hongrie, un minimum de cinq enfants est nécessaire. Dans 15 pays/régions, les cours sont financés par l'État. En Catalogne et en Angleterre, les parents/tuteurs payent une partie des coûts. Les pays où les langues R/M ne sont pas proposées dans l'enseignement pré-primaire sont la Bosnie-Herzégovine, la Bulgarie, l'Estonie, la France, la Grèce, la Pologne et la Suisse.

Le tableau 10 présente une vue d'ensemble des langues proposées dans les établissements pré-primaires publics dans 17 pays/régions.

Selon les rapports de nos chercheurs, l'offre englobe une multitude de langues R/M. L'Autriche, la Hongrie, l'Italie et la Roumanie propose l'offre la plus vaste.

Tableau 10. Offre de langues R/M dans l'enseignement pré-primaire

Pays/région	Langues R/M proposées
Angleterre	cornique
Autriche	croate du Burgenland, tchèque, hongrois, italien au Tyrol, slovaque, slovène
Catalogne	occitan aranais (dans le Val d'Aran), catalan
Danemark	allemand
Écosse	gaélique écossais
Espagne (Madrid, Valence, Séville)	valencien à Valence
Frise	frison
Hongrie	bulgare, croate, allemand, grec, romani/béa, roumain, rusyn, serbe, slovaque, slovène
Irlande du Nord	irlandais
Italie	albanais, croate, franco-provençal, français, frioulan, allemand, grec, ladin, occitan, sarde, slovène
Lituanie	biélorusse, hébreu, polonais, russe
Pays-Bas	frison en Frise
Pays basque	basque
Pays de Galles	gallois
Portugal	mirandais
Roumanie	bulgare, croate, tchèque, allemand, grec, hongrois, polonais, serbe, slovaque, turc, ukrainien
Ukraine	tatar de Crimée, allemand, hongrois, moldave, polonais, roumain, russe

Offre de langues des migrants dans l'enseignement pré-primaire

Sur la base de nos données LRE, il semble que l'offre de langues des migrants dans l'enseignement pré-primaire ne soit pas encore très répandue. Cependant, malgré les difficultés liées au recrutement d'enseignants appropriés et à la fourniture de matériel d'apprentissage adéquat, trois pays offrent un soutien dans la langue des migrants aux très jeunes enfants, à savoir le Danemark, l'Espagne et la Suisse. Il n'existe aucune offre dans aucun des autres pays/régions. Les langues proposées sont présentées dans le tableau 11.

Tableau 11. Offre de langues des migrants dans l'enseignement pré-primaire

Pays/région	Langues proposées
Danemark	albanais, arabe, bosnien, islandais, somalien, tamil, turc, ourdou/panjabi
Espagne (Madrid, Valence, Séville)	arabe (marocain), portugais, roumain
Suisse Canton de Genève	albanais, arabe, italien, portugais, espagnol, turc
Suisse Canton de Zurich	albanais, arabe, bosnien, bulgare, chinois, croate, finnois, français, grec, hongrois, italien, coréen, portugais, russe, slovène, espagnol (Amérique latine), turc

Afin de favoriser l'intégration linguistique des enfants migrants, des programmes de soutien sont proposés dans la langue parlée à la maison dans les écoles pré-primaires suisses. Conformément au Plan stratégique pour la citoyenneté et l'intégration 2007-2010 en Espagne, plusieurs langues des migrants sont proposées dans les écoles pré-primaires afin de conserver et de développer les langues et les cultures d'origine. Au Danemark, des fonds nationaux, régionaux et locaux couvrent l'intégralité des coûts de ces programmes, alors qu'en Espagne et en Suisse, les coûts sont couverts par des fonds provenant des pays d'origine en vertu d'accords bilatéraux.

2.3 Les langues dans l'enseignement primaire

Les conclusions du Conseil de l'Union européenne (2002) ont souligné l'importance de prendre des mesures destinées à offrir aux élèves la possibilité d'apprendre au moins deux langues en plus de leur langue maternelle dès le plus jeune âge, et à garantir une offre de langues la plus variée possible. Elles ont également insisté sur la nécessité de veiller à ce que les programmes linguistiques génèrent une attitude positive à l'égard des autres cultures.

L'intégration des locuteurs non natifs doit être abordée par le biais de mesures visant à améliorer leurs connaissances de la langue nationale/d'enseignement, tout en respectant les langues et cultures de leur pays d'origine. La formation et la mobilité des enseignants ont également été mises en évidence, tout comme la standardisation des compétences linguistiques sur la base du Cadre européen commun de référence pour les langues (CECRL) élaboré par le CdE. Les conclusions du Conseil de l'UE (2008) ont réaffirmé les mêmes messages, en ajoutant

la dimension de l'apprentissage tout au long de la vie et l'actualisation des compétences linguistiques pour tous par des moyens formels, informels et non formels. Une fois de plus, les conclusions ont appelé à une offre plus large des langues enseignées et à une évaluation des enseignants basée sur des outils reconnus. La valeur de la formation des enseignants et des échanges entre enseignants a été soulignée. Par ailleurs, il a été recommandé pour la première fois de soutenir l'enseignement d'une matière par l'intégration d'une langue étrangère (EMILE). Les conclusions du Conseil de l'UE (2011) soulignent à nouveau l'importance d'un enseignement des langues de qualité, de l'évaluation des performances, de la formation des enseignants et de leur mobilité, de l'EMILE, de l'élargissement de l'offre de langues, du renforcement de l'enseignement de la langue nationale, et appellent à réfléchir à des mesures permettant aux migrants de conserver et développer leur langue d'origine.

Le CdE soutient également fermement la diversité linguistique et l'éducation interculturelle dans l'enseignement primaire et offre une politique concrète et des outils éducatifs. La CELRM met l'accent sur la nécessité de fournir un enseignement dans la langue R/M et de la langue R/M concernée lorsque les parents le demandent et sans préjudice pour l'enseignement de la langue nationale. Le CECRL, mentionné ci-dessus dans les Conclusions du Conseil de l'Union européenne, offre une base commune pour les programmes de langues, les lignes directrices des programmes scolaires, les examens et les manuels scolaires dans toute l'Europe. Il améliore la transparence des cours, des programmes et des qualifications, ce qui favorise par conséquent la coopération internationale dans le domaine des langues modernes. La recommandation 98 (6) a appelé les États membres à mettre en place des politiques éducatives promouvant le multilinguisme à grande échelle et à encourager l'utilisation de langues étrangères dans des disciplines non linguistiques. À l'instar de l'UE, le CdE a également encouragé le développement de liens et d'échanges avec des institutions et individus à tous les niveaux de l'enseignement dans les autres pays. Concernant la place de la langue parlée à la maison dans le programme, la recommandation 1740 (2006) du CdE souligne qu'il est souhaitable d'encourager les jeunes Européens à apprendre leur langue maternelle (ou langue principale) lorsqu'elle n'est pas la langue officielle de leur pays. En outre, tous les jeunes Européens ont le devoir d'apprendre les langues officielles du pays dont ils sont citoyens. La recommandation du CdE affirme que l'enseignement bilingue constitue la base de la réussite et que le bilinguisme et le multilinguisme sont des atouts.

Étant donné la diversité linguistique des enfants dans de nombreuses écoles européennes, il n'est pas toujours aisé de répondre à leurs différents besoins. Néanmoins, comme indiqué par Extra et Yağmur (2004: 99-105), cela est possible lorsque la volonté est là. Les politiques et les pratiques pionnières et largement reconnues de la Victoria School of Languages (VSL) à Melbourne/Australie constituent par excellence une « bonne pratique » qui peut être adoptée dans le contexte européen également. Une découverte concernant la « directionnalité et l'offre » d'apprentissage de langues supplémentaires constitue la marque distinctive de la VSL, où l'apprentissage de langues supplémentaires à côté de l'anglais comme première ou seconde langue est offert à (et demandé par) tous les élèves des écoles primaires et secondaires de Victoria, y compris ceux dont l'anglais est la première langue. L'offre concerne

actuellement plus de 60 langues d'adoption personnelle et est proposée dans les écoles traditionnelles publiques et les écoles dites « after-hours ethnic schools ».

Dans l'enquête LRE, nous avons posé des questions sur la base des recommandations et des principes susmentionnés en matière de langues nationales, R/M, étrangères et des migrants.

Soutien pour les langues nationales dans l'enseignement primaire

Le tableau 12 présente une vue d'ensemble de l'organisation du soutien pour les langues nationales dans les écoles primaires. Les chercheurs ont été interrogés à propos des éléments suivants :

- le niveau de cohérence et d'explicitation du programme,
- le niveau de soutien pour les nouveaux arrivants,
- le test diagnostique à l'entrée des nouveaux arrivants,
- l'évaluation des compétences linguistiques.

Tableau 12. Soutien pour les langues nationales dans l'enseignement primaire (24 pays/régions)

Critères	Réponses	N	Réponses	N	Réponses	N
Programme	cohérent et explicite	19	général	5	aucunes directives	0
Soutien pour les nouveaux arrivants	avant de débiter l'enseignement obligatoire	22	en parallèle à l'enseignement obligatoire	0	aucun	2
Test diagnostique à l'entrée	pour tous	8	pour les migrants uniquement	7	aucun	9
Évaluation des compétences linguistiques	niveau national	16	propre à l'établissement	8	aucune	0

Selon les rapports de nos chercheurs, 19 pays/régions disposent d'un programme de langue nationale cohérent et explicite dans les écoles primaires, alors que dans cinq pays/régions, il est exprimé en termes généraux. À l'exception de l'Italie et de l'Ukraine, tous les pays/régions apportent un soutien aux nouveaux arrivants dans l'apprentissage de la langue nationale. Le test diagnostique est un domaine donnant lieu à différentes approches, d'où la nécessité pour les décideurs politiques de s'y intéresser. Huit pays/régions (Autriche, Bulgarie, Danemark, Angleterre, Lituanie, Irlande du Nord, Écosse et Pays de Galles) utilisent un test diagnostique en langue pour tous les enfants dès le début de l'enseignement primaire. Sept pays/régions testent uniquement les enfants migrants et 9 déclarent n'effectuer aucun test diagnostique à l'entrée. L'évaluation régulière des compétences linguistiques constitue un autre domaine où les politiques diffèrent. Dans 16 pays/régions, des tests sont utilisés à l'échelle nationale, tandis que dans les 8 autres pays/régions, les tests sont propres aux établissements. En règle générale, la Bulgarie, le Danemark, la Lituanie et l'Écosse respectent totalement les critères LRE susmentionnés concernant le soutien pour la langue nationale, alors que l'Italie, la Pologne et l'Ukraine sont les pays qui les respectent le moins.

Apprentissage des langues étrangères dans l'enseignement primaire

Concernant les langues étrangères, nous avons posé à nos chercheurs des questions sur les éléments suivants :

- les groupes cibles,
- le nombre de langues étrangères obligatoires,
- le niveau de cohérence et d'explicitation du curriculum,
- l'étendue de l'EMILE,
- le moment où l'enseignement des langues étrangères débute,
- la planification pendant le temps scolaire ou en dehors,
- l'effectif minimum,
- l'évaluation des compétences linguistiques,
- le niveau à atteindre et l'alignement avec le CECRL,
- si un financement public est disponible.

Vingt-trois des 24 pays/régions proposent des langues étrangères dans l'enseignement primaire. Le Pays de Galles constitue l'exception. Les résultats de ces 23 pays/régions sont présentés au tableau 13.

Tableau 13. Organisation de l'enseignement des langues étrangères dans les écoles primaires (dans 23 pays/régions)

Critères	Réponses	N	Réponses	N	Réponses	N
Nombre de langues étrangères obligatoires	deux	2	une	18	en option uniquement	3
Programme	cohérent et explicite	20	général	3	aucune ligne directrice	0
Enseignement d'une matière par l'intégration d'une langue étrangère (EMILE)	répandu	1	localisé	13	aucun	9
Groupes cibles	tous	23	limité	0		
Début de l'enseignement des langues	dès la première année	12	à mi-parcours	7	en fin de primaire	4
Planification	pendant le temps scolaire	21	en partie pendant le temps scolaire	1	hors temps scolaire	1
Effectif minimum	aucun	21	5 à 10 élèves	1	>10 élèves	1
Évaluation des compétences linguistiques	niveau national standardisé	10	niveau propre à l'établissement	13	aucune	0
Niveau à atteindre	lié au CECRL	7	national ou propre à l'établissement	13	Aucun	3
Financement public disponible	total	23	partiel	0		

Notre recherche montre que les langues étrangères sont couramment proposées dans tous les pays/régions participants, à l'exception du Pays de Galles. Deux pays/régions, la Grèce et le Danemark ont deux langues étrangères obligatoires, tandis que 18 pays/régions ont une langue étrangère obligatoire. En Angleterre, en Irlande du Nord et en Écosse, les langues étrangères sont en option. Il y a un programme cohérent et explicite dans 20 pays/régions, alors qu'en Frise, en Italie et aux Pays-Bas, il est exprimé en termes généraux. L'Espagne est le seul pays à faire état d'un enseignement EMILE, alors que dans 13 pays/régions, cette approche n'est pas utilisée systématiquement. Dans 12 des 24 pays/régions, les langues étrangères sont enseignées dès la première année du primaire, à mi-parcours du primaire dans 7 pays/régions, et durant la dernière année uniquement en Frise, aux Pays-Bas, en Écosse

et en Suisse. Les compétences linguistiques sont évaluées au moyen d'instruments standardisés dans 10 des pays/régions, et au niveau local dans 12 pays/régions. Seule l'Autriche n'a aucun dispositif d'évaluation en place. Bien que de nombreux pays/régions s'inspirent sans doute du CECRL pour développer leur programme, seuls 7 pays/régions signalent de manière explicite et systématique l'utilisation de cet instrument pour évaluer le niveau de langue à atteindre. Il s'agit de la Bulgarie, de l'Estonie, de la France, de la Roumanie, de l'Écosse, de l'Espagne et de la Suisse.

Le tableau 14 présente les langues étrangères proposées dans le primaire, en tant que matières obligatoires et facultatives, comme indiqué par nos chercheurs.

Tableau 14. Offre de langues étrangères dans l'enseignement primaire

Pays/région	Langues étrangères proposées dans l'enseignement primaire
Angleterre	allemand, espagnol, français, très rarement chinois, italien, japonais, urdu : facultatif
Autriche	anglais, croate, français, hongrois, italien, slovaque, slovène, tchèque (une de ces langues est obligatoire)
Bosnie-Herzégovine	anglais, allemand : obligatoire ; français, italien, arabe : facultatif
Bulgarie	allemand, anglais, espagnol, français, italien, russe : une de ces langues est obligatoire
Catalogne	anglais : obligatoire
Danemark	anglais et français ou allemand : obligatoire ; espagnol et allemand ou français : facultatif
Écosse	allemand, chinois, espagnol, français, italien : une de ces langues est obligatoire
Espagne (Madrid, Valence, Séville)	allemand, anglais, français : une de ces langues est obligatoire
Estonie	allemand, anglais, français, russe : une langue est obligatoire, les autres sont facultatives
France	allemand, anglais, beaucoup moins les autres langues telles que l'arabe, le chinois, l'espagnol, l'italien, le portugais, le russe ; une de ces langues est obligatoire
Frise	anglais : obligatoire – français, allemand, espagnol : facultatif
Grèce	anglais et français ou allemand : obligatoire
Hongrie	allemand, anglais, français, italien, russe : une de ces langues est obligatoire
Irlande du Nord	Espagnol, français : facultatif
Italie	anglais : obligatoire
Lituanie	allemand, anglais, français : une de ces langues est obligatoire
Pays-Bas	anglais : obligatoire – français, allemand, espagnol : facultatif
Pays basque	anglais : obligatoire
Pologne	anglais, allemand, français : une de ces langues est obligatoire
Portugal	anglais, français : une de ces langues est obligatoire
Roumanie	allemand, anglais, espagnol, français, italien, russe : une de ces langues est obligatoire
Suisse	dans le canton de Zurich : anglais obligatoire dans le canton de Genève : allemand obligatoire dans le canton du Tessin : français obligatoire
Ukraine	anglais, français, allemand, espagnol : une de ces langues est obligatoire

L'anglais, le français et l'allemand apparaissent comme les langues étrangères les plus fréquemment enseignées. Dans de nombreux cas, une de ces langues est obligatoire et doit être étudiée par tous les élèves. L'italien, le russe et l'espagnol sont d'autres langues proposées de manière obligatoire ou facultative. Dans certains pays, l'arabe, le chinois et le japonais sont également proposés en option.

Cette variété des langues proposées dans les écoles primaires est un signe positif du multilinguisme européen. Cependant, pour obtenir des résultats solides et concrets, il convient non seulement de mettre en place un programme de langue explicite, mais également de définir avec précision les objectifs d'apprentissage.

CECRL est un outil standard qui permet de définir les objectifs à atteindre dans l'enseignement et l'apprentissage des langues en Europe et au-delà. C'est un document qui décrit d'une manière complète, par le biais de descripteurs, a) les compétences nécessaires pour la communication, b) les connaissances et les compétences linguistiques associées, et c) les situations et les domaines de communication. Parmi les pays/régions étudiés, 7 déclarent utiliser le CECRL de manière explicite dans l'enseignement des langues étrangères, même s'ils sont probablement plus nombreux à baser leurs normes nationales sur les principes et les approches du CECRL. Les objectifs d'apprentissage pour chaque pays/région sont présentés au tableau 15. Comme prévu, A1/A2 est le niveau cible pour ce groupe d'âge.

Tableau 15. Objectifs d'apprentissage du CECRL pour l'enseignement des langues étrangères dans les écoles primaires

Pays/région	Niveau en langue étrangère attendu à la fin de l'enseignement primaire
Bulgarie	A1-A2
Écosse	A1
Espagne (Madrid, Valence, Séville)	A2 et « non spécifié » à Valence
Estonie	A1-A2
France	A1
Roumanie	A1
Suisse	Dans le canton de Zurich : A2.1 pour la compréhension orale et écrite et la production orale, A1.2 pour la production écrite

Apprentissage des langues R/M dans l'enseignement primaire

En accord avec la méthodologie adoptée pour l'enseignement des langues étrangères, nous avons demandé à nos chercheurs de nous donner des informations sur les langues R/M proposées dans le contexte national/régional et plus particulièrement pour les éléments suivants :

- les groupes cibles,
- le niveau de cohérence et d'explicitation du programme,
- l'étendue de l'EMILE,
- le moment où l'enseignement des langues R/M débute,
- la planification pendant le temps scolaire ou en dehors,
- l'effectif minimum,
- l'évaluation des compétences linguistiques,
- s'il y a une exigence explicite concernant le niveau de compétence en langues R/M à atteindre à la fin de l'école primaire,
- si un financement public est disponible.

Les langues R/M sont proposées dans 22 des 24 pays/régions participants. Le Danemark et l'Estonie ne proposent aucune langue R/M. Les résultats pour 16 de ces 22 pays/régions sont présentés au tableau 16.

Tableau 16. Organisation de l'enseignement des langues R/M dans les écoles primaires (22 pays/régions)

Critères	Réponses	N pays	Réponses	N pays	Réponses	N pays
Groupes cibles	tous	20	limité	2	aucun soutien	0
Programme	cohérent et explicite	16	général	5	aucune directive	1
Enseignement d'une matière par l'intégration d'une langue étrangère (EMILE)	répandu	12	localisé	6	aucun	4
Début de l'enseignement des langues	dès la première année	19	à mi-parcours	3	en fin de primaire	0
Planification	durant le temps scolaire	17	en partie durant le temps scolaire	4	hors temps scolaire	1
Effectif minimum	aucun	16	5 à 10 élèves	3	>10 élèves	3
Évaluation des compétences linguistiques	standardisée au niveau national	8	propre aux établissements	11	aucune	3
Niveau à atteindre	normes nationales/régionales	14	propre aux établissements	3	aucun	5
Financement public disponible	total	21	partiel	1	aucune	0

Dans 20 pays/régions, les cours de langues R/M et les cours d'autres matières enseignées en langues R/M sont ouverts à tous les élèves, qu'ils soient ou non locuteurs de ces langues R/M, bien que la Bulgarie et la Grèce ne ciblent que les locuteurs natifs de ces langues. A l'exception de l'Autriche, tous les pays ont des directives pour le programme. L'enseignement EMILE est bien plus répandu dans l'enseignement des langues R/M que dans l'enseignement des langues étrangères. Douze pays/régions signalent qu'il est couramment utilisé et six autres déclarent qu'il est utilisé localement. Dix-neuf des 22 pays/régions dans lesquels les langues R/M sont enseignées, commencent cet enseignement dès le début de l'enseignement primaire. Seuls la France, la Pologne et la Suisse l'introduisent en milieu de primaire. Seize pays/régions n'ont aucune exigence en termes d'effectif minimum, mais l'Angleterre, la Hongrie et la

Pologne exigent au moins 5 élèves pour constituer une classe, alors que l'Autriche, la Bulgarie et l'Irlande du Nord en exigent 10. Au niveau de l'évaluation des compétences linguistiques, 18 pays/régions la mettent en pratique au moyen d'instruments standardisés adaptés à l'âge des élèves ou via des approches propres aux établissements. Seuls l'Italie et les Pays-Bas/la Frise ne signalent aucune évaluation régulière. Les objectifs d'apprentissage sont liés aux normes nationales ou régionales dans 14 pays/régions, alors que dans trois pays/régions, les objectifs sont fixés au niveau des établissements. Cinq pays/régions, à savoir l'Autriche, la Bosnie-Herzégovine, la Grèce, l'Italie et l'Irlande du Nord n'ont aucun objectif explicite.

Le tableau 17 présente les langues R/M réellement proposées selon nos chercheurs.

Tableau 17. Offre de langues R/M dans l'enseignement primaire (dans 22 pays/régions)

Pays/région	Langues R/M proposées dans l'enseignement primaire
Angleterre	cornique en Cornouailles
Autriche	croate du Burgenland, tchèque, hongrois, slovaque, slovène, romani (langue des signes autrichienne)
Bosnie-Herzégovine	Autres langues nationales : bosniaque, serbe et croate
Bulgarie	arménien, hébreu, romani, turc
Catalogne	catalan partout, occitan aranais dans le Val d'Aran
Écosse	gaélique écossais
Espagne (Madrid, Valence, Séville)	valencien à Valence uniquement
France	basque, breton, catalan, corse, occitan, le tahitien et les langues mélanésiennes (ajjié, drehu, nengone, paici) sont proposés en Outre-mer
Frise	frison
Grèce	turc
Hongrie	bulgare, croate, allemand, grec, polonais, romani/béa, roumain, rusyn, serbe, slovaque, slovène
Irlande du Nord	irlandais
Italie	Albanais, catalan, croate, français, franco-provençal, frioulan, allemand, grec, ladin, occitan, sarde, slovène
Lituanie	biélorusse, hébreu, polonais, russe
Pays-Bas	frison en Frise uniquement
Pays basque	basque
Pays de Galles	gallois
Pologne	kachoube
Portugal	mirandais
Roumanie	allemand, hongrois, italien, romani, slovaque, serbe, ukrainien, croate, turc, russe-lipovan, bulgare, polonais
Suisse	Autres langues nationales : français, allemand, italien
Ukraine	biélorusse, bulgare, tatar de Crimée, gagaouze, allemand, grec, hongrois, yiddish, moldave, polonais, roumain, russe, slovaque

L'offre est riche dans de nombreux pays/régions. L'Autriche, la Bulgarie, la Hongrie, l'Italie, la Lituanie, la Roumanie et l'Ukraine proposent quatre langues R/M ou plus soit comme matières soit, dans la majorité des cas, comme langue d'enseignement.

Apprentissage des langues des migrants dans l'enseignement primaire

Concernant les langues des migrants, nous avons posé à nos chercheurs une série de questions identique à celle posée pour les langues R/M et étrangères. Seuls cinq pays signalent une offre importante de langues des migrants au niveau primaire. Il s'agit de l'Autriche, du Danemark, de la France, de l'Espagne et de la Suisse (dans le canton de Zurich) et les résultats de ces 5 pays sont présentés au tableau 18.

Tableau 18. Organisation de l'apprentissage des langues des migrants dans l'enseignement primaire (5 pays/régions)

Critères	Réponses	N pays	Réponses	N pays	Réponses	N pays
Groupes cibles	tous	2	enfants migrants uniquement	3	pas de soutien	0
Curriculum cohérent et explicite	cohérent et explicite	2	général	3	directive	0
Enseignement EMILE	répandu	1	localisé	3	aucun	1
Début de l'enseignement des langues	dès la première année	2	à mi-parcours	1	en fin de primaire	2
Planification	pendant le temps scolaire	0	en partie pendant le temps scolaire	2	hors temps scolaire	3
Effectif minimum	aucun	2	5 à 10 élèves	1	>10 élèves	2
Évaluation des compétences linguistiques	niveau national	0	niveau local	5	aucune	0
Niveau à atteindre	défini à l'échelle du pays/région	0	défini par l'établissement	0	aucun	5
Financement public disponible	total	2	partiel	3	aucun	0

En France et en Suisse, les cours de langues des migrants sont ouverts à tous les élèves, alors qu'en Autriche, au Danemark et en Espagne, ils sont réservés aux locuteurs natifs des langues des migrants. Il n'existe aucune exigence en termes d'effectif minimum en Suisse et en France, alors qu'en Espagne, il faut plus de 5 élèves pour constituer une classe, et en Autriche et au Danemark, un groupe de 10 élèves est nécessaire. En Autriche et au Danemark, il y a un programme cohérent et explicite, alors que dans d'autres pays, le programme est exprimé en termes généraux. En Espagne, il est courant d'utiliser les langues des migrants comme langues d'enseignement, alors qu'en Autriche, au Danemark et en France, cette pratique est moins répandue. En Suisse, ces langues sont uniquement enseignées en tant que matière. L'Espagne et la Suisse proposent des cours de langues des migrants en partie durant le temps scolaire, alors que dans les autres pays, ils sont organisés en tant qu'activités extra scolaires. L'objectif d'apprentissage des langues des migrants n'est pas lié à des normes nationales, régionales ou spécifiques aux établissements, bien que le développement des compétences linguistiques soit contrôlé dans tous les pays. Les cours de langues des migrants sont entièrement financés par l'État en Autriche et au Danemark, alors qu'en France, en Espagne et en Suisse, ils sont principalement pris en charge par le pays d'origine.

Les langues des migrants proposées dans chaque pays sont présentées au tableau 19.

Tableau 19. Offre de langues des migrants dans l'enseignement primaire

Pays/région	Langues des migrants proposées dans l'enseignement primaire
Autriche	albanais, bosnien/croate/serbe, polonais, russe, turc
Danemark	albanais, arabe, bosnien, islandais, somali, tamoul, turc, ourdou/panjabi
Espagne (Madrid, Valence, Séville)	arabe et portugais à Madrid et à Valence
France	arabe, croate, espagnol, italien, portugais, serbe, turc
Suisse	A Zurich: albanais, arabe, bosnien/croate/serbe, bulgare, chinois, finnois, français, grec, hongrois, italien, coréen, kurde, portugais, turc, russe, espagnol, slovène A Genève : albanais, arabe, italien, portugais, espagnol, turc

Formation des enseignants dans l'enseignement primaire

L'UE et le CdE ont toujours souligné l'importance de recruter et de former des enseignants en langues qualifiés afin de soutenir le développement des langues et les compétences interculturelles des apprenants. Ils mettent l'accent sur la nécessité pour les enseignants de développer leurs propres compétences linguistiques et interculturelles et leur sensibilisation au multilinguisme et au plurilinguisme. Dans cette optique, les programmes de mobilité des enseignants, dans le cadre desquels ils sont encouragés à effectuer un séjour dans le pays dont ils enseignent la langue, se révèlent un outil extrêmement précieux. (CE 2008: 11).

Dans notre étude LRE, nous avons posé des questions sur les éléments suivants :

- qualifications des enseignants,
- Offre de formation initiale et continue des enseignants,
- mobilité des enseignants de langues étrangères,
- mesures pour augmenter le nombre d'enseignants lorsqu'il y a pénurie.

Dans le tableau 20, les résultats des quatre types de langues dans l'enseignement primaire sont décrits pour tous les pays/régions. Il est important de garder à l'esprit que tous les types de langues ne sont pas proposés dans tous les pays/régions. En particulier, les langues des migrants ne sont proposées que dans cinq pays/régions.

Tableau 20. Qualifications et formation des enseignants dans l'enseignement primaire (24 pays/régions)

Dimension	Réponses	N pays				Réponses	N pays				Réponses	N pays			
		LN	LRM	LE	LM		LN	LRM	LE	LM		LN	LRM	LE	LM
Qualifications des enseignants	enseignants de langues qualifiés	16	17	14	2	enseignants généralistes	8	5	9	3	aucune qualification particulière	0	2	1	19
Formation initiale	spécifique à la matière	20	18	17	1	générale	4	3	4	2	aucune	0	3	3	21
Formation continue	spécifique à la matière	16	14	20	1	générale	7	7	3	4	aucune	1	3	1	14
Mesures pour augmenter le nombre d'enseignants	mesures structurelles	3	7	8	0	campagnes de recrutement dans la presse	1	2	2	0	aucune mesure particulière	20	15	14	24
Mobilité des enseignants	intégrée dans la formation	N/A	N/A	1	N/A	soutien financier informel	N/A	N/A	13	N/A	aucune	N/A	N/A	9	N/A

Selon les réponses de notre enquête, deux tiers environ des pays/régions participants font appel à des enseignants de langues qualifiés pour enseigner les langues : 16 sur 24 dans la langue nationale, 17 sur 22 dans les langues R/M, 14 sur 23 dans les langues étrangères et 2 sur 5 dans les langues des migrants. Bien sûr, dans le cadre d'un enseignement de matières par intégration d'une langue étrangère EMILE, le fait que les enseignants soient réellement des enseignants de langues qualifiés (même si les niveaux en langue doivent être élevés) a moins d'importance, et dans le primaire, la présence d'enseignants de langues qualifiés pour l'enseignement général dans la langue nationale et les langues R/M est une pratique inhabituelle. Cependant, la règle veut que les enseignants de langues étrangères aient une qualification officielle. Malgré ceci, en Autriche, en Angleterre, en France, en Frise, en Italie, aux Pays-Bas, en Irlande du Nord, en Écosse et en Suisse, les langues étrangères sont enseignées par des enseignants généralistes.

Les programmes de formation initiale et continue des enseignants, qu'ils soient de nature spécifique ou générale, sont courants dans tous les pays, bien que l'Italie et l'Irlande du Nord ne signalent aucune formation initiale pour les enseignants de langues étrangères et que la Grèce ne signale aucune formation continue pour les enseignants de la langue nationale. En Angleterre, les enseignants de langues R/M telles que le corse ne reçoivent aucune formation officielle. En ce qui concerne l'enseignement des langues des migrants, seule l'Autriche offre une formation initiale et continue spécifique à la matière. Inévitablement, dans le cadre de notre enquête, il s'est avéré impossible de demander des précisions sur la nature des programmes de formation des enseignants. Cela pourrait donc être un axe de recherche futur.

Un autre domaine non couvert par l'enquête concerne le fait que les enseignants de langues R/M et de langues des migrants peuvent être officiellement définis comme enseignants de langues maternelles s'ils enseignent dans des écoles pour minorités ou migrants, ou comme enseignants de langues étrangères s'ils enseignent à des locuteurs non natifs qui fréquentent une école pour minorités ou communautés de migrants. Par conséquent, ils peuvent choisir de rejoindre des programmes de formation pour enseignants de langues maternelles ou étrangères, en fonction de leur situation.

Dans le domaine de l'enseignement des langues étrangères, il reste beaucoup de progrès à faire en matière de mobilité des enseignants. Neuf pays/régions sur 24 déclarent n'avoir aucun dispositif de soutien dans ce domaine, seule la Catalogne et la Suisse font état de programmes structurés de mobilité des enseignants. Treize autres pays/régions encouragent la mobilité et fournissent un soutien financier. Il est clair toutefois que des mesures supplémentaires doivent être prises pour encourager les enseignants de langues à effectuer des séjours dans le pays dont ils enseignent la langue. Il est essentiel en outre que les pays/régions se conforment aux recommandations européennes qui mettent en avant la mobilité et les échanges des enseignants comme un moyen important de renforcer les compétences linguistiques et culturelles.

Le fait que plusieurs pays/régions prennent des mesures énergiques pour augmenter le nombre d'enseignants de langues est une découverte intéressante et devrait donner lieu à des échanges de connaissances fructueux. Cela signifie-t-il que la demande augmente ou simplement que le nombre d'enseignants diminue ? Au Pays basque, au Danemark, en Estonie et en Suisse, des mesures spéciales sont prises pour recruter des enseignants supplémentaires en langue nationale. La Bulgarie, le Danemark, l'Angleterre, la Frise, la Hongrie, la Lituanie et l'Ukraine prennent des mesures pour favoriser et faciliter le recrutement supplémentaire et la formation d'enseignants qualifiés en langues étrangères. La résurgence et la promotion de nombreuses langues R/M sont susceptibles de justifier le fait que le Pays basque, la Bosnie-Herzégovine, le Danemark, l'Irlande du Nord, l'Écosse, l'Espagne et l'Ukraine prennent des mesures spéciales pour recruter des enseignants de langues R/M. Cependant, aucun des pays/régions ne déclare être en train de recruter activement des enseignants de langues des migrants. Cela constitue sûrement un domaine de développement.

2.4 Les langues dans l'enseignement secondaire

Les documents de l'UE et du CdE sur le multilinguisme mettent en avant la nécessité d'approfondir les connaissances linguistiques acquises à l'école primaire par l'apprentissage de nouvelles langues et l'amélioration des compétences communicatives dans l'enseignement secondaire, dans la perspective d'un emploi futur et de poursuite d'études supérieures.

Selon la recommandation 98 (6) du Conseil de l'Europe, l'objectif de l'apprentissage des langues dans le secondaire doit être de :

Poursuivre l'amélioration de la qualité de communication à laquelle les élèves sont censés parvenir afin que ceux-ci puissent utiliser la langue pour communiquer efficacement avec d'autres locuteurs de cette langue dans les transactions quotidiennes, développer des relations personnelles et sociales, et apprendre à comprendre et à respecter les cultures et coutumes des autres.

Les établissements d'enseignement secondaire doivent offrir une plus grande diversité de langues, et donner la possibilité aux élèves d'apprendre plusieurs langues européennes ou autres. Les degrés d'apprentissage doivent être mesurés en utilisant des critères de référence européens normalisés, comprenant la reconnaissance des compétences partielles le cas échéant. Il conviendrait d'utiliser à plus grande échelle l'enseignement d'une matière par l'intégration d'une langue étrangère (EMILE). La formation et la mobilité des enseignants ainsi que la création de réseaux internationaux et de coopération entre les pays pour mettre en place des projets communs sont également considérés comme des facteurs importants de succès. Nos travaux de recherche ont été structurés de façon à prendre en compte plusieurs (mais pas la totalité) des aspects ci-dessus.

Il est évidemment plus difficile de comparer l'enseignement secondaire d'un pays à l'autre que l'enseignement primaire ; les établissements spécialisés d'enseignement secondaire de premier et deuxième cycle sont structurés différemment selon les pays (voir Glossaire) et la façon dont les programmes de langues sont organisés varie également considérablement. En dépit de ces difficultés, nos chercheurs ont collecté des données sur l'organisation de l'enseignement des langues et la formation des enseignants pour tous les types de langues dans 24 pays/régions. En voici les résultats.

Soutien pour la langue nationale dans l'enseignement secondaire – organisation

Un soutien pour la langue nationale reste très important au niveau de l'enseignement secondaire à la fois pour les nouveaux arrivants et pour tous ceux qui ont des difficultés à comprendre et à communiquer dans la langue nationale. Nous avons demandé à nos chercheurs de réaliser la même série de questions que pour le primaire, à savoir :

- le niveau de cohérence et d'explicitation du programme
- Le niveau de soutien pour les nouveaux arrivants
- L'existence d'un test diagnostique à l'entrée
- L'évaluation des compétences linguistiques

Les résultats sont présentés dans le Tableau 21.

Tableau 21. Organisation du soutien pour la langue nationale dans l'enseignement secondaire

Critères	Réponses	N	Réponses	N	Réponses	N
Programme	cohérent et explicite	20	général	4	aucun	0
Soutien pour les nouveaux arrivants	total	21	Partiel	0	aucun	3
Test diagnostique à l'entrée	pour tous	9	élèves migrants uniquement	5	aucune	10
Évaluation des compétences linguistiques	niveau national	15	propre à l'établissement	8	aucune	1

Selon les rapports de nos chercheurs, 20 pays/régions ont un programme de langue nationale cohérent et explicite, alors qu'en Frise, en Italie, en Irlande du Nord et aux Pays-Bas celui-ci est exprimé en termes généraux. Un soutien en langue nationale est fourni aux nouveaux arrivants soit avant soit au cours de l'enseignement général dans 21 pays/régions, le Danemark, l'Italie et l'Ukraine n'en faisant pas mention. La nature exacte du soutien accordé et son impact sur la réussite scolaire des élèves constituent un axe de recherche futur. Comme dans l'enseignement primaire, un nombre relativement faible de pays/régions ont procédé à un diagnostic de compétence dans la langue nationale orienté vers l'identification des besoins pour tous les élèves à leur entrée dans l'enseignement secondaire. Il s'agit de la Bosnie-Herzégovine, de la Catalogne, de l'Angleterre, de la France, de la Pologne, du Portugal, de l'Écosse, de l'Ukraine, et du Pays de Galles. Cinq autres pays/régions – la Bulgarie, la Hongrie, la Lituanie, l'Espagne et le Pays Basque – organisent des tests diagnostiques pour les élèves migrants uniquement. La nature des tests et l'exploitation des données en vue de documenter les programmes et de fournir une aide soutenue constituent un autre axe de recherche futur. Comme dans l'enseignement primaire, les compétences linguistiques dans la langue nationale sont régulièrement évaluées, au niveau national dans 15 pays/régions et au niveau local dans huit autres. Le Danemark ne fait état d'aucune évaluation des compétences linguistiques dans la langue nationale au niveau de l'enseignement secondaire.

Les langues étrangères dans l'enseignement secondaire

Le tableau 22 présente une vue d'ensemble de l'organisation de l'apprentissage des langues étrangères dans l'enseignement secondaire. Les personnes ont été interrogées sur :

- les groupes cibles
- le nombre de langues enseignées et leur caractère obligatoire ou facultatif
- le niveau de cohérence et d'explicitation du programme
- la portée de l'EMILE
- l'organisation de la journée scolaire
- l'effectif minimum
- l'évaluation des compétences linguistiques
- le niveau requis et l'alignement avec le CECRL
- le niveau de financement public disponible.

Tableau 22. Organisation de l'apprentissage des langues étrangères dans l'enseignement secondaire (24 pays)

Critères	Réponse	N	Réponses	N	Réponses	N
Nombre de langues étrangères obligatoires (premier cycle du secondaire)	deux	13	une	11	aucune	0
Nombre de langues étrangères obligatoires (deuxième cycle du secondaire)	deux	14	une	10	aucune	5
Programme	cohérent et explicite	20	général	4	pas de directives	0
Langue utilisée comme langue d'enseignement (EMILE)	généralisé	1	localisé	14	aucun	9
Groupes cibles	tous	24	restreint	0	pas de soutien	0
Planification	durant le temps scolaire	23	en partie pendant le temps scolaire	1	hors temps scolaire	0
Effectif minimum	aucun	19	5 à 10 élèves	5	>10 élèves	0
Évaluation des compétences linguistiques	évaluation nationale standardisée	11	propre à l'établissement	13	aucune	0
Niveau requis	dépend du CECRL	13	des normes nationales ou propres à l'établissement	7	non spécifié	4
Financement public disponible	total	24	partiel	0	aucun	0

Comme prévu, tous les pays/régions participants proposent des langues étrangères au niveau de l'enseignement secondaire de premier et de deuxième cycle. Il existe toutefois des différences considérables dans le nombre de langues obligatoires proposées, dans l'éventail des langues, dans l'évaluation des compétences linguistiques, l'utilisation d'EMILE, et la mesure dans laquelle le CECRL est utilisé pour évaluer le niveau atteint.

Le tableau 23 présente la mesure dans laquelle les pays/régions proposent des langues obligatoires au niveau de l'enseignement secondaire.

Alors que dans 14 pays/régions, l'apprentissage de deux langues étrangères est obligatoire dans l'enseignement secondaire de premier cycle, ce nombre passe à neuf pour l'enseignement secondaire de deuxième cycle, le Danemark, la Frise, l'Italie, la Lituanie, les Pays-Bas et l'Ukraine ramenant cette exigence de deux à un, et la Grèce de deux à zéro. La Hongrie et la Suisse relèvent cette exigence de un à deux. Les seuls pays/régions dans lesquels deux langues sont obligatoires dans l'enseignement secondaire de premier et deuxième cycle sont l'Autriche, l'Estonie, la France, la Pologne, le Portugal la Roumanie et la Suisse. En Angleterre, en Irlande du Nord, en Écosse et au Pays de Galles, l'apprentissage d'une langue étrangère est obligatoire au niveau de l'enseignement secondaire de premier cycle, mais au niveau de l'enseignement secondaire de deuxième cycle ce sont les seuls pays avec la Grèce, dans lesquels aucune langue étrangère n'est obligatoire.

En Écosse, l'apprentissage des langues étrangères est un droit dans l'enseignement secondaire de premier cycle et deuxième cycle, mais pas une obligation, même si dans la pratique la plupart des enfants apprennent une langue étrangère dans le secondaire.

Vingt pays/régions font état d'un programme cohérent et explicite, et seuls les Pays-Bas, l'Irlande du Nord, la France et l'Italie mentionnent que ce programme est exprimé en termes généraux. Dans l'enseignement primaire, un pays, l'Espagne, mentionne une généralisation de l'EMILE, et au niveau de l'enseignement secondaire c'est à la France que revient cet honneur, 14 pays/régions faisant état d'initiatives au niveau local et neuf autres mentionnant l'absence d'EMILE. Une étude portant sur l'EMILE pour tous les types de langues est présentée dans la section 2.5. En général il n'existe pas d'effectif minimum requis pour l'enseignement des langues étrangères, même si la Bulgarie, le Danemark, la Grèce, la Lituanie et la Roumanie mentionnent un nombre minimum de cinq étudiants requis pour certains cours, pour les cours facultatifs dans les langues moins répandues. Onze pays/régions évaluent les compétences linguistiques au niveau national, 13 au niveau de l'établissement.

Tableau 23. Nombre de langues obligatoires au niveau du premier et deuxième cycle du secondaire (24 pays/régions)

Nombre de langues obligatoires	Deux langues obligatoires	Une langue obligatoire	Aucune langue obligatoire
Enseignement secondaire de premier cycle	Autriche, Danemark, Estonie, France, Frise, Grèce, Italie, Lituanie, Pays-Bas, Pologne, Portugal, Roumanie, Ukraine	Pays basque, Bosnie- Herzégovine, Bulgarie, Catalogne, Angleterre, Hongrie, Irlande du Nord, Espagne (Madrid, Valence, Séville), Suisse, Pays de Galles	Écosse
Enseignement secondaire de deuxième cycle	Autriche, Bulgarie, Estonie, France, Hongrie, Pologne, Portugal, Roumanie, Suisse	Pays basque, Bosnie-Herzégovine, Catalogne, Danemark, Frise, Italie, Lituanie, Pays-Bas, Espagne (Madrid, Valence, Séville), Ukraine	Angleterre, Grèce, Irlande du Nord, Écosse, Pays de Galles

Comme prévu, des objectifs d'apprentissage en phase avec le CECRL pour les langues étrangères sont beaucoup mieux établis dans les établissements secondaires que dans les établissements primaires dans les pays/régions participants, dont 13 énoncent explicitement un niveau requis.

Les niveaux requis sont présentés dans le tableau 24.

Tableau 24. Objectifs d'apprentissage du CECRL pour l'enseignement des langues étrangères dans les établissements d'enseignement secondaire (13 pays/régions)

Pays/région	Niveau d'acquisition attendu à la fin de l'enseignement secondaire
Autriche	B2
Bulgarie	B1-B2 pour la première langue étrangère ; A1 pour la deuxième langue étrangère
Danemark	B2
Estonie	Enseignement secondaire de premier cycle : première langue étrangère : B1 ; deuxième langue étrangère : A2 Enseignement secondaire de deuxième cycle : deux langues étrangères au niveau B (soit B1 soit B2)
France	Niveau B2 pour la première langue étrangère ; niveau B1 pour la deuxième langue étrangère A2/B1 pour la troisième langue étrangère
Frise	Varie de A1 à B2 en fonction du type d'établissement (ou C1 pour les compétences en lecture)
Hongrie	Première langue étrangère : B1 ou B2 ; deuxième langue étrangère : B1
Lituanie	Enseignement secondaire de premier cycle : 1ère langue étrangère – B1 ; 2ème langue étrangère – A2 ; enseignement secondaire de deuxième cycle : en rapport avec les résultats du premier cycle : B2, B1 ou A2
Pays-Bas	Varie de A1 à B2 en fonction du type d'établissement (ou C1 pour les compétences en lecture)
Pays basque	B1
Portugal	Les niveaux variant de A.2.2 à B.1.2
Roumanie	B2
Suisse	Dans les cantons de Zurich et de Genève : B2.

Le niveau B2 apparaît comme le niveau de compétence le plus communément accepté pour la première langue étrangère et B1 pour la deuxième langue étrangère. Les résultats de l'enquête SurveyLang sur les compétences linguistiques seront connus dans l'année et révéleront dans quelle mesure cette aspiration est remplie.

Les langues régionales et minoritaires (R/M) dans l'enseignement secondaire

Dans le cadre du CECRL et des obligations nationales, les pays/régions se sont engagés à offrir un enseignement en langues R/M et des langues R/M, et nous avons posé aux chercheurs une série de questions similaires à celles des langues étrangères, à savoir :

- les groupes cibles
- le niveau de cohérence et d'explicitation du programme
- la portée de l'EMILE
- l'organisation de la journée scolaire
- l'effectif minimum
- l'évaluation des compétences linguistiques
- le niveau requis
- le niveau de financement public disponible.

Dix-neuf pays/régions proposent des langues R/M ans l'enseignement secondaire et les résultats sont présentés dans le tableau 25.

Tableau 25. Organisation de l'enseignement des langues R/M dans l'enseignement secondaire dans 19 pays/régions

Critères	Réponses	N	Réponses	N	Réponses	N
Groupes cibles	tous	18	restreint	1	pas de soutien	0
Programme cohérent et explicite	cohérent et explicite	16	général	3	pas de directives	0
Langue utilisée comme langue d'enseignement (EMILE)	généralisé	10	localisé	8	aucun	1
Planification	durant le temps scolaire	15	en partie pendant le temps scolaire	3	hors temps scolaire	1
Taille minimale des groupes	aucune	13	5 à 10 élèves	1	>10 élèves	5
Évaluation des compétences linguistiques	évaluation nationale ou régionale standardisée	10	propre à l'établissement	8	aucune	1
Niveau requis	au niveau du pays/région	14	normes propres à l'établissement	3	non spécifié	2
Financement public disponible	total	19	partiel	0	aucun	0

Les pays/régions ne proposant pas d'enseignement en langues R/M sont le Danemark, l'Angleterre, l'Estonie, la Grèce et la Pologne. Sur les 19 pays/régions qui le proposent, l'EMILE est généralisé dans dix, et présent dans certaines zones dans huit pays/régions, et seule la Bulgarie mentionne que ces langues sont enseignées uniquement en tant que matières. Les cours sont ouverts à tous les élèves, à l'exception de la Bulgarie où ils sont réservés aux locuteurs natifs. Ils se déroulent pendant le temps scolaire à l'exception de l'Autriche, la Bosnie-Herzégovine et la Bulgarie, où ils sont organisés en partie pendant le temps scolaire et en partie hors temps scolaire. Aucune exigence en termes d'effectif minimum n'est requise dans 13 pays/régions, bien qu'en Écosse un nombre minimal de cinq étudiants soit requis pour former une classe, et en Autriche, Bulgarie, France, Irlande du Nord et Roumanie le nombre requis est de dix. Dix-huit pays/régions évaluent les compétences linguistiques par le biais de tests nationaux/régionaux ou de tests propres à l'établissement, et seule l'Italie ne fait état d'aucune évaluation. L'Autriche et le Pays de Galles ne définissent pas d'objectifs de niveau à atteindre, contrairement aux autres pays. Tous les pays/régions proposent un enseignement en langues gratuit pour tous les élèves.

Les langues des migrants dans l'enseignement secondaire

Avec l'accroissement de la mobilité et de la migration au sein de l'Europe et dans l'Europe en provenance d'autres pays, le nombre de « langues des migrants » parlées dans les écoles européennes a augmenté considérablement, et pour de nombreux enfants la langue d'enseignement à l'école est leur deuxième langue. Les documents européens ont souhaité mettre l'accent sur l'importance de valoriser toutes les langues et cultures représentées dans une classe, et la Recommandation 98 (6) du Conseil de l'Europe invite les États Membres à garantir :

Qu'il existe une parité d'estime entre toutes les langues et cultures concernées afin que tous les enfants de chaque communauté puissent apprendre non seulement à parler et écrire la langue de leur propre communauté, mais également comprendre et apprécier la langue et la culture de l'autre.

Le Livre vert de la CE de 2008 sur la migration et la mobilité renvoie à la Directive 77/486/CEE qui stipule que les États membres doivent :

promouvoir un enseignement de la langue maternelle et de la culture du pays d'origine, en coordination avec l'enseignement normal, en coopération avec l'État membre d'origine

Dans le cadre du projet LRE, nous avons entrepris d'explorer dans quelle mesure les États membres offrent aux migrants et aux autres la possibilité d'apprendre ces langues. Comme nous l'avons vu dans l'enseignement pré-primaire et primaire, quelques pays/régions proposent systématiquement ce choix (trois dans l'enseignement pré-primaire et cinq dans l'enseignement primaire), et dans l'enseignement secondaire huit pays/régions sur 24 ont répondu positivement. Il s'agit de l'Autriche, du Danemark, de l'Angleterre, de l'Estonie, de la France, des Pays-Bas, de l'Écosse et de la Suisse.

Le tableau 26 présente une vue d'ensemble des langues des migrants dans ces pays, en mettant l'accent sur :

- les groupes cibles
- le niveau de cohérence et d'explicitation du programme
- la portée de l'EMILE
- la planification de la journée scolaire
- l'effectif minimum
- l'évaluation des compétences linguistiques
- le niveau requis
- le niveau de financement public disponible.

Tableau 26. Organisation de l'enseignement des langues des migrants dans les établissements secondaires dans 8 pays/régions

Critères	Réponses	N	Réponses	N	Réponses	N
Groupes cibles	tous	4	limité aux locuteurs natifs	3	pas de soutien	1
Programme cohérent et explicite	cohérent et explicite	3	général	3	pas de directives	2
Langue utilisée comme langue d'enseignement (EMILE)	généralisé	1	localisé	2	aucun	5
Planification	durant le temps scolaire	1	en partie pendant le temps scolaire	1	hors temps scolaire	6
Effectif minimum	aucun	4	5 à 10 élèves	2	>10 élèves	2
Évaluation des compétences linguistiques	évaluation nationale standardisée	1	propre à l'établissement	5	aucune	2
Niveau requis	dépend des normes nationales	2	Normes propres à l'établissement	3	pas de normes	3
Financement public disponible	total	5	partiel	2	aucun	1

Parmi les huit pays/régions proposant ces langues, l'Angleterre, le Danemark, la France et les Pays-Bas, proposent des langues telles que le turc et l'arabe non seulement aux élèves issus de ces pays mais également à tous les élèves du secondaire en tant que langue étrangère, un modèle pouvant être considéré comme une bonne pratique dont les autres pays/régions pourraient s'inspirer. La France est le seul pays proposant un EMILE généralisé alors que l'Autriche et la Suisse le proposent dans certaines régions. Les Pays-Bas proposent l'enseignement des langues des migrants pendant le temps scolaire, alors que l'Angleterre et la Suisse (Zurich uniquement) le proposent en partie pendant le temps scolaire, et les autres pays hors temps scolaire. Aucune exigence d'effectif minimum n'est spécifiée en Angleterre, en France, aux Pays-Bas et en Écosse, alors qu'au Danemark et en Suisse un minimum de cinq étudiants est requis pour former une classe, en Autriche et en Estonie l'effectif minimum est de dix. Les compétences linguistiques sont évaluées par le biais de tests nationaux standardisés en Angleterre, par des instruments propres aux établissements en Autriche, au Danemark, en France, aux Pays-Bas et en Suisse, et il n'y a pas d'évaluation des compétences linguistiques en Estonie et en Écosse. L'Estonie et les Pays-Bas sont les seuls pays à spécifier le niveau de compétence requis nationalement. En Autriche, au Danemark, en Angleterre, aux Pays-Bas et en Écosse, le financement de l'enseignement des langues des migrants est entièrement pris en charge par les pouvoirs

publics. En France et en Suisse, il est pris en charge par les pays d'origine des élèves migrants, et en Estonie ce sont les parents/tuteurs qui en supportent le coût. Les seuls pays proposant des langues de migrants tant dans l'enseignement primaire que secondaire sont l'Autriche, le Danemark, la France et la Suisse.

Présentation générale des langues autres que la langue nationale proposées dans l'enseignement secondaire

Au-delà de l'enseignement primaire, il devient plus difficile de faire la distinction entre l'offre de langues étrangères, de langues R/M et de langues de migrants du fait que les groupes cibles visés par cette offre sont de moins en moins spécifiques et que des langues autres que la langue nationale (LALN) sont souvent proposées à des élèves indépendamment de leurs origines linguistiques. En dépit de ces complexités, nous avons conservé notre distinction initiale entre langues étrangères, langues R/M, et langues des migrants utilisée dans la description de notre offre de langues dans l'enseignement pré-primaire et primaire, tout en reconnaissant que ces catégories ne sont pas figées. Le tableau 27 donne une vue d'ensemble comparative de l'offre en matière de langues R/M (principalement), de langues étrangères (principalement) et de langues de migrants (principalement) dans 24 pays/régions selon les rapports de nos chercheurs.

Tableau 27. Vue d'ensemble comparative de l'offre en matière de langues R/M (principalement), de langues étrangères (principalement) et de langues des migrants (principalement) dans l'enseignement secondaire (les langues étrangères figurant en italiques sont proposées dans l'enseignement secondaire de deuxième cycle uniquement)

Pays/région	Langues R/M	Langues étrangères (principalement)	Langues des migrants (principalement)
Angleterre	-	Obligatoire : 1 langue jusqu'à 14 ans. Il peut s'agir de n'importe quelle langue vivante (sous réserve d'une accréditation adéquate) ; les principales langues sont le français, l'allemand, l'espagnol, mais incluent également l'arabe, l'italien, le japonais, le mandarin, le polonais, le portugais, le russe, le turc et l'ourdou.	arabe, chinois, ourdou
Autriche	croate du Burgenland, tchèque, hongrois, slovaque, slovène	Obligatoire : 2 parmi l'anglais, le français, l'italien, l'espagnol	albanais, bosniaque, croate, polonais, russe, serbe, turc
Bosnie-Herzégovine	bosniaque, serbe, croate en tant qu'autres langues nationales	Obligatoire : anglais, allemand Facultatif : arabe, français, italien, russe, turc	-
Bulgarie	arménien, hébreu, romani, turc	Obligatoire : 1-2 parmi le croate, le tchèque, l'anglais, le français, l'allemand, l'italien, le japonais, le coréen, le polonais, le roumain, le russe, le serbe, le slovaque, l'espagnol Facultatif : autres que celles mentionnées ci-dessus	-
Catalogne	catalan partout, occitan aranais dans le Val d'Aran	Obligatoire : une parmi l'anglais, le français, occasionnellement l'allemand et l'italien Facultatif : grec ancien, latin et autres	-
Danemark	-	Obligatoire : anglais Facultatif : grec ancien, chinois, français, allemand, italien, japonais, latin, russe, espagnol	arabe, turc
Écosse	gaélique écossais	Facultatif : 1 une langue parmi le français, l'allemand ou l'espagnol, l'italien et le chinois.	chinois, russe, ourdou
Espagne (Madrid, Valence, Séville)	valencien à Valence uniquement	Obligatoire : 1 parmi l'anglais, le français, l'allemand.	
Estonie	hébreu	Obligatoire : deux parmi l'anglais, le français, l'allemand	chinois, finnois, suédois

Pays/région	Langues R/M	Langues étrangères (principalement)	Langues des migrants (principalement)
France	alsacien/allemand, basque, breton, catalan, corse, occitan, mosellan, créole, tahitien, langues mélanésiennes (Ajié, Drehu, Nengone, Paici),	Obligatoire : 2 parmi 19 langues : anglais, allemand, italien, espagnol, arabe, chinois, portugais, russe, danois, hollandais, grec, hébreu, japonais, norvégien, polonais, suédois, turc, grec ancien, latin, et autres langues en option telles que les langues régionales,	arabe, croate, espagnol, italien, portugais, serbe, turc,
Frise	frison uniquement en Frise	voir les Pays-Bas	-
Grèce	-	Obligatoire : anglais Facultatif : français, allemand	-
Hongrie	romani/béa	Obligatoire : 1-2 parmi le chinois, l'anglais, le français, l'allemand, l'italien, le russe, l'espagnol, le latin	-
Irlande du Nord	irlandais	Obligatoire : Une langue obligatoire jusqu'à 14 ans, généralement le français, l'allemand ou l'espagnol	-
Italie	albanais, allemand, catalan, croate, français, franco-provençal, , frioulan, grec, ladin, occitan, sarde, slovene	Obligatoire : anglais et une autre langue étrangère	-
Lituanie	russe, polonais, hébreu, biélorusse	Obligatoire : une langue parmi le français, l'anglais, l'allemand Facultatif : autres langues	-
Pays-Bas	frison en Frise uniquement	Obligatoire : Anglais plus une autre langue dans l'enseignement secondaire de deuxième cycle Facultatif : Grec ancien, chinois, anglais, français, allemand, italien, latin, espagnol.	arabe, turc
Pays basque	basque	Obligatoire : anglais, allemand Facultatif : français, italien, russe, arabe, turc	-
Pays de Galles	gallois	Obligatoire : une langue obligatoire jusqu'à 14 ans parmi le français, l'allemand, l'espagnol	-
Pologne	-	Obligatoire : 2 parmi l'anglais, le français, l'allemand, l'italien, le russe, l'espagnol	-
Portugal	mirandais	Obligatoire : 2 parmi l'anglais, le français, l'allemand, l'espagnol, le latin, le grec	-
Roumanie	hongrois, romani, slovaque, serbe, ukrainien, croate, turc, russe-lipovan, bulgare, italien, polonais	Obligatoire : 2 parmi l'anglais, le français, l'allemand, l'italien, le portugais, le russe, l'espagnol	-
Suisse	français, allemand, italien en tant qu'autres langues nationales	Obligatoire : 1-2 parmi l'anglais, le grec, le latin, l'espagnol	A Zürich : albanais, bosniaque, chinois, croate, finnois, français, grec, hongrois, italien, coréen, kurde, portugais, russe, serbe, slovène, espagnol, suédois, turc A Genève : albanais, arabe, italien, portugais, espagnol, turc
Ukraine	allemand, biélorusse, bulgare, tatar de Crimée, grec, gagaouze, hébreu, hongrois, moldave, polonais, roumain, russe, slovaque	Obligatoire : 1 à 2 parmi l'anglais, le français, l'allemand, l'espagnol en fonction de l'établissement Facultatif : arménien, tchèque, coréen, turc, vietnamien : en tant que langues extra-scolaires	-

Les langues étrangères les plus fréquemment proposées sont l'anglais, l'allemand et le français, bien que d'autres langues européennes telles que l'espagnol et l'italien le soient également. Certaines langues de migrants telles que l'arabe, le croate, le polonais, le russe et le turc sont également proposées en tant que langues étrangères facultatives, et l'arabe et le turc sont également proposés en tant que matières d'examen dans les établissements secondaires en France et aux Pays-Bas. La France possède le plus grand nombre de langues proposées, et tous les élèves peuvent choisir parmi une large gamme de langues telles que les langues européennes modernes, les langues asiatiques populaires telles que le japonais et le chinois et également les langues R/M et les langues des migrants. L'Autriche et les Pays-Bas ont également une grande diversité de langues proposées. Le russe est évidemment largement proposé dans les pays d'Europe de l'Est soit en tant que langue R/M soit en tant que langue étrangère. En Angleterre, Irlande du Nord, Écosse et Pays de Galles, le français, l'allemand et l'espagnol sont les langues les plus proposées, bien que les langues de migrants le soient également, parfois dans l'enseignement général, mais plus communément dans « l'enseignement complémentaire »

Qualifications et formation des enseignants de l'enseignement secondaire

En ce qui concerne les qualifications et la formation des enseignants, les établissements secondaires ont des exigences plus sévères que les établissements primaires selon les rapports établis par nos chercheurs. Dans l'enquête LRE, nous avons posé à nos chercheurs des questions sur :

- les qualifications des professeurs
- la formation initiale et la formation continue des professeurs
- la mobilité des professeurs de langues étrangères
- le niveau de langue requis
- les mesures visant à augmenter le nombre des professeurs lorsqu'il y a pénurie de personnel enseignant.

Le tableau 28 présente les résultats pour les quatre types de langue dans l'enseignement secondaire pour tous les pays/régions. Il est important de garder à l'esprit que dans ces pays/régions, tous les types de langue ne sont pas représentés, et ceci explique le faible score, particulièrement pour les langues des migrants qui ne sont proposées que dans huit pays/régions.

Tableau 28. Qualifications et formation des professeurs de l'enseignement secondaire dans 24 pays/régions

Critères	Réponses	LN	LRM	LE	LM	Réponses	LN	LRM	LE	LM	Réponses	LN	LRM	LE	LM
Qualifications des professeurs	professeurs de langues	23	16	22	3	Enseignants généralistes	1	3	2	3	pas de qualification spécifique	0	5	0	18
Formation initiale	spécifique à la matière	22	17	22	3	générale	2	2	2	2	pas de formation	0	5	0	19
Formation continue	spécifique à la matière	19	14	20	3	générale	5	5	4	5	pas de formation	0	5	0	16
Niveau de langue	dépend du CECRL	4	N/A	8	N/A	normes régionales/nationales	13	N/A	13	N/A	pas de normes précises	7	N/A	4	N/A
Mesures pour augmenter le nombre de professeurs lorsqu'il y a une pénurie de personnel enseignant	mesures structurelles	7	8	10	1	campagnes	2	0	1	1	aucune mesure spécifique	15	16	13	22
Mobilité des enseignants	programmes structurels	N/A	N/A	2	N/A	support sur demande	N/A	N/A	17	N/A	pas de support	N/A	N/A	5	N/A

Dans 23 pays/régions sur 24, un soutien pour la langue nationale (LN) est apporté par des professeurs de langues qualifiés, alors qu'en Estonie celui-ci est généralement fourni par des professeurs généralistes. La formation initiale et continue des professeurs est également proposée. Les professeurs non natifs de la langue nationale doivent avoir atteint un certain niveau de compétence dans la langue nationale dans 17 pays/régions, bien que seulement quatre pays stipulent des niveaux CERCL explicites – le Pays basque (B2), l'Estonie (C1), l'Italie (C2) et la Suisse (à Zurich et Tessin) (C2). Dans sept pays/régions, aucun niveau de compétence n'est stipulé.

Les professeurs de langues étrangères sont également très qualifiés, et ce n'est qu'en Estonie et en Irlande du Nord que les professeurs généralistes enseignent les langues étrangères, bien que l'Italie et la Grèce mentionnent que la formation initiale est générale et non spécialisée. Il existe un support un peu plus structuré en matière de mobilité au niveau du secondaire qu'au niveau du primaire, l'Autriche, la Catalogne, l'Angleterre, l'Irlande du Nord, l'Écosse et le Pays de Galles mentionnant que leurs professeurs passent un semestre à l'étranger dans le cadre de leur formation initiale ou continue. Treize autres pays/régions encouragent financièrement les initiatives de mobilité des enseignants, alors qu'en Estonie, France, Italie, Portugal et Roumanie, les professeurs sont moins susceptibles d'effectuer un séjour dans le pays dont ils enseignent la langue. Conformément aux recommandations de l'UE et du CdE, les professeurs de langues étrangères de la plupart des pays/régions doivent avoir atteint un certain niveau de compétence dans la langue étrangère et celui-ci est comparé aux critères du CECL dans huit pays/régions, tel qu'indiqué dans le tableau 29.

Tableau 29. Niveau de compétence requis pour les professeurs de langues étrangères de l'enseignement secondaire

Pays/régions	Niveau de compétence requis pour les professeurs de langues étrangères de l'enseignement secondaire
Autriche	C1
Bulgarie	B2-C1
Catalogne	C1-C2
Estonie	C1
Hongrie	C1
Pays basque	B2
Roumanie	C1
Suisse	Canton de Zurich : C2

Le niveau C1 apparaît comme le niveau le plus fréquemment requis, même si B2 est jugé approprié au Pays basque, alors qu'en Catalogne et en Suisse (Zurich) où les professeurs sont censés atteindre le niveau C2, les exigences sont plus strictes. En France, aucun niveau spécifique n'est officiellement requis, mais les professeurs récemment recrutés doivent être titulaires d'un Master dans la langue qu'ils enseignent.

Les professeurs de langues R/M dans chaque pays/région sont tous des professeurs de langues qualifiés sauf en Frise, où les cours sont dispensés par des enseignants généralistes. La formation initiale et continue des professeurs est également assurée dans tous les pays/régions.

Seuls l'Autriche, le Danemark, la France et les Pays-Bas ont des professeurs de langues qualifiés pour enseigner les langues des migrants alors que l'Estonie et la Suisse emploient des professeurs généralistes.

Comme dans l'enseignement primaire, plusieurs pays manquent de personnel enseignant et des mesures spéciales sont prises pour recruter des professionnels ayant des qualifications adéquates et pour encourager la formation de professeurs de langues. Ces pays/régions qui mènent des campagnes de recrutement de professeurs sont présentés dans le tableau 30.

Tableau 30. Pays/régions recrutant activement des professeurs de langues lorsqu'il y a pénurie de personnel enseignant

Professeurs LN	Professeurs LE	Professeurs LRM	Professeurs LM
Angleterre	Angleterre	Écosse	Angleterre
Écosse	Bulgarie	Espagne Madrid, Valence, Séville	Écosse
Estonie	Écosse	Frise	
Frise	Frise	Irlande du Nord	
Irlande du Nord	Hongrie	Pays basque	
Pays-Bas	Lituanie	Pays de Galles	
Pays basque	Pays-Bas	Roumanie	
Roumanie	Pays basque	Suisse	
Suisse	Pays de Galles		
	Roumanie		
	Suisse		

L'Écosse est le seul pays/région qui fait état d'un recrutement actif de professeurs de langues dans chaque catégorie, alors que le Pays basque, l'Angleterre, la Roumanie, l'Écosse, la Suisse prennent des mesures pour augmenter le recrutement dans trois des quatre catégories de langue.

2.5 Perspectives longitudinales sur l'enseignement (pré)primaire et secondaire

Cette section présente les perspectives longitudinales dans trois domaines majeurs soulignés par les documents de l'UE et du CdE :

- enseignement d'une matière par l'intégration d'une langue wétrangère (EMILE)
- mobilité des professeurs de langues étrangères
- reconnaissance générale du multilinguisme et du plurilinguisme dans les écoles.

Enseignement d'une matière par l'intégration d'une langue étrangère (EMILE)

L'EMILE permet aux élèves d'étudier des matières telles que la science ou la géographie dans une langue différente de celle habituellement utilisée pour enseigner, et ce dispositif est considéré comme un moyen efficace et concret de développer la compétence communicative. Nous avons déjà abordé l'utilisation de l'EMILE dans les sections consacrées respectivement à l'enseignement primaire et secondaire, et dans le tableau 31 nous en présentons les résultats pour les deux domaines. Nos travaux de recherche ont permis de déterminer la portée de l'EMILE dans les pays/régions participants. Le nombre total de pays/régions proposant chaque type de langue est indiqué entre parenthèses.

Tableau 31. Nombre des pays/régions mentionnant l'utilisation de l'EMILE dans l'enseignement primaire et secondaire (les chiffres font référence au nombre de pays/régions)

Pays/région	Enseignement primaire			Enseignement secondaire		
	LE(23)	LRM(22)	LM(5)	LE (24)	LRM (19)	LM (8)
Largement répandu	1	12	1	1	10	1
Localisé	13	6	3	14	8	2
Absent	9	4	1	9	1	5

Comme on pouvait s'y attendre, l'EMILE est répandu principalement dans l'enseignement en langues R/M, du fait que ces langues sont généralement les langues que les élèves parlent à la maison, et ils sont donc déjà capables de communiquer couramment dans celles-ci. Concernant l'enseignement dans une langue étrangère, du fait de la moindre compétence communicative des élèves, deux pays seulement font état d'une pratique répandue : l'Espagne dans l'enseignement primaire et la France dans l'enseignement secondaire. Néanmoins, le fait que 13 pays/régions dans l'enseignement primaire et 14 dans l'enseignement secondaire mentionnent des initiatives d'EMILE localisées suggère l'existence de bonnes pratiques, et il serait intéressant dans le cadre de futures recherches de comparer les approches et d'examiner la formation des enseignants et la conception de nouveaux supports. Parmi les quelques pays/régions proposant des langues des migrants, c'est en Espagne – dans l'enseignement primaire – et en France – dans l'enseignement secondaire – que l'EMILE est largement utilisé, ce qui laisse à penser que ces pays ont acquis un savoir-faire dans cette approche.

Mobilité des professeurs de langues étrangères

La mobilité des professeurs est fortement encouragée à travers le Programme pour l'éducation et la formation tout au long de la vie de la CE, et dans l'enquête LRE nous avons interrogé les chercheurs afin de savoir si les professeurs de leur pays/région ont la possibilité d'effectuer des séjours dans le pays dont ils enseignent la langue soit dans le cadre de la formation initiale, soit dans celui de la formation continue. Il a également été demandé aux chercheurs si les pays/régions :

a) intègrent ces programmes dans la structure des programmes de formation des professeurs, à savoir si les professeurs passent au moins un semestre dans le pays cible,

b) à défaut d'intégrer ces programmes, encouragent et financent les initiatives individuelles des professeurs, ou

c) ne font ni l'un ni l'autre.

Les résultats de cette étude sont présentés dans le tableau 32.

Tableau 32. Présentation générale de la mobilité des professeurs de langues étrangères de l'enseignement primaire et secondaire dans 24 pays/régions

	Primaire	Secondaire
Programmes structurés – au moins un séjour d'un semestre dans un pays cible	Catalogne, Suisse	Autriche, Catalogne, Espagne (Madrid, Valence, Séville), Suisse
Initiatives individuelles encouragées	Angleterre, Autriche, Pays basque, Bosnie-Herzégovine, Danemark, Écosse, Espagne (Madrid, Valence, Séville), Estonie, Grèce, Hongrie, Lituanie, Pologne, Ukraine	Angleterre, Pays basque, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Danemark, Écosse, Frise, Grèce, Hongrie, Irlande du Nord, Lituanie, Pays-Bas, Pays de Galles, Pologne, Ukraine
Aucun programme/dispositif	Bulgarie, France, Frise, Irlande du Nord, Italie, Pays-Bas, Pays de Galles, Portugal, Roumanie,	Estonie, France, Italie, Portugal, Roumanie,

L'Angleterre, la Catalogne et la Suisse sont les seuls pays/régions à proposer des programmes de mobilité structurés au niveau de l'enseignement primaire et secondaire, bien que la moitié des pays participants financent les initiatives individuelles des professeurs tant dans le primaire que dans le secondaire. Un nombre étonnamment important de pays ne semble pas encourager la mobilité des professeurs et les raisons à cela constituent le point de départ de discussions ultérieures.

Reconnaissance globale du multi/plurilinguisme dans les établissements

L'organisation de l'enseignement multi/plurilingue et la formation des enseignants pour des classes linguistiquement et culturellement diverses sont les défis croissants que l'enseignement public européen doit relever. Face à une telle diversité de langues maternelles représentées dans pratiquement toutes les classes, les documents de l'UE et du CdE ont mis l'accent sur l'importance de reconnaître le répertoire plurilingue des élèves dans l'apprentissage et l'enseignement des langues, et de former les professeurs afin de valoriser et d'intégrer le répertoire plurilingue des élèves dans la stratégie d'enseignement. La mesure dans laquelle cette stratégie est mise en œuvre est difficile à évaluer et pourrait faire l'objet d'un projet de recherche à elle seule. Toutefois à titre informatif, nous avons demandé aux chercheurs d'estimer la mise en œuvre de cette stratégie dans leur pays/région. Les résultats de cette étude sont présentés dans le tableau 33.

Tableau 33. Reconnaissance du multi/plurilinguisme dans les établissements d'enseignement pré-primaire (EPP), primaire (EP) et secondaire (ES) dans 24 pays/régions (les chiffres font référence au nombre de pays/régions)

Niveau de reconnaissance	Approche intégrée cohérente			Approche informelle			Non abordé		
	EPP	EP	ES	EPP	EP	ES	EPP	EP	ES
Reconnaissance du répertoire multilingue et plurilingue des élèves	8	11	9	15	11	11	1	2	4
Professeurs formés pour exploiter le répertoire plurilingue des apprenants	7	8	4	14	12	16	3	4	4

La majorité des pays/régions déclarent que le multilinguisme dans la société et que les répertoires plurilingues des apprenants sont pris en compte à toutes les étapes de l'enseignement de façon formelle ou informelle, même si la formation des enseignants a tendance à être plus informelle, particulièrement au niveau de l'enseignement secondaire. Les pays/régions qui font état d'une approche intégrée cohérente dans les trois domaines d'enseignement sont la Roumanie, l'Espagne et le Pays de Galles. En Bosnie-Herzégovine, en Angleterre, en France et en Écosse, le niveau de reconnaissance du multi/plurilinguisme est beaucoup plus élevé dans l'enseignement pré-primaire et primaire comparé aux établissements secondaires, alors qu'aux Pays-Bas et en Suisse, le niveau de reconnaissance est supérieur dans l'enseignement secondaire.

2.6 Les langues dans l'enseignement professionnel et universitaire

Les langues dans l'enseignement professionnel

L'enseignement professionnel, souvent désigné sous le vocable enseignement et formation professionnels (EFP), est une composante particulièrement importante de la stratégie Europe 2020. Aussi, la Commission européenne travaille-t-elle étroitement avec les États membres pour renforcer l'offre d'EFP à travers l'Europe sur la base du Processus de Copenhague établi en 2002 par le Conseil de l'Union européenne. Dans sa communication de 2008, la Commission européenne a souligné l'importance d'un apprentissage tout au long de la vie, le rôle de l'enseignement et la formation professionnels pour l'avenir de l'Europe, et la nécessité d'offrir la possibilité d'étudier les langues au sein des établissements d'EFP. Des fonds structurels de l'UE ont été dégagés pour des cours de langue à orientation professionnelle.

La communication 2010 de la Commission européenne, Donner un nouvel élan à la coopération européenne en matière d'enseignement et de formation professionnels pour appuyer la stratégie Europe 2020, appelle à une approche stratégique en matière de mobilité dans le domaine de l'enseignement et la formation professionnels, et recommande que tous les parcours de formation professionnelle comprennent des périodes d'études ou de formation dans d'autres pays, l'accent étant mis sur l'apprentissage des langues. Ceci est particulièrement important pour les personnes qui suivent une formation en vue de travailler dans l'industrie ou des secteurs tels que la banque, le tourisme ou le commerce international. De même, étant donné que la plupart des établissements d'enseignement et de formation professionnels proposent des programmes de formation aux personnes sans emploi et aux nouveaux arrivants,

un soutien dans la langue nationale revêt également une importance capitale. La Recommandation de 1998 numéro 98 (6) du Conseil de l'Europe préconisait également un apprentissage des langues à orientation professionnelle, et recommandait aux établissements de proposer des cours de langues garantissant un équilibre entre composantes générales et professionnelles, et préparant les étudiants à participer à des projets internationaux, à exercer leur profession et à être mobiles dans le cadre de celle-ci.

L'enquête LRE avait pour objectif d'identifier la gamme de langues et les types de programmes proposés dans les établissements d'enseignement et de formation professionnels à travers l'Europe. Afin d'y parvenir, notre réseau de chercheurs a rassemblé des données primaires provenant directement des établissements dans les centres d'enseignement et de formation professionnels les plus importants (69 au total) dans nos 67 villes participantes (voir le tableau 4 dans la section 1.5).

Soutien pour les langues nationales dans l'enseignement et la formation professionnels

Afin de déterminer le niveau de soutien disponible pour les langues nationales, nos chercheurs ont interrogé les établissements sur :

- la diversité des groupes cibles
- la variété des programmes proposés aux apprenants
- l'utilisation d'un programme explicite
- la prise en charge pour les compétences professionnelles et pour l'amélioration des compétences générales
- les types de financement
- les opportunités de formation sur le lieu de travail
- l'utilisation des instruments de l'UE

Les résultats sont présentés dans le tableau 34.

Tableau 34. Soutien pour les langues nationales dans l'EFPP (N = 69 établissements)

Dimension	Réponses	N	Réponses	N	Réponses	N
Groupes cibles	pour tous	37	restreint	9	non spécifié	23
Gamme des programmes de soutien en langue	large variété	30	variété limitée	24	aucune	15
Programme explicite	cohérent et explicite	43	général	8	aucun	18
Type de cours	Cours à orientation professionnelle et cours généraux	34	cours généraux uniquement	13	cours à orientation professionnelle uniquement	7
Financement public disponible	total	39	partiel	10	aucun	19
Stages en entreprise	intégrés dans le cursus	13	En option	3	aucun	53
Utilisation des instruments européens	oui	0			non	69

Conformément aux informations rassemblées par nos chercheurs, 30 établissements d'enseignement et de formation professionnels sur les 69 interrogés proposent une large variété de programmes de soutien dans la langue nationale, allant de la communication de base aux compétences avancées, 24 établissements proposent une variété limitée de programmes et 15 établissements ne proposent aucun programme de soutien. Plus de la moitié des établissements interrogés ont un programme cohérent et explicite, 34 établissements (presque la moitié) proposent des cours de langue à orientation professionnelle et des cours de langues généraux, et 7 autres établissements proposent uniquement des cours de langue à orientation professionnelle. Dans 39 établissements, le dispositif de soutien programme dans la langue nationale est entièrement financé, alors que 10 établissements proposent un financement partiel. Bien que les stages en entreprise soient recommandés dans les documents de l'UE en vue d'acquies une expérience professionnelle et de développer les compétences linguistiques, seuls 13 établissements sur les 69 font état de partenariats avec des entreprises afin de proposer ces opportunités de formation. Aucun des établissements ne semble utiliser les instruments européens tels que le système européen de

transfert de crédits ou Europass dans la définition et l'application des résultats d'apprentissage dans les programmes de langue nationale, et nous devons en conclure que cet instrument n'est pas connu des établissements interrogés.

Langues autres que la langue nationale dans l'enseignement professionnel

Afin d'étudier l'offre de langues étrangères, R/M et des migrants, nous avons interrogé les établissements sur :

- le nombre de langues proposées
- les types de programmes disponibles
- l'existence d'un programme explicite
- l'alignement avec le CECR (pour les langues étrangères)
- la disponibilité d'un financement public.

Les résultats sont présentés dans le tableau 35.

Tableau 35. Organisation de cours de langues étrangères, R/M et des migrants dans l'enseignement post-scolaire (N = 69 établissements)

Critères	Réponses	Réponses			Réponses	Réponses			Réponses	Réponses		
		LE	LRM	LM		LE	LRM	LM		LE	LRM	LM
Nombre de langues proposées	> 4 langues	15	0	1	3-4 langues	22	3	1	1-2 langues	25	22	2
Gamme des programmes	large variété	41	17	2	variété limitée	18	7	2	non spécifié	10	45	65
Programme	cohérent et explicite	50	18	1	général	11	5	3	non spécifié	8	46	65
Alignement avec le CECR	entièrement aligné	26	N/A	N/A	normes nationales	27	N/A	N/A	non spécifié	16	N/A	N/A
Financement public disponible	total	38	13	1	partiel	22	11	1	aucun financement	9	45	67

Sur le plan général de l'organisation de l'enseignement des langues, un modèle similaire se dégage dans d'autres secteurs de l'éducation, en d'autres termes les langues nationales et étrangères sont les plus proposées, suivies des langues R/M, les langues des migrants arrivant en dernier.

62 établissements sur les 69 interrogés proposent des langues étrangères, 15 indiquent que plus de quatre langues sont enseignées, 22 établissements proposent trois à quatre langues et 25 une à deux langues. 41 établissements proposent une large variété de programmes, allant des compétences linguistiques de base aux compétences linguistiques avancées, alors que 18 établissements proposent uniquement des compétences linguistiques de base. Un nombre très élevé d'établissements (50) dispose d'un programme explicite et cohérent, et 26 établissements alignent leurs cours avec le CECR. Dans 38 établissements, les étudiants n'ont rien à payer pour ces cours, et dans 22 autres établissements, une partie des coûts est couverte.

Cela contraste avec l'offre de langues R/M, car 24 établissements seulement déclarent proposer des cours de langues RM, et ils ne sont que 13 établissements à indiquer que les coûts sont entièrement couverts. Les pays/régions proposant des cours de langues R/M dans chacun des trois établissements d'enseignement et de formations professionnels interrogés sont le Pays basque, la Catalogne, la Hongrie, l'Irlande du Nord et le Pays de Galles. La Bosnie-Herzégovine et la Suisse proposent des cours dans les autres langues officielles dans les trois établissements interrogés. Les langues des migrants sont seulement proposées dans quatre des établissements interrogés, un de chaque en Autriche, en Angleterre, en Italie et au Pays de Galles.

Le tableau 36 présente une vue d'ensemble comparative de l'offre de langues R/M (principalement), de langues étrangères (principalement) et de langues des migrants (principalement) dans les 69 établissements d'enseignement et de formation professionnels interrogés dans nos 67 villes sélectionnées conformément aux rapports de nos chercheurs.

Tableau 36. Vue d'ensemble comparative de l'offre de langues R/M (principalement), de langues étrangères (principalement) et de langues des migrants (principalement) dans les établissements d'enseignement et de formation professionnels (3 dans chaque pays)

Pays/région	langues R/M (principalement)	langues étrangères (principalement)	langues des migrants (principalement)
Angleterre	-	français, allemand, grec, italien, japonais, portugais, russe, espagnol	arabe, chinois, turc, ourdou
Autriche	-	arabe, chinois, tchèque, néerlandais (cours en ligne uniquement), anglais, français, allemand, hongrois, italien, japonais, polonais, roumain, russe, slovaque, slovène, espagnol	bosniaque, serbe, croate, turc
Bosnie-Herzégovine	bosniaque, serbe, croate, en tant qu'autres langues nationales	arabe, tchèque, anglais, français, allemand, italien, latin, perse, russe, turc	-
Bulgarie	-	croate, anglais, français, allemand, italien, roumain, russe, espagnol, turc	-
Catalogne	catalan	anglais, français, allemand	-
Danemark	-	anglais comme langue d'enseignement (EMILE), français, allemand, espagnol	-
Écosse	-	français, allemand, italien, polonais, espagnol	-
Espagne (Madrid, Valence, Séville)	-	anglais, français	-
Estonie	-	anglais, français, finnois, allemand, russe	-
France	corse	arabe, chinois, anglais, allemand, italien, espagnol, russe	-
Grèce	-	anglais	-
Hongrie	allemand	anglais	-
Irlande du Nord	irlandais, scots d'Ulster	français, allemand, grec, italien, japonais, polonais, portugais, russe, espagnol	arabe, turc, chinois
Italie	slovène	anglais, français, allemand, espagnol	arabe
Lituanie	polonais, russe	anglais, français, allemand	-
Pays-Bas	-	anglais, français, allemand, espagnol	-
Pays basque	Basque	anglais, français	-
Pays de Galles	gallois	chinois, français, allemand, grec, italien, espagnol	arabe
Pologne	-	anglais, français, allemand, russe	-
Portugal	mirandais	anglais, français, allemand, espagnol	-
Roumanie	hongrois, romani	anglais, français, allemand	-
Suisse	français, allemand, italien, en tant qu'autres langues nationales	anglais, espagnol	-
Ukraine	russe et ukrainien	anglais, français, allemand	-

Comme on pouvait s'y attendre, l'anglais, le français, l'allemand et l'espagnol sont les langues prédominantes parmi les langues étrangères, le russe étant proposé comme langue R/M dans certains pays/régions et comme langue étrangère dans d'autres. L'arabe est également proposé dans plusieurs établissements d'enseignement et de formation professionnels. Sans surprise, la principale offre de langues R/M se concentre dans les pays/régions où coexistent plusieurs langues officielles. Selon toute probabilité, le basque, le catalan, l'irlandais/le scots d'Ulster et le gallois sont utilisés comme langue d'enseignement dans les établissements interrogés, tout en étant proposés comme matières.

Les langues dans l'enseignement supérieur

L'UE et le CdE soulignent dans leurs documents l'importance de la diversification linguistique et du développement de compétences multilingues à toutes les étapes de l'enseignement. Au niveau universitaire, cela s'avère particulièrement important étant donné qu'il s'agit de la dernière étape avant de se lancer dans la vie professionnelle. Les diplômés universitaires seront probablement amenés à voyager au cours de leur carrière et à avoir des échanges réguliers avec des locuteurs d'autres langues. Par conséquent, il est essentiel qu'ils acquièrent des compétences linguistiques de haut niveau et qu'ils développent leurs connaissances et compétences universitaires fondamentales. Certaines universités en Europe exigent d'ores et déjà des compétences linguistiques pour accéder à tous les cours, alors que d'autres universités encouragent tous les étudiants à consacrer quelques heures par semaine à des cours de langue.

La recommandation 98 (6) du Conseil de l'Europe de 1998 soutient le développement de liens et d'échanges avec des institutions et individus au niveau de l'enseignement supérieur dans d'autres États membres afin d'offrir à chacun la possibilité de faire l'expérience authentique de la langue et de la culture de l'autre. L'enseignement supérieur est également compris dans la charte des langues régionales ou minoritaires, ce qui signifie que l'enseignement dans des langues R/M et l'enseignement des langues R/M devraient être proposés aux

étudiants qui le demandent. Pour les langues étrangères, on attend des établissements d'enseignement supérieur qu'ils utilisent le CECR comme document principal pour concevoir leurs programmes et à des fins d'évaluation.

Les documents de l'UE préconisent également le renforcement et la diversification de l'enseignement linguistique dans l'enseignement supérieur. Dans les conclusions du Conseil de l'Union européenne (2011), les États membres sont invités à intensifier leurs efforts pour atteindre l'objectif de Barcelone en améliorant l'offre, la qualité et la pertinence de l'enseignement linguistique dans l'enseignement général, l'enseignement et la formation professionnels et l'enseignement supérieur, ainsi que dans le contexte de l'apprentissage tout au long de la vie. La communication de la Commission européenne de 2008 demandait également une plus grande mobilité et des échanges plus importants, et appelait les universités à enseigner les langues à tous les étudiants, peu importe la discipline choisie.

À la lumière de ce qui précède, nous avons demandé à nos chercheurs d'interroger les représentants des trois universités générales/publiques dans chacune de nos villes cibles sur :

- la langue d'enseignement
- les langues dans lesquelles les sites Web sont présentés
- les groupes cibles pour un soutien dans la langue nationale
- les langues proposées aux étudiants de filières autres que la filière langues
- la manière dont le CECR est utilisé pour guider la conception des programmes et l'évaluation
- le recrutement d'étudiants non nationaux
- la mobilité des étudiants de la filière langues
- la mobilité des étudiants d'autres filières

Nous avons réussi à rassembler des données sur les 65 universités générales/publiques et les résultats sont présentés au tableau 37.

Tableau 37. Pratique du multilinguisme dans 65 universités générales/publiques interrogées

Dimension	N pays/ régions	N pays/ régions	N pays/ régions
Langue d'enseignement	23 nationale, étrangère, RM	31 nationale et étrangère	11 nationale uniquement
Langue du site Web	17 nationale, étrangère, RM	38 nationale et étrangère	10 nationale uniquement
Groupes cibles pour un soutien dans la LN	24 tous les étudiants	38 restreint	3 aucun
Nombre de langues proposées aux étudiants de filières autres que la filière langues	31 >4	10 3- 4	14 1- 2
Niveau devant être atteint par les étudiants en langues	34 lié au CECR	22 norme nationale/proprie à l'établissement	9 aucun
Recrutement d'étudiants non nationaux	33 internationaux et migrants	31 internationaux uniquement	1 uniquement des locuteurs natifs
Mobilité parmi les étudiants de la filière langues	10 obligatoire	51 en option	4 non proposé
Mobilité parmi les étudiants des autres filières	1 obligatoire	60 en option	4 non proposé

Comme on pouvait s'y attendre, toutes les universités européennes ciblées dans notre échantillon de villes dispensent l'enseignement dans la langue nationale parce que, dans la plupart des cas, il s'agit de la langue principale de leurs populations estudiantines et de la langue officielle de l'État. Cependant, dans la majorité des établissements interrogés, d'autres langues peuvent également être utilisées. Dans le cadre d'une étude ultérieure, il conviendra d'analyser les langues utilisées comme langues d'enseignement et d'observer l'évolution de l'offre des langues d'enseignement au sein des universités européennes sous l'effet de la mondialisation de l'économie et de la recherche universitaire. La mobilité internationale des étudiants et des enseignants, et la volonté d'attirer une population estudiantine mondiale et diverse semblent faire de l'anglais la deuxième langue de nombreuses universités européennes ; par ailleurs, de nombreux livres universitaires sont rédigés en anglais.

Il est encourageant de constater que 55 des sites Web universitaires sur les 65 examinés sont multilingues, 10 universités seulement fournissant des informations uniquement dans la langue nationale. Cela montre que la plupart des universités européennes dans les grandes villes déploient des efforts significatifs pour promouvoir la diversité et attirer une population estudiantine diverse. L'enquête LRE n'a pas recensé les langues dans lesquelles les sites Web sont présentés, ce qui pourrait faire l'objet de recherches ultérieures.

En termes de soutien dans la langue nationale, il est important même à ce niveau de donner à tous les étudiants l'opportunité de décrocher un bon diplôme. 24 universités sur les 65 interrogées fournissent un soutien à tous les étudiants, et 38 autres universités fournissent ce soutien uniquement aux locuteurs non natifs, ce qui représente dans l'ensemble un bon niveau d'offre.

Un nombre très élevé d'universités propose des cours de langue aux étudiants de filières autres que la filière langues, comme cela est recommandé par les institutions européennes. L'offre est importante, avec 31 établissements (presque la moitié) qui donnent aux étudiants le choix entre plus de quatre langues. Elles ne sont que huit universités dans notre échantillon à ne pas offrir aux étudiants de filières autres que la filière langues la possibilité d'apprendre d'autres langues. C'est un signe encourageant qui montre que le CECR est utilisé pour concevoir les programmes et encadrer les évaluations dans plus de la moitié des universités interrogées. Bien sûr, le taux réel d'inscription aux cours de langues parmi les étudiants universitaires de premier et deuxième cycle est un autre sujet, qui dépasse le périmètre de nos recherches.

Étant donné l'âpre concurrence à laquelle se livrent les universités européennes pour attirer les talents et les fonds, il n'est pas surprenant que toutes les universités, sauf une, déploient des efforts particuliers pour attirer les étudiants internationaux. Cependant, il est intéressant de constater que la moitié des universités déclarent s'employer activement à attirer des étudiants issus de l'immigration ; connaître leurs méthodes mériterait de plus amples recherches.

La mobilité des étudiants est prise en charge financièrement par les universités européennes, mais seulement 10 universités sur toutes celles interrogées rendent les programmes de mobilité obligatoires pour les étudiants en langues, la grande majorité se contentant de les « encourager ». Comme on pouvait s'y attendre, dans toutes les universités interrogées sauf une, la mobilité est optionnelle pour les étudiants de filières autres que la filière langues. La Commission européenne publie des statistiques à propos de la mobilité des étudiants dans le cadre du programme Erasmus et ces sources devraient être consultées pour avoir un aperçu du nombre réel d'étudiants de chaque pays qui effectuent un séjour dans un autre pays dans le cadre de leurs études. http://ec.europa.eu/education/erasmus/statistics_en.htm

2.7 Les langues dans l'audiovisuel et la presse

Les documents de l'UE et du CdE indiquent clairement ce qu'ils considèrent comme de bonnes politiques pour le multilinguisme dans l'audiovisuel et la presse. La communication de la CE de 2008 souligne la nécessité d'améliorer les compétences linguistiques des citoyens par le biais des médias, des nouvelles technologies et de la traduction.

Les médias peuvent constituer une excellente source d'apprentissage informel des langues à travers la « ludo-éducation » et les films sous-titrés.

Par cette communication, les États membres sont invités à soutenir le sous-titrage et la diffusion des œuvres culturelles. La Résolution de 2009 du Parlement européen encourage également l'utilisation des sous-titrages dans les programmes télévisés. Le Groupe de haut niveau sur le multilinguisme (2007) a dédié une section de son rapport à cette question, en insistant sur la capacité des médias d'influencer l'attitude du public à l'égard d'autres langues et d'autres cultures et en encourageant le passage du doublage au sous-titrage.

Les sociétés de télévision qui utilisent habituellement le doublage devraient être encouragées à offrir des sous-titrages en plus du doublage traditionnel afin que les téléspectateurs puissent avoir le choix.

En ce qui concerne les langues R/M, l'Article 11 de la CELRM, axé sur les médias, spécifie que les signataires doivent garantir la création de stations de radio et de chaînes de télévision dans les langues R/M, et encourager la production et la diffusion de programmes radiophoniques et télévisés et de journaux dans ces langues. Il stipule également que les signataires doivent garantir la liberté de réception directe des émissions de radio et de télévision des pays voisins dans une langue pratiquée sous une forme identique ou similaire à une langue R/M.

Au cours de notre enquête LRE, notre objectif a été de prendre en compte les recommandations et lignes directrices présentées précédemment en demandant à nos chercheurs de réunir des données relatives aux villes ciblées dans chacun des contextes nationaux ou régionaux. Les variables suivantes ont été incluses :

- l'éventail de langues à la radio et la télévision
- les pratiques de sous-titrage au cinéma et à la télévision
- la réception de langues R/M en dehors de la région d'origine
- les dispositions existantes pour les langues des signes
- la diversité des langues dans lesquelles les journaux sont disponibles dans les principaux kiosques et dans les principales gares ferroviaires.

Afin de rassembler des données sur les différentes langues présentes à la radio et à la télévision, nous avons demandé à nos chercheurs de recenser les programmes radio et TV, toutes langues confondues, figurant dans les principaux journaux des villes étudiées. Cette méthodologie est connue sous le nom d'analyse du panorama linguistique. Nous sommes certes conscients des limites de cette méthodologie, mais l'objectif est d'avoir un instantané, à un moment donné et dans un lieu donné, de la situation réelle en se basant sur les informations des différents journaux en matière de programmes TV et radio. Il ressort des rapports de nos chercheurs que des programmes radio et TV multilingues sont disponibles dans plusieurs pays. Nos chercheurs ont recensé des programmes TV et radio uniquement dans la langue nationale en Bosnie-Herzégovine, Grèce et Pologne. La plupart des autres pays participants proposent des programmes en anglais, allemand et français à la télévision et à la radio. Outre la langue nationale, l'anglais est la langue la plus courante à la télévision en Autriche, Pays basque, Catalogne, Danemark, Estonie, Italie, Pays-Bas/Frise, Portugal, Espagne, Suisse et Ukraine. Des programmes TV en allemand sont disponibles en Catalogne, Danemark, Estonie, France, Hongrie, Pays-Bas/Frise et Roumanie. Le français est présent en Catalogne, Danemark, Angleterre et Estonie. On observe une grande variété de programmes TV en langues R/M dans un certain nombre de pays ; par exemple, la Bulgarie propose des programmes TV en arménien, hébreu, romani et turc. La France, la Hongrie et la Roumanie affichent des tendances similaires sur le plan des langues R/M. Dans certains pays et régions tels que la Catalogne, l'Angleterre, les Pays-Bas et la Suisse, des programmes TV dans les langues des migrants sont également disponibles. Les programmes radio présentent un schéma identique à celui des programmes TV. Alors que l'offre à la radio est beaucoup plus riche comparée aux programmes TV en Bulgarie, France, Hongrie, Italie et Lituanie, la variété est bien moindre en Catalogne, Estonie et Pays-Bas.

La Bosnie-Herzégovine, le Danemark, l'Estonie, la Lituanie, le Portugal, la Suisse et le Pays de Galles déclarent que les émissions radiophoniques et télévisées en langues R/M peuvent toujours être reçues dans les autres pays/régions, tandis que la France et la Catalogne indiquent que cela n'est jamais le cas. Les chercheurs des autres pays/régions ont déclaré que les programmes en langues R/M peuvent parfois être reçus en dehors des frontières. Les raisons sous-tendant ces résultats méritent d'être étudiées plus amplement.

D'après l'étude réalisée par le Media Consulting Group (2007), et dans la droite ligne des recommandations réitérées de l'UE, le sous-titrage est de plus en plus répandu au sein des pays européens. Cependant, les pratiques de doublage et de commentaires en voix off sont encore habituelles. Les pays sont généralement divisés en deux grands groupes (pays optant pour le doublage versus pays optant pour le sous-titrage), bien que la situation réelle en Europe soit bien plus complexe. Les résultats obtenus par le projet LRE, présentés dans le Tableau 38, sont comparables à ceux avancés lors d'études antérieures, avec une moitié des pays/régions utilisant des pratiques de doublage tandis que l'autre moitié propose habituellement des sous-titres.

Tableau 38. Sous-titrage vs. doublage à la télévision et au cinéma.

Pays/ région	Productions télévisées		Productions cinématographiques	
	Habituellement doublées	Habituellement sous-titrées	Habituellement doublées	Habituellement sous-titrées
Angleterre		√		√
Autriche	√		√	
Bosnie- Herzégovine		√		√
Bulgarie	√			√
Catalogne	√		√	
Danemark		√		√
Écosse		√		√
Espagne	√		√	
Estonie		√		√
France	√			√
Friesland		√		√
Grèce		√		√
Hongrie	√		√	
Irlande du Nord		√		√
Italie	√		√	
Lituanie	√			√
Pays-Bas		√		√
Pays basque	√		√	
Pays de Galles		√		√
Pologne	√		√	
Portugal		√		√
Roumanie		√		√
Suisse		√		√
Ukraine		√	√	

Les pays/régions dans lesquels aussi bien la télévision que le cinéma sont doublés sont l'Autriche, la Catalogne, la Hongrie, l'Italie, la Pologne, l'Espagne et la Suisse. Les pays/régions dans lesquels les sous-titrages sont utilisés aussi bien pour la télévision que le cinéma sont la Bosnie-Herzégovine, le Danemark, l'Angleterre, l'Estonie, la Frise, la Suisse, la Grèce, l'Irlande du Nord, le Portugal, la Roumanie, l'Écosse et le pays de Galles. Les autres pays/régions présentent une approche mixte, c'est-à-dire que selon le support de diffusion, les programmes sont soit sous-titrés, soit doublés.

En ce qui concerne la disponibilité des journaux dans les principaux kiosques et les principales gares ferroviaires des villes objet de l'enquête dans chaque pays/région, les chercheurs se sont rendus à ces kiosques et gares ferroviaires et ont établi la liste des journaux disponibles dans les différentes langues, en suivant là encore la méthodologie d'analyse du panorama linguistique afin de fournir un instantané en un lieu donné à un moment donné.

Le Tableau 39 présente les 20 langues, autres que la langue nationale, les plus fréquemment rencontrées dans les journaux nationaux.

Tableau 39. Éventail multilingue des journaux au niveau des villes (Top 20 des langues des différents journaux hors du pays/région de référence).

Langues des journaux	Nombre de journaux différents
1. Anglais	408
2. Allemand	270
3. Français	181
4. Russe	162
5. Italien	127
6. Arabe	77
7. Turc	54
8. Espagnol	51
9. Néerlandais	46
10. Albanais	40
11. Serbe	36
12. Chinois	27
13. Croate	23
14. Bulgare	12
15. Japonais	11
16. Polonais	10
17. Grec	8
18. Bosnien	7
19. Hongrois	7
20. Suédois	6

D'une manière générale, l'anglais arrive en tête suivi de l'allemand puis, dans une moindre mesure, du français, du russe et de l'italien. On peut en déduire qu'il existe fondamentalement trois types d'audience pour ces journaux : a) les journaux destinés aux voyageurs internationaux, hommes d'affaires et touristes, tels que les journaux en anglais, allemand, français ou japonais ; b) les journaux destinés aux groupes d'immigrés dans plusieurs villes européennes, tels que les journaux en arabe, turc, albanais ou chinois ; c) les journaux destinés aux lecteurs de langues R/M, telles que le basque ou le catalan. Ces distinctions ne sont bien entendu pas irréfutables.

Dans la section audiovisuelle, nous nous sommes également penchés sur l'ampleur de l'offre de langue des signes au sein des programmes télévisés pour les événements médiatiques importants. Dans sa recommandation de 2003 sur la protection des langues des signes dans les États membres, l'Assemblée parlementaire du CdE soulignait que les langues des signes font partie intégrante de la richesse culturelle de l'Europe, que ces langues constituent le moyen de communication naturel pour les personnes malentendantes et qu'une reconnaissance officielle des langues des signes est nécessaire. L'accent a également été mis sur le fait que la diffusion de programmes télévisés en langue des signes ou avec un sous-titrage serait à même de renforcer le processus d'intégration de la communauté malentendante dans la société.

Le Tableau 40 présente non seulement les réponses données par nos chercheurs à la question relative à la langue des signes à la télévision, mais également à deux autres questions posées sur le domaine des langues des signes dans le cadre du projet LRE : dans quelle mesure les documents officiels relatifs à la politique en matière de langues reconnaissent et promeuvent officiellement les langues des signes dans un pays/une région, et dans quelle mesure les personnes malentendantes ont la possibilité d'utiliser les langues des signes lors de leurs rapports officiels avec l'administration publique. Le Tableau 40 fournit un aperçu des dispositions prises en matière de langue des signes.

Tableau 40. Dispositions en matière de langue des signes dans 24 pays/régions.

Pays/région	La langue des signes est officiellement reconnue ou soutenue	Les personnes malentendantes utilisent la langue des signes lors de leurs rapports officiels avec l'administration publique	La langue des signes est proposée lors d'évènements médiatiques importants
Angleterre	Oui	-	Régulièrement
Autriche	Oui	Toujours	Parfois
Bosnie-Herzégovine	Oui	Toujours	Parfois
Bulgarie	Oui	Uniquement dans certains cas	Régulièrement
Catalogne	Oui	Toujours	Parfois
Danemark	-	Toujours	Régulièrement
Écosse	Oui	Uniquement dans certains cas	Régulièrement
Espagne	Oui	Toujours	Régulièrement
Estonie	Oui	Uniquement dans certains cas	Toujours
France	Oui	Toujours	Régulièrement
Frise	Oui	Uniquement dans certains cas	Parfois
Grèce	-	-	Parfois
Hongrie	Oui	Toujours	Parfois
Irlande du Nord	Oui	Uniquement dans certains cas	Régulièrement
Italie	-	-	-
Lituanie	Oui	Toujours	Parfois
Pays-Bas	Oui	Uniquement dans certains cas	Parfois
Pays Basque	-	-	Parfois
Pays de Galles	Oui	Uniquement dans certains cas	Parfois
Pologne	-	-	-
Portugal	Oui	Toujours	Régulièrement
Roumanie	Oui	Toujours	-
Suisse	Oui	Toujours	Régulièrement
Ukraine	Oui	Toujours	Parfois

Les langues des signes sont officiellement reconnues/promues dans tous les pays/toutes les régions, exception faite du Pays basque, du Danemark, de la Grèce, de l'Italie et de la Pologne. Les personnes malentendantes peuvent toujours employer la langue des signes lors de leurs rapports officiels avec l'administration publique dans la moitié des pays/régions objet de l'enquête. Lors des évènements médiatiques importants, des services de traduction en langue des signes sont toujours

disponibles en Estonie et régulièrement disponibles dans neuf autres pays/régions. En Italie, Pologne et Roumanie, les chercheurs ont indiqué que ces services n'étaient pas disponibles. D'une manière générale, les niveaux de sensibilisation concernant les langues des signes semblent en augmentation partout en Europe, ce qui revêt une importance cruciale pour la communauté malentendante.

2.8 Les langues dans les services et espaces publics

La Communication de la CE de 2008 constitue l'un des nombreux documents de l'UE soulignant l'importance d'offrir des services publics multilingues aux citoyens et visiteurs qui ne parlent pas la langue locale :

Les zones métropolitaines et les lieux touristiques en Europe doivent faire en sorte que l'information soit disponible en plusieurs langues et compter sur des personnes plurilingues pour jouer le rôle de médiateurs culturels et d'interprètes.

Cela est rendu nécessaire afin de répondre aux besoins des étrangers qui ne parlent pas la langue locale. La traduction et l'interprétation assermentées sont particulièrement importantes.

La CELRM recouvre également les services publics, mais davantage du point de vue des citoyens. L'Article 9 s'attache aux procédures légales, et garantit que les procédures pénales aussi bien que civiles peuvent être menées dans les langues R/M en faisant appel à des traducteurs et des interprètes sans coûts additionnels pour la personne concernée ; il autorise également les citoyens à soumettre des documents juridiques dans ces langues. L'Article 10, qui traite des autorités administratives et des services publics, stipule que là où le nombre de locuteurs de langues régionales ou minoritaires le justifie, les fonctionnaires en contact avec le public devraient parler les langues R/M et les textes devraient être disponibles dans ces langues. Il devrait également être possible d'employer ces langues dans les débats au sein des collectivités locales et régionales. Lors de la mise en œuvre de ces dispositions, il est important que les langues officielles de l'État ne soient pas exclues.

Nous nous sommes concentrés sur les langues dans les services/espaces publics au niveau de la ville (mairie), c'est-à-dire au niveau du centre ville, sans prendre en compte les banlieues et la périphérie. Nous nous appuyons sur les recommandations du Réseau des grandes villes européennes Eurocities et sur les récentes recommandations d'un pionnier européen dans ce domaine, la ville de Sheffield au Royaume-Uni. La Sheffield City Languages Strategy (Stratégie linguistique de la ville de Sheffield) a été publiée en 2004 et visait à établir un lien entre l'apprentissage des langues et le programme d'intégration de la ville. En 2008, Sheffield est devenue la première ville européenne dont les politiques linguistiques sont soutenues par le CdE, lequel propose une assistance en matière d'auto-évaluation des politiques par pays, régions ou villes. Un rapport de la ville portant sur la promotion du multilinguisme dans l'éducation et d'autres secteurs, tels que le monde de l'entreprise, a été établi par Reynolds (2008).

Les documents de la CE et du CdE, tout en incitant les villes et les autorités publiques à devenir davantage multilingues, les encouragent également à offrir aux citoyens la possibilité d'apprendre la langue locale à faibles coûts.

Dans l'enquête LRE, l'objectif était d'examiner les stratégies et politiques linguistiques au niveau des villes ; à cette fin, nous nous sommes penchés sur les dimensions suivantes :

l'existence à l'échelle de la ville d'une stratégie institutionnalisée pour la promotion du multilinguisme

- la mise à disposition des services et documents dans des langues autres que la langue nationale
- un site Internet existant en d'autres langues
- le recours à des interprètes et traducteurs dans les services publics
- les langues incluses dans la description de poste des employés, l'offre de formation en langues, le recrutement de personnes parlant d'autres langues et le registre des compétences en langues des employés
- la reconnaissance des compétences multilingues des employés

Nous avons également demandé aux représentants des villes d'indiquer le nombre de langues pour lesquelles les politiques susmentionnées ont été adoptées. De plus, les langues actuellement proposées par les villes dans les moyens de communication orale et écrite ont été étudiés au sein des services d'éducation, de santé, sociaux, juridiques, de transport, d'immigration et du tourisme, ainsi que dans les programmes de théâtre.

Les données rassemblées dans le cadre de l'enquête LRE sont issues d'une combinaison de questionnaires, d'entretiens et de recherches documentaires, et ont été en grande partie fournies par les représentants des autorités des villes participantes. La nature même du questionnaire implique inévitablement qu'il est impossible d'obtenir une vision détaillée ; ces données constituent toutefois des indicateurs utiles en vue d'alimenter le débat et de conduire de plus amples recherches dans le futur.

L'enquête a porté sur un total de soixante-quatre villes. La liste complète des villes et les critères de sélection sont présentés dans le chapitre d'introduction ; la formule de base a été de choisir, pour chaque pays/région, la capitale, la deuxième plus grande ville et une ville caractérisée par la présence d'une langue régionale. Les données communiquées en matière de stratégies et de politiques linguistiques au niveau institutionnel sont présentées dans le Tableau 41.

Tableau 41. Stratégies et politiques linguistiques recensées dans les 64 villes participantes.

Dimension	Largement utilisée	Occasionnellement utilisée	Non utilisée
Existence d'une stratégie institutionnalisée pour la promotion du multilinguisme	20	25	19
Services multilingues	30	24	10
Site Web existant en d'autres langues	27	18	19
Rapports municipaux annuels dans d'autres langues	15	10	39
Recours à des interprètes et traducteurs	35	24	5
Compétences linguistiques requises dans la description de poste des employés	23	27	14
Formation en langues pour les employés	18	24	22
Recrutement de personnes parlant d'autres langues	11	30	23
Registre des compétences en langues des employés	17	9	38

D'après les rapports fournis par nos chercheurs, les villes fournissent des services en 140 langues autres que la langue nationale ; de plus amples détails sur l'offre de langues sont disponibles dans le Tableau 46.

La vision d'ensemble qui se dégage est la suivante : environ la moitié des villes participantes déclarent que l'offre de services multilingues existante est importante, tandis qu'un tiers des villes disposent effectivement d'une stratégie institutionnalisée pour la promotion du multilinguisme. Seules dix des soixante-quatre villes ne fournissent aucun service multilingue. Vingt-sept villes ont établi des services en ligne complets dans d'autres langues, tandis que 18 déclarent que cela est mis en œuvre, mais seulement partiellement. Le recours à des interprètes et traducteurs est une source d'information importante pour les personnes ne parlant pas les langues locales. De tels services sont largement mis à disposition dans 35 villes et partiellement dans 24 autres ; cinq villes seulement déclarent l'absence totale de cette offre. Vingt-trois villes (plus du tiers) ont pour pratique courante de mentionner les langues dans les descriptions de poste de leurs employés, tandis que 27 autres indiquent que cela arrive, mais de manière occasionnelle uniquement. Dix-huit villes fournissent des formations en langues à leurs employés et 24 autres déclarent que cela se produit occasionnellement. Seules 11 villes ont pour pratique courante de recruter des locuteurs d'autres langues. À peine un tiers des villes ont pour pratique courante de tenir un registre des compétences linguistiques de leurs employés, tandis que plus de la moitié n'appliquent pas cette pratique.

Les chercheurs du projet LRE ont demandé aux représentants des villes non seulement dans quelle mesure les politiques de multilinguisme sont mises en œuvre, mais également le nombre de langues pour lesquelles ces politiques sont mises en œuvre. Le Tableau 42 montre la répartition des villes lorsque ces deux éléments sont pris en compte.

Tableau 42. Politiques de multilinguisme et nombre de langues proposées dans les 64 villes participantes.

Pas de politiques en place	1 ville
Politiques faiblement développées dans un nombre de langues très limité	6 villes
Politiques partiellement développées dans quelques langues	21 villes
Politiques développées dans plusieurs langues	31 villes
Politiques bien développées dans de nombreuses langues	3 villes
Politiques très bien développées dans de nombreuses langues	2 villes

D'après les données fournies, les cinq villes dotées des politiques les plus développées dans le plus grand nombre de langues sont Vienne, Barcelone, Londres, Milan et Cracovie. D'autres villes tendent à proposer certains services dans de nombreuses langues, mais d'autres ne le font que dans la langue nationale ou dans un éventail limité de langues. Les services en question sont classés dans le Tableau 43 en fonction du nombre de langues dans lesquels ils sont proposés.

Tableau 43. Services publics classés du plus grand au plus faible nombre de langues dans lesquelles des facilités de communication sont proposées dans les 64 villes participantes.

Communication orale	Communication écrite
1. Services touristiques	Services touristiques
2. Services d'immigration et d'intégration	Services d'immigration et d'intégration
3. Services juridiques	Services de transport
4. Services de santé	Services de santé
5. Services sociaux	Services d'urgence
6. Services d'urgence	Services sociaux
7. Services enseignement	Services juridiques
8. Services de transport	Services enseignement
9. Programmes de théâtre	Programmes de théâtre
10. Débats politiques et processus de prise de décision	Débats politiques et processus de prise de décision

Le multilinguisme est le plus pratiqué dans les services du tourisme, d'immigration et d'intégration, juridiques (communication orale) et de transport (communication écrite).

Les services de santé sont également proposés dans plusieurs langues.

Les niveaux de services multilingues les plus bas correspondent au secteur culturel (théâtre) et aux débats politiques/processus de prises de décision. Les services enseignement ne sont pas aussi bien classés que l'on pourrait s'y attendre, étant donné le grand nombre d'élèves (et leurs parents) scolarisés en Europe et ne maîtrisant pas bien la langue du pays/de la région dans lequel/laquelle ils étudient. Les scores inférieurs enregistrés pour les débats politiques et les processus de prise de décision sont susceptibles d'avoir un effet négatif sur l'égalité des chances de participation à une citoyenneté active pour toutes les parties impliquées, en particulier pour les groupes minoritaires, les nouveaux arrivants et les migrants.

Pour ce qui se réfère au nombre réel et aux types de langues proposées dans chaque ville, il convient d'insister sur le fait que les données sont basées sur les questionnaires et les réponses fournies par les représentants de ces villes. De plus amples observations seraient nécessaires afin d'établir si les langues étant indiquées comme proposées le sont effectivement et dans quelle mesure, et de déterminer les niveaux de compétence linguistique. Les données rassemblées dans le cadre de l'enquête LRE constituent néanmoins un bon indicateur et une base pour la réalisation de plus amples recherches.

La répartition des villes en fonction du nombre de langues pour lesquelles des services de communication orale sont disponibles est présentée dans le Tableau 44.

Tableau 44. Répartition des villes en fonction du nombre de langues proposées pour la communication orale dans 10 services publics.

Disponibilité des services multilingues oraux	Nombre de villes
Services disponibles uniquement dans la langue nationale	1
Services disponibles dans 1 ou 2 langues en moyenne	23
Services disponibles dans 3 ou 4 langues en moyenne	23
Services disponibles dans plus de 4 langues en moyenne	17

D'après les réponses données, 17 villes proposent la plupart des services dans plus de quatre langues, tandis que 23 les proposent dans trois à quatre langues. Les villes qui indiquent offrir le plus de services de communication orale dans le plus grand nombre de langues sont, dans l'ordre, Londres, Aberdeen, Glasgow, Madrid, Valence, Zürich, Milan, Belfast, Barcelone et Lugano.

Pour ce qui est de la communication écrite, la répartition des services en fonction des mêmes critères est présentée dans le Tableau 45.

Tableau 45. Répartition des villes en fonction du nombre de langues proposées pour la communication écrite dans 10 services publics.

Disponibilité des services multilingues écrits	Nombre de villes
Services disponibles uniquement dans la langue nationale	1
Services disponibles dans 1 ou 2 langues en moyenne	30
Services disponibles dans 3 ou 4 langues en moyenne	27
Services disponibles dans plus de 4 langues en moyenne	6

Seul un petit nombre de villes pratique le multilinguisme en matière de communication écrite, ce qui suggère que les villes accordent moins d'importance à la fourniture de documents multilingues qu'à la mise à disposition de services instantanés d'interprétation et de médiation par oral. Tandis que 40 villes ont déclaré proposer des facilités de communication orale dans plus de 3 langues, 33 ont déclaré faire de même pour la communication écrite. D'après les données communiquées, les villes qui indiquent offrir le plus de services de communication écrite dans le plus grand nombre de langues sont dans l'ordre, Londres, Glasgow, Aberdeen, Belfast, Valence, Séville, Lugano, Zürich, Madrid et Milan.

Ces chiffres suggèrent que les villes sont déjà sensibles aux besoins linguistiques des citoyens, du moins dans les services les plus essentiels, mais qu'il existe une marge de progression quant à l'élargissement de l'offre de services multilingues. En ce qui se réfère aux langues réellement proposées par les villes, le Tableau 46 présente les 20 langues les plus fréquemment citées pour les politiques et services objet de l'enquête.

Tableau 46. Éventail des langues pour les politiques et services publics dans 64 villes Top 20 des langues hors du pays ou de la région de référence.

Langues	Nombre total de citations
1. Anglais	771
2. Allemand	290
3. Russe	285
4. Français	255
5. Espagnol	153
6. Chinois	117
7. Arabe	117
8. Italien	98
9. Polonais	69
10. Turc	67
11. Roumain	60
12. Croate	58
13. Portugais	55
14. Bosnien	37
15. Japanese	36
16. Hongrois	34
17. Ourdou	34
18. Albanais	27
19. Serbe	27
20. Persan	21

L'anglais est la langue autre que la langue nationale la plus largement proposée pour les services oraux et écrits dans l'ensemble des villes participantes, suivi de l'allemand, du russe, du français et de l'espagnol. Le chinois et l'arabe se distinguent également comme des langues hautement prioritaires et sont proposées par un certain nombre de villes. Comme pour l'offre de journaux dans différentes langues, nous pouvons suggérer qu'il existe trois types de groupes cibles pour les services de communications orale et écrite dans les services et espaces publics : a) les services destinés aux voyageurs internationaux, hommes d'affaires et touristes en anglais, allemand, russe, français espagnol et italien ; b) les services destinés aux communautés de migrants en arabe, turc, croate, chinois, etc. ; Il peut toutefois exister différentes raisons pour lesquelles les villes donnent priorité à certaines langues par rapport à d'autres ; cette question constitue un domaine à approfondir avec les gestionnaires de ces villes et leurs équipes de communication.

Du point de vue des langues R/M, il convient de noter que le répertoire multilingue indiqué au niveau des villes n'est pas en corrélation avec celui communiqué au niveau des pays/régions. Les trois langues les plus prises en charge en tant que langues R/M par les pays/régions européens participants sont l'allemand (pris en charge par sept pays/régions), le romani (six pays/régions) et le slovaque (cinq pays/régions). Le catalan, le croate, le hongrois, le polonais, le russe et le slovène sont chacun pris en charge en tant que langues R/M par quatre pays/régions. Et pourtant, le romani, le slovaque et le slovène n'apparaissent pas parmi les vingt premières langues de communication dans les services et espaces publics.

2.9 Les langues dans le monde du travail

Les institutions de l'UE se sont toujours attachées à valoriser le multilinguisme comme un atout pour la compétitivité de l'Europe et la mobilité et l'employabilité des personnes. La résolution du Conseil de l'UE (2008) a appelé les entreprises à développer des compétences dans un vaste éventail de langues afin d'élargir leur accès aux marchés, et les a encouragées à prendre davantage en compte les compétences linguistiques dans le développement professionnel de leur personnel. La communication de la CE de la même année s'est référée à l'étude ELAN de 2006, laquelle avait conclu que les compétences linguistiques et interculturelles étaient utiles pour réussir à l'export et que des lacunes linguistiques et interculturelles avaient conduit à une importante perte d'activité en Europe.

Le Groupe de haut niveau sur le multilinguisme (2007) a également consacré une section de son rapport aux entreprises, et a conclu que même si l'anglais est la première langue dans les affaires, d'autres langues apporteraient un avantage concurrentiel aux entreprises de l'UE. Le Groupe a recommandé que les entreprises investissent dans les langues et qu'elles utilisent les ressources linguistiques actuelles de leur personnel, développent des stratégies de gestion linguistique et établissent des partenariats public-privé avec le secteur de l'éducation pour s'assurer de l'apprentissage des langues appropriées pour leurs activités.

Le Forum des entreprises pour le multilinguisme (2008), créé par la CE, a publié un nouvel ensemble de recommandations sur les stratégies linguistiques dans le monde du travail. Dans ses remarques de conclusion, il a insisté sur le fait que :

Les entreprises doivent faire le point sur les compétences linguistiques existantes en leur sein et les utiliser de manière stratégique. Elles doivent passer en revue leurs politiques de recrutement, leurs stratégies de formation et leurs principes de mobilité. Elles peuvent encourager leurs salariés à utiliser et développer les compétences qu'ils ont déjà acquises et proposer une formation linguistique qui soit à la fois motivante et compatible avec les exigences sur le lieu de travail. (2008 :13)

Sur la base de ces recommandations, LRE a élaboré une enquête visant à explorer les stratégies linguistiques des entreprises, à déterminer si les entreprises mettent au premier plan les compétences linguistiques lors du recrutement et si elles incitent à la formation en langues des salariés, à définir le degré de multilinguisme au sein des entreprises et l'éventail des langues utilisées pour communiquer avec les clients et dans les documents promotionnels. Les critères étudiés se répartissent en trois catégories principales : stratégies linguistiques générales de l'entreprise, stratégies linguistiques internes et stratégies linguistiques externes.

Les chercheurs du projet LRE ont recueilli les données provenant d'un ensemble sélectionné d'entreprises basées dans des villes de tous les pays/régions participants ; 484 entreprises au total ont été interrogées. Quatre secteurs d'activité étaient ciblés (banques, hôtels, BTP et supermarchés) comme expliqué dans le chapitre d'introduction, dans le tableau 5. Ce choix s'explique par le fait que nous souhaitions recueillir des données sur des entreprises qui travaillent avec d'autres pays et dont les activités impliquent d'importants contacts avec le client. Il était demandé aux chercheurs de réaliser l'enquête auprès d'un minimum de 24 entreprises dans leur pays/région, avec des échantillons répartis aussi uniformément que possible entre entreprises multinationales ou internationales (M/I), nationales (N) et régionales ou locales (R/L), et aussi uniformément que possible entre secteurs d'activité. Cette ambition s'est révélée difficile à réaliser dans tous les pays et régions. Le tableau 47 présente la répartition des types d'entreprises interrogées. Globalement, même si le nombre d'hôtels participants était relativement élevé par rapport aux autres secteurs, l'équilibre entre les secteurs était correct.

Tableau 47. Répartition des entreprises dans les différents secteurs (N=484)

Hôtels	Banques	BTP	Supermarchés	Total
140	120	116	108	484

Sous la rubrique Stratégies linguistiques générales de l'entreprise, les représentants des entreprises ont répondu à des questions concernant :

- l'existence d'une stratégie linguistique explicite dans l'entreprise
- l'accent mis sur les compétences en langues lors du recrutement
- les dispositifs de mobilité internationale du personnel à des fins d'apprentissage des langues et de développement des connaissances interculturelles
- le recours à des traducteurs/interprètes externes
- la tenue de registres sur les compétences en langues du personnel
- l'utilisation de réseaux pour la formation en langues
- la connaissance des programmes/financements de l'UE
- l'utilisation de programmes/financements de l'UE.

Les résultats obtenus pour les 484 entreprises interrogées sont présentés dans le tableau 48.

Tableau 48. Entreprises mentionnant des politiques et pratiques en faveur du multilinguisme dans 4 secteurs (484 entreprises en %)

Politique	Largement utilisée	Occasionnellement utilisée	Non utilisée
Stratégie linguistique	24	28	48
Compétences en langues lors du recrutement	55	28	17
Mobilité	23	27	50
Recours à des traducteurs/interprètes externes	22	35	43
Tenue de registres sur les compétences en langues du personnel	1	29	70
Utilisation de réseaux pour la formation en langues	10	15	75
Utilisation des programmes/financements de l'UE	5	8	87
Connaissance des programmes/financements de l'UE	0	27	73

Les résultats montrent qu'un quart des entreprises dans ces secteurs ont mis en place une politique linguistique explicite, et plus de la moitié prennent les langues en compte lors du recrutement de nouveaux salariés. Un quart encourage régulièrement la mobilité du personnel à des fins d'apprentissage des langues et de développement des connaissances interculturelles. Toutefois, 70 % ne tiennent pas de registre des compétences en langues de leur personnel et très peu tirent parti des programmes de l'UE pour l'apprentissage des langues.

Pour les stratégies linguistiques internes, nous avons demandé aux entreprises comment elles promeuvent les compétences linguistiques sur le lieu de travail et quelles sont les langues utilisées dans les documents et pour la communication interne. Afin d'établir l'importance relative de la langue nationale, de l'anglais, des langues R/M, des langues étrangères et des langues des migrants dans ces entreprises, nous leur avons demandé de préciser la pratique adoptée pour chaque type de langue et de spécifier les langues, autres que la langue nationale et l'anglais, auxquelles elles accordaient le plus d'attention. Les domaines couverts étaient les suivants :

- partenariats avec le secteur de l'éducation pour développer les compétences linguistiques des salariés
- programmes de récompense/promotion basés sur les compétences en langues

- offre d'une formation en langues
- utilisation du CECRL dans la formation linguistique
- langues utilisées pour les documents sur le lieu de travail et sur l'intranet
- langues utilisées pour les logiciels et les programmes web

Les résultats sont présentés dans le tableau 49 par type de langue.

Tableau 49. % d'entreprises mentionnant une bonne pratique en fonction du type de langue : LN = langue(s) nationale(s) ; BE = anglais des affaires ; AL = autres langues (484 entreprises)

Politique	Largement utilisée			Occasionnellement utilisée			Non utilisée		
	LN	BE	AL	LN	BE	AL	LN	BE	AL
Partenariats avec le secteur de l'éducation	7	10	7	10	17	7	83	73	86
Programmes de récompense/promotion	5	11	5	9	12	6	86	77	89
Offre d'une formation en langues	14	27	12	18	23	12	68	50	76
Utilisation du CECRL dans la formation en langues	4	7	3	7	9	6	89	84	91
Langues utilisées pour les documents sur le lieu de travail et sur l'intranet	96	41	14	3	21	10	1	38	76
Langues utilisées pour les logiciels et les programmes web	88	46	11	6	22	5	6	32	84

Comme on peut le constater sur le tableau 49, l'offre de formation linguistique en anglais des affaires est répandue chez 27 % des entreprises interrogées, 14 % proposant un soutien dans la langue nationale aux locuteurs non natifs et 12 % dans les autres langues. Une proportion relativement réduite utilise des dispositifs incitatifs de récompense ou de promotion, 11 % déclarant qu'ils sont répandus pour l'anglais des affaires et seulement 5 % pour la langue nationale et les autres langues. Le nombre d'entreprises concluant des partenariats avec le secteur de l'éducation pour développer les compétences linguistiques de leur personnel semble également modeste, un quart y ayant recours soit régulièrement soit occasionnellement pour l'anglais, 17 % pour la langue nationale pour les locuteurs non natifs et 14 % pour développer d'autres langues. Le CECRL est utilisé par un très petit pourcentage des entreprises interrogées essentiellement pour élaborer des programmes de formation et évaluer les progrès, ce qui suggère un besoin de sensibilisation.

Quant aux langues réellement utilisées dans les documents sur le lieu de travail et sur les Intranet d'entreprise, comme on pouvait s'y attendre, la langue nationale prédomine, même si près de la moitié des entreprises interrogées indiquent que l'anglais des affaires est également répandu. D'autres langues sont couramment utilisées chez un peu plus de 10 % des entreprises interrogées.

Pour les stratégies linguistiques externes, nous avons demandé aux entreprises quelles langues elles utilisent pour leur communication externe dans les supports suivants :

- rapports annuels d'activité
- documents de marketing
- promotion de la marque et identité d'entreprise
- site web de l'entreprise.

Les résultats sont présentés dans le tableau 50 par type de langue.

Tableau 50. Langues utilisées par les entreprises pour leurs communications externes : LN = langue(s) nationale(s) ; BE = anglais des affaires ; AL = autre langue (% des 484 entreprises)

Type de communication	Largement utilisée			Occasionnellement utilisée			Non utilisée		
	LN	BE	AL	LN	BE	AL	LN	BE	AL
Rapport annuel d'activité	92	38	11	2	11	5	6	51	84
Documents de marketing	95	40	19	2	17	11	3	42	70
Promotion de la marque d'entreprise	92	48	22	5	24	19	3	28	59
Site web de l'entreprise	92	61	30	2	5	5	6	34	65

Ces résultats montrent que dans les secteurs étudiés, un peu moins de la moitié des entreprises utilisent beaucoup l'anglais des affaires en plus de la langue nationale dans leurs communications externes, et 30 % utilisent d'autres langues sur leurs sites web.

Le Forum des entreprises pour le multilinguisme (2008 : 13) souligne que les stratégies d'utilisation de plusieurs langues constituent l'une des conditions déterminantes de la réussite des échanges et du commerce pour les entreprises européennes.

Notre enquête LRE a tenté de déterminer comment cette ambition se concrétise en demandant aux entreprises quelles sont les langues spécifiques qu'elles considèrent comme une priorité et qu'elles mettent en avant, en plus de la langue nationale et de l'anglais. Le tableau 51 classe les autres langues en fonction du nombre de citations par les répondants au questionnaire et répertorie les 20 langues les plus citées.

Tableau 51. Langues mises en avant par les 484 entreprises dans quatre secteurs
(Top 20 des langues, autre que l'anglais, hors du pays ou de la région de référence)

Les langues dans le monde du travail	Nombre total de mentions	Répartition des fréquences des langues dans les différents pays (si plus de 5 pays ont mentionné une langue, seuls les pays présentant les 5 fréquences les plus élevées sont recensés)
1. Allemand	430	Répartition des fréquences des langues dans les différents pays (si plus de 5 pays ont mentionné une langue, seuls les pays présentant les 5 fréquences les plus élevées sont recensés)
2. Russe	333	Estonie (94), Ukraine (78), Lituanie (64), Grèce (20), Pologne (15)
3. France	322	Suisse, Cantons de Zürich et de Tessin seulement (71), Espagne* (47), Royaume-Uni (41), Pays-Bas (37), Portugal (33)
4. Espagnol	155	Portugal (31), Suisse (29), Royaume-Uni (28), Pays-Bas (18), France (16)
5. Italien	134	Suisse, Cantons Zurich et Genève uniquement (26), Autriche (24), Bosnie (16), Espagne* (15), Royaume-Uni (15)
6. Finnois	66	Estonie (59), Danemark (2), Lituanie (2), Pays-Bas / Pologne / Royaume-Uni (1)
7. Chinois	55	Royaume-Uni (34), Grèce (9), Espagne* (4), Pays-Bas (3), Pologne (2)
8. Polonais	47	Pays-Bas (12), Ukraine (11), Lituanie (7), Autriche (6), Royaume-Uni (5)
9. Portugais	35	Espagne* (13), Suisse (11), Pays-Bas (3), Royaume-Uni (3), Autriche / France (2)
10. Turc	29	Bosnie & Herzégovine (13), Pays-Bas (6), Suisse (4), Autriche (3), Roumanie (2)
11. Arabe	26	Royaume-Uni (10), Portugal / Suisse (4), Grèce (3), Espagne* (2)
12. Croate	26	Autriche (17), Hongrie / Italie (3), Suisse (2), Bosnie & Herzégovine (1)
13. Tchèque	26	Autriche (16), Hongrie (6), Pologne (3), Suisse (1)
14. Hongrois	23	Autriche (11), Pologne (9), Roumanie (3)
15. Catalan	22	Espagne* (18), Royaume-Uni (3), Pologne (1)
16. Suédois	22	Estonie (12), Danemark (4), Lituanie / Royaume-Uni (2), Pologne / Espagne* (1)
17. Japonais	20	Royaume-Uni (7), Pologne (5), Italie (3), Pays-Bas (2), Grèce / Suisse / Ukraine (1)
18. Letton	20	Estonie / Lituanie (9), Danemark / Royaume-Uni (1)
19. Roumain	19	Autriche (9), Grèce (5), Hongrie (3), Bulgarie (2)
20. Danois	18	Hongrie (6), Lituanie (5), Estonie / Pologne (3), Royaume-Uni (1)

*Fréquences pour l'Espagne: seules les mentions pour Madrid, Séville et Valence ont été prises en compte.

L'allemand, le russe, le français, l'espagnol et l'italien ressortent comme étant les langues les plus fréquemment utilisées par les entreprises interrogées. D'après les données sur la répartition des langues, il apparaît clairement que certaines langues, telles que l'allemand, le français et le japonais, sont utilisées dans un grand nombre d'entreprises et dans divers pays. Autre constat, certaines langues telles que le russe et le finnois sont utilisées principalement dans les pays voisins. Le fait que le finnois soit mentionné par la plupart des entreprises en Estonie le place en haut de la liste. Le chinois, le turc, l'arabe et le japonais sont considérés comme importants par un certain nombre d'entreprises, on aurait cependant pu s'attendre à ce qu'elles placent ces langues plus haut dans leurs priorités. Une étude plus approfondie sera nécessaire pour en apprendre davantage sur les raisons sous-tendant le choix des langues par les entreprises, et il conviendra de comparer les résultats à des études similaires dans ces secteurs et dans d'autres afin de se faire une idée précise des schémas qui émergent.

2.10 Perspectives d'ensemble sur les profils multilingues obtenus en dehors de l'enseignement

Afin d'avoir une vue d'ensemble comparative de la répartition des différentes langues à travers divers domaines de langues en dehors de l'enseignement, nous présentons dans le tableau 52, les 20 langues, autres que les langues nationales, les plus fréquemment citées dans les domaines de la presse, des services et espaces publics, et des entreprises.

En règle générale, l'anglais, le français, l'allemand et le russe sont les langues les plus largement utilisées dans le contexte européen, l'anglais occupant la première place, les autres langues arrivant loin (très loin) derrière. On trouve des journaux anglophones dans la plupart des kiosques et des gares ferroviaires des grandes villes.

En ce qui concerne les services publics, l'anglais est également la langue la plus largement utilisée. Dans le tableau transversal, on peut trouver trois groupes de langues utilisées dans différents domaines et pour différents services : les langues utilisées en tant que lingua franca telles que l'anglais, le français, l'allemand et le russe ; les langues propres à certaines régions telles que l'albanais, le basque, le catalan et le slovène; et les langues qui sont parlées par les communautés de migrants majoritaires telles que l'arabe et le turc. Deux des trois langues R/M les plus prises en charge par les pays/régions, à savoir le romani parlé dans six pays et le slovaque parlé dans cinq pays, n'apparaissent dans aucun des trois domaines.

Tableau 52. Répartition des langues dans les journaux, les espaces/services publics et le monde du travail hors du pays ou de la région de référence (Top 20)

Langues des journaux	Nombre total de journaux différents	Langues dans les services/espaces publics	Nombre total de langues citées	Langues dans les entreprises (autres que l'anglais)	Nombre total de langues citées
Anglais	408	Anglais	771	Allemand	430
Allemand	270	Allemand	290	Russe	333
Français	181	Russe	285	Français	322
Russe	162	Français	255	Espagnol	155
Italien	127	Espagnol	153	Italien	134
Arabe	77	Chinois	117	Finnois	66
Turc	54	Arabe	117	Chinois	55
Espagnol	51	Italien	98	Polonais	47
Néerlandais	46	Polonais	69	Portugais	35
Albanais	40	Turc	67	Turc	29
Serbe	36	Roumain	60	Arabe	26
Chinois	27	Croate	58	Croate	26
Croate	23	Portugais	55	Tchèque	26
Bulgare	12	Bosnien	37	Hongrois	23
Japonais	11	Japonais	36	Catalan	22
Polonais	10	Hongrois	34	Suédois	22
Grec	8	Ourdou	34	Japonais	20
Bosnien	7	Albanais	27	Léton	20
Hongrois	7	Serbe	27	Roumain	19
Suédois	6	Perse	21	Dannois	18

Références des chapitres I et II

Assemblée parlementaire (1998). Recommandation sur la diversification linguistique. Strasbourg : Conseil de l'Europe.

Assemblée parlementaire (2001). Recommandation sur l'année européenne des langues. Strasbourg : Conseil de l'Europe.

Assemblée parlementaire (2003). Recommandation sur la protection des langues des signes dans les États membres du Conseil de l'Europe. Strasbourg : Conseil de l'Europe.

Assemblée parlementaire (2006). Recommandation sur la place de la langue maternelle dans l'enseignement scolaire. Strasbourg : Conseil de l'Europe.

Assemblée parlementaire (2008). Recommandation sur l'intégration des adultes migrants et l'éducation. Strasbourg : Conseil de l'Europe.

Beacco, J.C. et M. Byram (2007). De la diversité linguistique à l'éducation plurilingue. Guide pour l'élaboration des politiques linguistiques éducatives en Europe. Strasbourg : Division des Politiques Linguistiques. Conseil de l'Europe.

Beacco, J.C. et al. (2010). Guide pour le développement et la mise en œuvre de programmes pour une éducation plurilingue et interculturelle. Strasbourg : Division des Politiques Linguistiques. Conseil de l'Europe.

Baetens Beardsmore, H. (2008). Language promotion by European supra-national institutions. (Promotions des langues par les institutions européennes supranationales). In: O. Garcia (ed.), *Bilingual Education: Multilingual and Multicultural Children and Youths in 21st Century Schools (Education bilingue : enfants et jeunes multilingues et multiculturels dans les écoles du 21ème siècle)* New York: Blackwell.

Ball, J. (2011). Enhancing Learning of Children from Diverse Language Backgrounds: Mother tongue-based Bilingual or Multilingual Education in the Early Years (Optimiser l'apprentissage des enfants d'un contexte linguistique varié : enseignement bilingue ou multilingue basé sur la langue maternelle chez les jeunes enfants) Paris : UNESCO.

Charte européenne des langues régionales ou minoritaires (CELRM) (1992). Strasbourg : Conseil de l'Europe.

CILT (2006). ELAN : Incidences du manque de compétences linguistiques des entreprises sur l'économie européenne. CILT de Londres : Centre national des langues.

Comité des ministres (1998). Recommandation aux États membres concernant les langues vivantes. Strasbourg : Conseil de l'Europe

Comité des ministres (2008). Recommandation aux États membres sur l'utilisation du Cadre européen commun de référence pour les langues (CECR) du Conseil de l'Europe et la promotion du plurilinguisme. Strasbourg : Conseil de l'Europe.

Commission Européenne (1995). Livre blanc. Enseigner et apprendre : vers la société cognitive. Bruxelles : Commission européenne.

Commission européenne (1995). Livre Blanc sur l'éducation et la formation – Enseigner et apprendre. Vers la société cognitive. Com (95) 590 final, 29 novembre 1995. Bruxelles : Commission européenne.

Commission européenne (2001). Les Européens et les langues. Rapport Eurobaromètre 54 Spécial. Bruxelles : Commission européenne.

Commission européenne (2006). Les Européens et les langues. Rapport Eurobaromètre 243 Spécial. Bruxelles : Commission européenne.

Commission européenne (2008). Communication de la Commission au Parlement européen, au Conseil, au Comité économique et social européen, et au Comité des régions. Multilinguisme : un atout pour l'Europe et un engagement commun. Bruxelles : Communautés européennes.

Commission européenne (2010). Communication de la Commission au Parlement européen, au Conseil, au Comité économique et social européen, et au Comité des régions. Donner un nouvel élan à la coopération européenne en matière d'enseignement et de formation professionnels pour appuyer la stratégie Europe 2020. Bruxelles : Communautés européennes.

Commission européenne (2012). *Les Européens et leurs langues. Rapport Eurobaromètre spécial 386*. Bruxelles : Commission européenne.

Commission européenne (2012). *Première enquête européenne sur les compétences linguistiques*. Rapport final et synthèse. Bruxelles : Commission européenne.

Conseil de l'Europe (1954). Convention Culturelle Européenne. Strasbourg : Conseil de l'Europe.

Conseil de l'Europe (2001). Un cadre européen commun de référence pour les langues : apprendre, enseigner, évaluer. Cambridge : Cambridge University Press.

Conseil de l'Union européenne (2002a). Résolution sur la diversité linguistique et l'apprentissage des langues. Bruxelles : Commission européenne.

Conseil de l'Union européenne (2002b). Conclusions de la présidence – Conseil européen de Barcelone, les 15 et 16 mars 2002. Bruxelles : Communautés européennes.

Conseil de l'Union européenne (2008). Résolution du Conseil de l'Union européenne relative à une stratégie européenne en faveur du multilinguisme. Bruxelles : Communautés européennes.

- Conseil de l'Union européenne (2011). Conclusions du Conseil sur les compétences linguistiques visant à améliorer la mobilité. Bruxelles : Communautés Européennes.
- Cullen, J., et al. (2008). *Multilinguisme: Between Policy Objectives and Implementation* (Multilinguisme : entre objectifs de politique et application). Bruxelles : Parlement européen.
- Document de travail de la Commission (2008). Liste des actions communautaires dans le domaine du multilinguisme. Document d'accompagnement de la Communication de la Commission au Parlement européen, au Conseil, au Comité économique et social et au Comité des régions. Bruxelles : Communautés européennes.
- Document de travail de la Commission (2011a). Liste des actions communautaires dans le domaine du multilinguisme – mise à jour en 2011. Bruxelles : Commission européenne.
- Document de travail de la Commission (2011b). Rapport sur l'application de la résolution du Conseil de l'Union européenne du 21 novembre 2008 relative à une stratégie européenne en faveur du multilinguisme. Bruxelles : Commission européenne.
- Document de travail de la Commission (2011c). Guide stratégique pour un apprentissage efficace et durable des langues au niveau préscolaire. Cadre stratégique européen pour l'éducation et la formation. Bruxelles : Commission européenne.
- Eurydice (2009). L'intégration scolaire des enfants migrants en Europe. Bruxelles : Eurydice / Commission Européenne.
- Eurydice / EuroStat (2008). Chiffres clés de l'enseignement des langues à l'école en Europe. Bruxelles / Luxembourg : Eurydice / EuroStat.
- Eurydice / EuroStat (2009). Chiffres clés de l'éducation en Europe. Bruxelles : Eurydice / EuroStat.
- Extra, G. (2010). Mapping linguistic diversity in multicultural contexts: Demolinguistic perspectives (Cartographier la diversité linguistique dans des contextes multiculturels : perspectives démoulinguistiques). In : J. Fishman et O. Garcia (eds.), *Handbook of Language and Ethnic Identity* (Manuel d'identité linguistique et ethnique), deuxième édition. Oxford: Oxford University Press, 107-122.
- Extra, G. et D. Gorter (eds.) (2008). *Multilingual Europe: Facts and Policies* (L'Europe multilingue : faits et politiques). Berlin/New York : Mouton de Gruyter.
- Extra, G. et Yağmur, K. (eds.) (2004). *Urban Multilingualism in Europe: Immigrant Minority Languages at Home and School* (Multilinguisme urbain en Europe : les langues des minorités issues de l'immigration à la maison et à l'école). Clevedon: Multilingual Matters.
- Extra, G. et K. Yağmur (2011). Report on the Pilot Studies in Poland and Spain (Rapport sur les études pilotes en Pologne et en Espagne). Berlin/Bruxelles: British Council.
- Fishman, J. et O. Garcia (eds.) (2010). *Handbook of Language and Ethnic Identity. Disciplinary and Regional Perspectives* (Manuel d'identité linguistique et ethnique. Perspectives disciplinaires et régionales). Oxford/New York : Oxford University Press.
- Forum des entreprises pour le multilinguisme (2008) Les langues font nos affaires. Des entreprises plus performantes grâce à une connaissance accrue des langues. Bruxelles : Communautés européennes.
- Grin, F. (2003). *Language Policy Evaluation and the European Charter for Regional or Minority Languages (Evaluation des politiques linguistiques et Charte européenne pour les langues régionales ou minoritaires)*. Hampshire: Palgrave Macmillan.
- Groupe des intellectuels pour le dialogue interculturel (2008). Un défi salutaire. Comment la multiplicité des langues pourrait consolider l'Europe. Bruxelles : Communautés Européennes.
- Groupe de haut niveau sur le multilinguisme (2007). Rapport final. Bruxelles : Communautés européennes.
- Heller, M. (2007). Bilingualism as ideology and practice (Le Bilinguisme en tant qu'idéologie et pratique). In : M. Heller (ed.), *Bilingualism: A Social Approach* (Le bilinguisme : une approche sociale). Basingstoke : Palgrave, 1-24.
- Livre Vert de la Commission européenne (2008). Migration et mobilité : enjeux et opportunités pour les systèmes éducatifs européens. Bruxelles : Commission européenne.
- McPake, J. et T. Tinsley (co-ords.) (2007). *Valuing All Languages in Europe*. (Valoriser toutes les langues en Europe) Graz: CELV.
- Media Consulting Group (2007). Étude des besoins et pratiques de l'industrie audiovisuelle européenne en matière de doublage et sous-titrage. Bruxelles : Commission Européenne.
- Media Consulting Group (2011). Étude sur l'utilisation du sous-titrage. Le potentiel du sous-titrage pour encourager l'apprentissage et améliorer la maîtrise des langues. Bruxelles : Commission européenne.
- Nic Craith, M. (2003). Facilitating or generating linguistic diversity. The European Charter for Regional or Minority Languages (Faciliter ou générer la diversité linguistique. Charte européenne pour les langues régionales ou minoritaires). In: G. Hogan-Brun and S. Wolff (eds.), *Minority Languages in Europe. Frameworks, Status, Prospects*, (Les langues minoritaires en Europe. Cadres, statuts, perspectives) 56–72. Hampshire: Palgrave Macmillan.
- OMC Group Languages for Jobs (2011). Providing Multilingual Communication Skills for the Labour Market (Fournir des compétences en communication multilingue au marché du travail). Bruxelles : Commission européenne.

Parlement européen (2003). Résolution du Parlement européen contenant des recommandations à la Commission sur les langues européennes régionales et moins répandues. Bruxelles : Parlement européen.

Parlement européen (2009). Résolution du Parlement européen sur le multilinguisme : un atout pour l'Europe et un engagement commun. Bruxelles : Parlement européen.

Plate-forme des entreprises pour le multilinguisme (2011)
Rapport sur la période de septembre 2009 à juin 2011.
Bruxelles : Commission européenne.

Plate-forme de la société civile en faveur du multilinguisme (2009). www.euroclio.eu/new/index.php/partners-mainmenu-530/european-citizenship/1207-eu-civil-society-platform-on-multilingualism

Portfolio européen des langues (PEL) Strasbourg :
Conseil de l'Europe.

Poulain, M. (2008). European migration statistics: definitions, data and challenges (Statistiques sur les migrations européennes : définitions, données et défis). In : M. Barni et G. Extra (eds.), *Mapping Linguistic Diversity in Multicultural Contexts* (Cartographier la diversité linguistique dans des contextes multiculturels). Berlin/ New York : Mouton de Gruyter, 43–66.

Projet PIMLICO (2011). Rapport sur les stratégies de gestion des langues et les meilleures pratiques dans les PME européennes. Bruxelles : Commission Européenne.

Reynolds, C. (2008). *Sheffield's Language Education Policies*. (Politique sur l'éducation aux langues de Sheffield). Rapport de la ville. Strasbourg/Sheffield: Conseil de l'Europe / Mairie de Sheffield

Schermer, T. (2011). Language Politics. (Politiques linguistiques) In: B. Wolff, M. Steinbach et R. Pfau (eds.), *Handbook of Sign Linguistics (Guide sur la linguistique des signes)* (à paraître).

Strubell, M., et al. (2007). *La diversité de l'enseignement des langues dans l'Union européenne*. Rapport final pour la Commission européenne, Direction générale de l'éducation et de la culture. Bruxelles : Communauté européenne.

UNESCO (2003). Recommandation sur la promotion et l'usage du multilinguisme et l'accès universel au cyberspace. Paris : UNESCO.

Glossaire

Les définitions des niveaux et types d'enseignement proviennent de la Classification internationale type de l'éducation (CITE). La CITE sert de référence dans de nombreux documents du réseau Eurydice contenant des données clés sur l'éducation en Europe.

Programme

Ensemble du programme éducatif d'un type d'établissement, précisant pour chaque année/niveau quelles matières sont enseignées, combien d'heures par semaine et combien de semaines par an, et précisant pour chaque année/niveau le contenu et le niveau demandé pour valider la matière.

Langues étrangères

Langues qui ne sont pas enseignées ou parlées à la maison, mais enseignées et apprises à l'école ou employées en tant que langues permettant une meilleure communication dans des secteurs autres que l'éducation.

Migrants

Dans les documents d'Eurydice et dans les statistiques d'EuroStat, les migrants sont des groupes de personnes nées à l'étranger et/ou des non-nationaux dans le pays de résidence. Dans le cadre de notre projet LRE, les migrants ne sont pas forcément nés à l'étranger et ne sont pas forcément des non-nationaux dans le pays de résidence, cela dépend en fait des réglementations propres à chaque pays en matière d'obtention de la nationalité.

Élèves migrants

Enfants allant à l'école dans un pays différent de leur pays d'origine ou du pays d'origine de leurs parents ou grands-parents. Ces termes de référence recouvrent plusieurs situations différentes du point de vue de la loi, dont le statut de réfugié, de demandeur d'asile, d'enfants de travailleurs migrants, d'enfants de citoyens d'un pays tiers bénéficiant d'un permis de séjour de longue durée, d'enfants de travailleurs de pays tiers n'ayant pas de permis de séjour de longue durée, d'enfants en situation irrégulière et d'enfant issu de l'immigration ne bénéficiant pas forcément de dispositions légales spécifiquement liées à l'éducation.

Langues des migrants

Langues parlées par des migrants et leurs descendants dans leur pays de résidence, provenant d'une multitude de pays (anciennement) d'origine.

Formation continue des enseignants

Cours de mise à niveau pour les enseignants (déjà en activité) sur les dernières avancées dans leur matière et/ou en pédagogie/éducation.

Enseignement secondaire de premier cycle

L'enseignement secondaire s'inscrit dans la continuité des programmes de l'enseignement primaire, bien que l'enseignement soit généralement structuré par matières. La fin de ce niveau correspond habituellement à la fin de l'enseignement obligatoire. Dans le contexte des pays participants au projet LRE, la distinction entre enseignement secondaire de premier cycle et de deuxième cycle peut reposer sur des différences d'âge ou sur des différences de scolarité.

Langue maternelle

Généralement considérée comme la première langue apprise et toujours comprise. La traditionnelle question sur la langue maternelle dans les études européennes à grande échelle (y compris les recensements) est progressivement remplacée par une question sur la langue parlée à la maison, car ce dernier concept est plus transparent pour les informateurs que les concepts de « langue maternelle » ou de « langue natale ».

Multilinguisme

Présence, dans une zone géographique donnée, petite ou grande, de plus d'une « variété de langue », c'est à dire le mode d'expression d'un groupe social, qu'il soit ou non formellement reconnu comme une langue.

Langue(s) nationale(s)

Langue(s) officielle(s) d'un État-nation.

Plurilinguisme

Répertoire de variétés de langues que plusieurs personnes emploient ; il comprend la variété de langue souvent appelée « langue maternelle » ou « première langue » ainsi que toute autre langue ou variété.

Enseignement pré-primaire

L'enseignement pré-primaire est défini comme le premier stade de l'enseignement organisé. Il a lieu dans une école ou un centre et s'adresse aux enfants âgés de trois ans minimum.

Formation initiale des enseignants

Cours/programme de formation des étudiants souhaitant devenir professeurs qualifiés (c'est-à-dire, formation intervenant avant que la personne ne commence à enseigner).

Enseignement primaire

Ce niveau commence quand les enfants ont entre quatre et sept ans, il est obligatoire dans tous les pays/régions et dure généralement cinq à six ans.

Enseignement et formation professionnels publics

Enseignement et formation professionnels financés publiquement, c'est à dire non financés par le privé.

Enseignement général public universitaire

Enseignement dans les universités publiques (non privées), à l'exception de celles qui sont spécialisées dans les technologies ou la médecine.

Langues régionales ou minoritaires

Langues pratiquées traditionnellement sur un territoire déterminé d'un État par des ressortissants de cet État qui constituent un groupe numériquement inférieur au reste de la population de l'État. Elles sont différentes de la (des) langue(s) officielle(s) de cet État ; (définition tirée de la Charte européenne des langues régionales ou minoritaires, Conseil de l'Europe, 1992). Il s'agit généralement de langues de populations qui ont leurs racines ethniques dans les régions concernées, qui s'y sont installées ou qui y vivent depuis des générations. Les langues régionales/minoritaires peuvent avoir le statut de langue officielle, mais ce statut sera par définition limité à la zone dans laquelle elles sont parlées.

Romani/Sinto

Dans le cadre de notre projet LRE, il s'agit de langues régionales/minoritaires, et non de langues « non territoriales ».

Langues des signes

Les langues des signes sont des langues s'exprimant sous une forme visuelle, avec leur propre grammaire et leur propre lexique. Il s'agit des langues naturelles des personnes sourdes-muettes de naissance. Les langues des signes ne sont pas issues des langues orales et ne sont ni internationales ni universelles. Il existe des centaines de langues des signes différentes dans le monde.

Enseignement en langue X / de la langue X

Formulé de cette façon, il n'y a pas de différence entre l'enseignement en telle langue, c'est-à-dire en l'utilisant comme langue d'enseignement de n'importe quelle matière, et l'enseignement de telle langue, c'est à dire en l'enseignant en tant que matière du programme scolaire.

Enseignement secondaire de deuxième cycle

Ce niveau commence habituellement à l'issue de l'enseignement obligatoire. Les entrants sont généralement âgés de 15 ou 16 ans. Les entrants doivent normalement répondre à certains critères minimum d'entrée (comme avoir terminé le cycle d'enseignement obligatoire). L'enseignement est généralement plus spécialisé que dans l'enseignement secondaire de premier cycle. La durée moyenne de l'enseignement secondaire de deuxième cycle varie de deux à cinq ans. Dans le contexte des pays/régions participants au projet LRE, la distinction entre enseignement secondaire de premier cycle et de deuxième cycle peut reposer sur des différences d'âge ou sur des différences de scolarité.

Enseignement et formation professionnels

Dans les pays européens, l'enseignement et la formation professionnels recouvrent divers systèmes nationaux, ancrés dans leurs propres environnements économiques et sociaux. L'enseignement et la formation professionnels peuvent s'intégrer dans l'enseignement secondaire, supérieur, ou faire partie de dispositifs professionnels pour la formation des adultes. Ils comprennent généralement une grande variété de prestataires et de programmes de formations professionnalisantes dans un cadre relativement réglementé. Dans le contexte de notre projet, l'enseignement et la formation professionnels ne comprennent pas l'enseignement universitaire, qui est couvert par le Domaine 5B.

PROFIL NATIONAL: FRANCE

Professeur Louis-Jean Calvet, Université de Provence

Contexte du pays :

Avant de dresser un tableau du contexte national français il faut souligner que le questionnaire utilisé présuppose que les différentes situations européennes sont comparables. Il risque donc de négliger certaines spécificités nationales. En outre, s'il est bien entendu légitime de faire le point sur l'application des directives européennes en matière linguistique, l'idée d'une notation (scoring) et d'un classement des différents pays est plus discutable. Mais il demeure que les résultats de l'enquête constituent une banque de données inestimable sur les pays concernés et qu'il faudra dans l'avenir se demander comment les utiliser scientifiquement. Il serait en outre intéressant de mettre ces données à disposition du grand public sous la forme d'un index « à la demande », en s'inspirant par exemple du better life index de l'OCDE.[1]

Pour en venir au volet français de l'enquête, il est utile de rappeler en introduction quelques unes des spécificités du terrain qui nous concerne.

La France est un pays sur le territoire duquel (métropole, départements et territoires d'outre-mer) on parle un grand nombre de langues, qu'elles soient endogènes ou fruits de la migration. Dans le cadre de la réflexion sur la Charte européenne des langues régionales ou minoritaires, le ministère de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie et le ministère de la culture et de la communication avaient demandé au linguiste Bernard Cerquiglini un rapport sur Les langues de la France qui fut remis aux autorités en avril 1999. Il dénombrait 75 « langues pratiquées sur le territoire national, et distinctes de la langue officielle ». Il s'agit là des langues « parlées par des ressortissants français », et il convient donc d'ajouter à cette liste les nombreuses langues de migrants. Sur ce point il faut souligner que, pour des raisons éthiques, il n'y a pas en France de comptage des minorités ethniques ou nationales.

En revanche, pour ce qui concerne la transmission des langues de migrants et des langues régionales, le recensement de la population française de 1999 apporte des données intéressantes. Il montre que 26% des Français ont été élevés par des parents qui parlaient à la maison une autre langue que le français. Les personnes interrogées citent 6700 « noms de langues » correspondant à environ 400 langues identifiées et répertoriées par Ethnologue[2] avec un code ISO 639-3. Concernant le taux de transmission des langues il va pour les langues de migrants de 86% pour le turc à 25% pour le polonais, et pour les langues régionales de 45% pour l'alsacien à 10% pour le breton. C'est-à-dire que les langues de migrants se transmettent plus que les langues régionales et que leur transmission est d'autant plus importante que la migration est récente. Quant aux langues régionales, leur taux de transmission est en constante diminution.

Enfin le français, langue officielle de plus de trente pays, dans lesquels il remplit la fonction de langue seconde et connaît une grande variété de formes, est également enseigné en France même comme langue étrangère (FLE) pour les populations de migrants.

Les langues dans les documents officiels et les bases de données :

La langue nationale, les langues étrangères, les langues R/M et les langues des migrants sont couvertes par la législation linguistique et/ou les documents de politique linguistique. L'apprentissage et l'enseignement de la langue nationale à l'étranger pour les enfants et/ou adultes originaires de France sont (co)-financés dans environ 130 pays en Europe et en dehors de l'Europe. La Charte européenne des langues régionales ou minoritaires a été signée par le gouvernement, mais n'a pas été ratifiée par le parlement français. Au niveau national, plusieurs langues R/M et langues de migrants sont reconnues, protégées et/ou promues dans les documents officiels, y compris dans le système éducatif à l'échelle nationale ou régionale. Ces langues sont les suivantes : basque, breton, catalan, corse, alsacien, mosellan, flamand occidental, franco-provençal, langues d'Oïl (« langues du Nord »)- franc-comtois, wallon, champenois, picard, normand, gallo, poitevin-saintongeais, lorrain, bourguignon-morvandiau) occitan ou langues d'Oc (« Langues du sud » - gascon, languedocien, provençal, auvergnat, limousin, vivaro-alpin), parlers liguriens (de la vallée de la Roya dans les Alpes-Maritimes et Bonifacio en Corse), plus les 41 langues des territoires d'Outre-mer figurant dans la liste officielle des Langues de France et les langues non territoriales parlées par les migrants : arabe dialectal, arménien occidental, berbère, judéo-espagnol et romani. Les langues R/M et les langues des migrants sont appelées Langues de France. L'emploi de cette expression démontre une remarquable perspective inclusive en matière de langues minoritaires, laquelle fait souvent défaut dans les autres pays européens.

Les mécanismes nationaux de collecte de données officielles sur la diversité linguistique en France s'appuient sur les données d'études mises à jour périodiquement. Dans ces mécanismes de collecte de données, la langue nationale, les langues R/M et les langues des migrants sont traitées dans une question portant sur la langue parlée à la maison et dans une question portant sur la maîtrise de la langue (niveau parlé/compris/lu/écrit).

La constitution française stipule dans son article 2 (modifié le 25 juin 1992) que « la langue de la république est le français » et dans son article 75-1 (modifié le 23 juillet 2008) que « les langues régionales appartiennent au patrimoine de la France » (il faut noter que la liste de ces langues n'est pas fournie). Il existe par ailleurs un enseignement de ces langues régionales (basque, breton, catalan, corse, créoles, occitan...) dans l'enseignement secondaire et un concours de recrutement de professeurs (CAPES) pour ces langues est régulièrement organisé. Une loi « relative à l'emploi de la langue française » (4 août 1994), dite « loi Toubon », précise dans son article 1er que le français est « la langue de l'enseignement, du travail, des échanges et des services publics ». D'autres articles de cette loi seront cités plus loin, à propos des différentes rubriques concernées.

[1] www.oecdbetterlifeindex.org

[2] www.ethnologue.com

LRM: Langues Régionales et Minoritaires
LE: Langues Etrangères
LM: Langues de Migrants
LN: Langue Nationale

Les langues dans l'enseignement pré-primaire

	LRM	LE	LM	Soutien suppl. LN
--	-----	----	----	-------------------

Groupes cibles

LRM: tous locuteurs natifs uniquement pas de soutien
 LE: tous restreint pas de soutien
 LM: tous locuteurs natifs uniquement pas de soutien
 Soutien suppl. LN: tous enfants de migrants uniquement pas de soutien

Durée

≥ 2 ans
 1 an
 <1 an

Effectif minimum

aucun
 5-10
 >10

Jours par semaine

> 1 jour
 0,5 -1 jour
 < 0,5 jour

Formation initiale des enseignants

spécifique à une matière
 générale
 aucune

Formation continue des enseignants

spécifique à une matière
 générale
 aucune

Financement public disponible

total
 partiel
 aucun

Langues proposées dans l'enseignement pré-primaire:

Langues R/M	-
Langues étrangères	-
Langues des migrants	-

Pour ce qui concerne cette rubrique ainsi que les trois suivantes (enseignement primaire, secondaire, supérieur), la loi « relative à l'emploi de la langue française » stipule en son article 11 que :
« La langue de l'enseignement, des examens et concours, ainsi que des thèses et mémoires dans les établissements publics et privés d'enseignement est le français, sauf exceptions justifiées par les nécessités de l'enseignement des langues et cultures régionales ou étrangères ou lorsque les enseignants sont des professeurs associés ou invités étrangers. Les écoles étrangères ou spécialement ouvertes pour accueillir des élèves de nationalité étrangère, ainsi que les établissements dispensant un enseignement à caractère international, ne sont pas soumis à cette obligation ».

Les langues dans l'enseignement primaire

Organisation

	LRM	LE	LM
Programmes scolaires ● cohérent et explicite ● général ● pas de directives			
Enseignement d'une matière par l'intégration d'une langue étrangère (EMILE) ● généralisé ● localisé ● aucun			
Groupes cibles LRM: ● tous ● locuteurs natifs uniquement ● pas de soutien LE: ● tous ● restreint ● pas de soutien LM: ● tous ● locuteurs natifs uniquement ● pas de soutien			
Démarrage de l'enseignement des langues ● dès la 1ère année ● à mi-parcours de l'enseignement primaire ● en fin de parcours de l'enseignement primaire seulement			

	LRM	LE	LM
Planification <ul style="list-style-type: none"> ● pendant le temps scolaire ● en partie pendant le temps scolaire ● hors temps scolaire 			
Effectif minimum <ul style="list-style-type: none"> ● aucun ● 5-10 ● >10 			
Évaluation des compétences linguistiques <ul style="list-style-type: none"> ● Évaluation nationale standardisée ● propre à l'établissement ● aucune 			
Niveau à atteindre LRM: ● normes nationales ou régionales ● normes propres à l'établissement ● non spécifié LE: ● basé sur le CECRL ● normes nationales ou propres à l'établissement ● non spécifié LM: ● normes nationales ou régionales ● normes propres à l'établissement ● non spécifié			
Financement public disponible <ul style="list-style-type: none"> ● total ● partiel ● aucun 			
	LN		
Programmes scolaires <ul style="list-style-type: none"> ● cohérent et explicite ● général ● pas de directives 			
Soutien pour les nouveaux arrivants <ul style="list-style-type: none"> ● avant leur scolarisation ● au cours de la scolarité ● aucun 			
Test diagnostique à l'entrée <ul style="list-style-type: none"> ● tous ● migrants uniquement ● aucune 			
Évaluation des compétences linguistiques <ul style="list-style-type: none"> ● Évaluation nationale standardisée ● propre à l'établissement ● aucune 			

Enseignants

	LRM	LE	LM
Qualifications des enseignants ● enseignants de langues ● enseignants généralistes ● non qualifiés			
Formation initiale des enseignants ● spécifique à une matière ● générale ● aucune			
Formation continue des enseignants ● spécifique à une matière ● générale ● aucune			
Mobilité ● intégrée dans la formation ● soutien financier informel ● aucune ○ sans objet			

	LN
Qualifications des enseignants ● enseignants de langues ● enseignants généralistes ● non qualifiés	
Formation initiale des enseignants ● spécifique à une matière ● générale ● aucune	
Formation continue des enseignants ● spécifique à une matière ● générale ● aucune	

Langues proposées dans l'enseignement primaire:

Langues R/M	basque, breton, catalan, corse, tahitien, langues mélanésiennes (ajjié, drehu, nengone, paici)
Langues étrangères	Obligatoire : une langue parmi l'anglais, l'allemand ou, beaucoup moins fréquemment, d'autres langues telles que l'arabe, le chinois, l'italien, le portugais, le russe, l'espagnol
Langues des migrants	arabe, croate, italien, portugais, serbe, espagnol, turc

L'enseignement primaire est donné en français. Il existe parallèlement un enseignement des cultures et langues d'origine (ELCO) pour un certain nombre de langues de migrants comme l'arabe ou le turc, à destination des enfants de migrants, et organisé dans le cadre scolaire par les pays d'origine. Pour ce qui concerne l'arabe, on y enseigne la forme standard plutôt que les formes linguistiques réellement parlées dans les familles.

Les élèves de l'enseignement primaire (99,9% des élèves du cycle 3) ont en outre un enseignement d'une langue étrangère, le plus souvent l'anglais. Ils ont également parfois (49 800 élèves sont concernés) un enseignement d'une langue régionale.

Il existe par ailleurs des écoles associatives, laïques et gratuites (diwan pour le breton, calendreta pour l'occitan, bressola pour la catalan...) dans lesquelles l'enseignement est donné en langue régionale.

Les langues dans l'enseignement secondaire

Organisation

	LRM	LE	LM
Programmes scolaires ● cohérent et explicite ● général ● pas de directives			
Enseignement d'une matière par l'intégration d'une langue étrangère (EMILE) ● généralisé ● localisé ● aucun			
Groupes cibles LRM: ● tous ● locuteurs natifs uniquement ● pas de soutien LE: ● tous ● restreint ● pas de soutien LM: ● tous ● locuteurs natifs uniquement ● pas de soutien			
Planification ● pendant le temps scolaire ● en partie pendant le temps scolaire ● hors temps scolaire			

	LRM	LE	LM
Effectif minimum ● aucun ● 5-10 ● >10			
Évaluation des compétences linguistiques ● Évaluation nationale standardisée ● propre à l'établissement ● aucune			
Niveau à atteindre LRM: ● normes nationales ou régionales ● normes propres à l'établissement ● non spécifié LE: ● basé sur le CECRL ● normes nationales ou propres à l'établissement ● non spécifié LM: ● normes nationales ou régionales ● normes propres à l'établissement ● non spécifié			
Financement public disponible ● total ● partiel ● aucun			
	Soutien suppl. dans la LN		
Programme ● cohérent et explicite ● général ● pas de directives			
Soutien pour les nouveaux arrivants ● avant leur scolarisation ● au cours de la scolarité ● aucun			
Test diagnostique à l'entrée ● tous ● migrants uniquement ● aucune			
Évaluation des compétences linguistiques ● Évaluation nationale standardisée ● propre à l'établissement ● aucune			

Enseignants

	LRM	LE	LM
Qualification des enseignants <ul style="list-style-type: none"> ● enseignants de langues ● enseignants généralistes ● non qualifiés 			
Formation initiale des enseignants <ul style="list-style-type: none"> ● spécifique à une matière ● générale ● aucune 			
Formation continue des enseignants <ul style="list-style-type: none"> ● spécifique à une matière ● générale ● aucune 			
Mobilité <ul style="list-style-type: none"> ● intégrée dans la formation ● soutien financier informel ● aucune - sans objet 			
Niveau de langue requis <ul style="list-style-type: none"> ● Basé sur le CECRL ● normes nationales ou régionales ● non spécifié - sans objet 			

	LN
Qualifications des enseignants <ul style="list-style-type: none"> ● enseignants de langues ● enseignants généralistes ● non qualifiés 	
Formation initiale des enseignants <ul style="list-style-type: none"> ● spécifique à une matière ● générale ● aucune 	
Formation continue des enseignants <ul style="list-style-type: none"> ● spécifique à une matière ● générale ● aucune 	
Niveau de langue requis pour les locuteurs non natifs <ul style="list-style-type: none"> ● basé sur le CECRL ● normes nationales ou propres à l'établissement ● non spécifié 	

Langues proposées dans l'enseignement secondaire :

Langues R/M	Basque, breton, créole, catalan, corse, occitan, alsacien, mosellan, tahitien, langues mélanésiennes (Ajié, Drehu, Nengone, Paici)
Langues étrangères	Obligatoire : 2 langues parmi les 19 suivantes : anglais, espagnol, allemand, arabe, chinois, italien, portugais, russe, danois, néerlandais, grec, hébreu, japonais, norvégien, polonais, suédois, turc, grec ancien et latin : autres langues, telles que les langues régionales, facultatives
Langues des migrants	arabe, croate, espagnol, italien, portugais, serbe, et turc

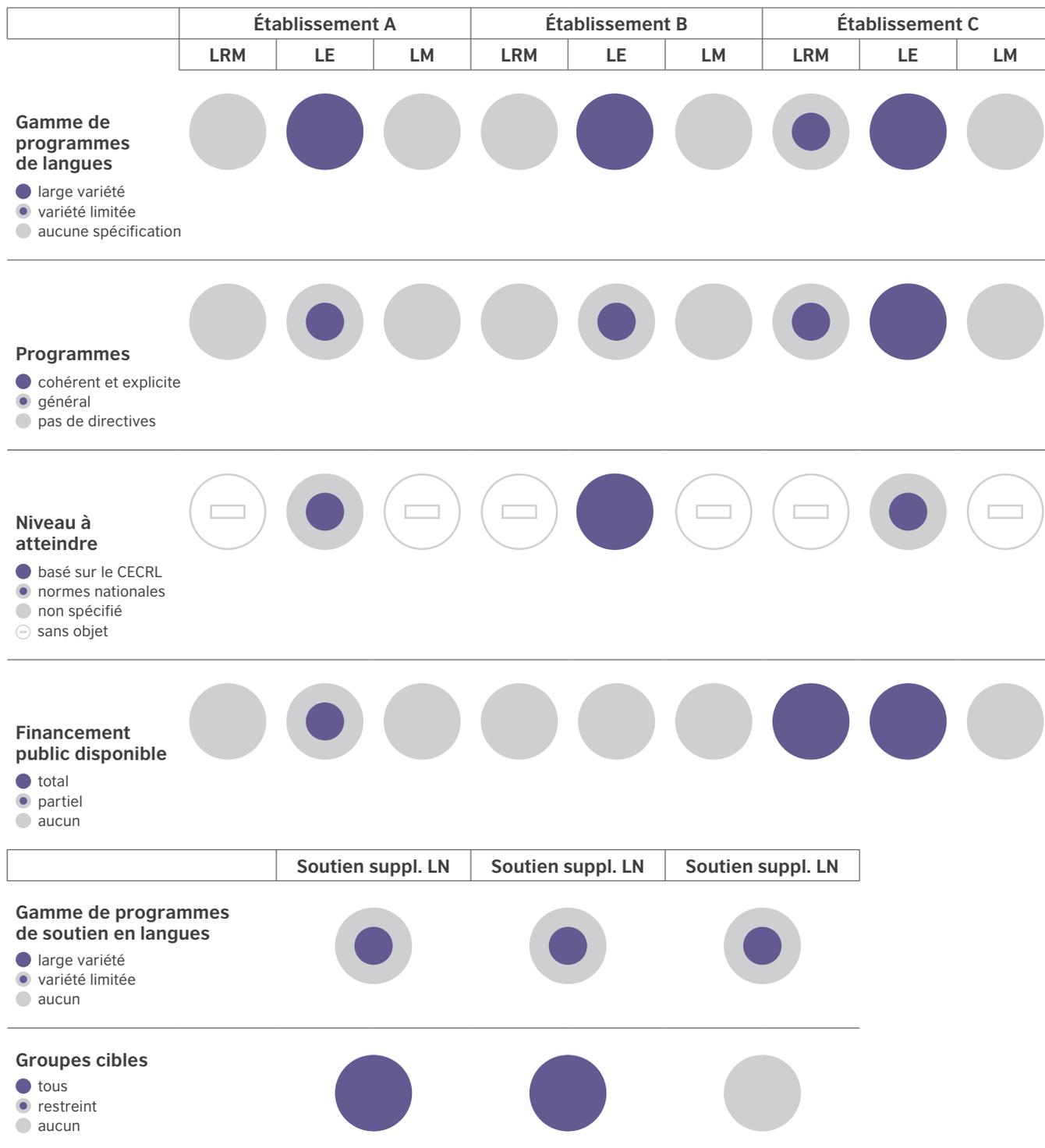
Dans le cadre de l'enseignement obligatoire de deux langues étrangères, les élèves ont le choix entre un nombre de langue plus élevé que dans la plupart des autres pays européens. Celles-ci se répartissent entre deux types, correspondant à deux approches politiques: les langues des pays membres de l'Union européenne d'une part, et d'autre part des langues qui correspondent à des choix de politique étrangère de la France (arabe, chinois, japonais...). Les choix des élèves (ou des parents) privilégient largement l'anglais, puis l'espagnol et l'allemand. Il est à noter que le russe a connu une chute parallèle à celle du mur de Berlin, et que l'arabe est surtout choisi par des élèves issus de la migration.

Aux langues étrangères enseignées citées dans le Final Profile France il convient d'ajouter onze langues régionales (basque, breton, catalan, corse, créole, gallo, langues mélanésiennes, langues régionales d'Alsace, langues régionales des pays mosellans, occitan-langue d'oc, tahitien).

Par ailleurs, les élèves ont la possibilité de se présenter, pour le baccalauréat, à une épreuve en une langue de leur choix, qu'elle soit régionale ou étrangère. Dans l'ensemble, 57 langues ont été évaluées, oralement ou par écrit, aux épreuves du baccalauréat en 2011.

Les langues dans l'enseignement professionnel et universitaire

Enseignement professionnel (dans trois établissements d'enseignement et de formation professionnels : GRETA Paris, GRETA Marseille et AFPA Corte)



	Soutien suppl. LN	Soutien suppl. LN	Soutien suppl. LN
Programmes des cours ● cohérent et explicite ● général ● pas de directives			
Compétences professionnelles ● oui ● non			
Amélioration des compétences générales ● oui ● non			
Financement public disponible ● total ● partiel ● aucun			
Stages en entreprise ● intégrés dans le cursus ● en option ● aucun			
Utilisation des instruments de l'UE ● oui ● non			

Langues proposées dans les trois établissements d'EFPP en France :

Langues R/M	Corse (dans un établissement d'EFPP en Corse)
Langues étrangères	anglais, français deuxième langue, allemand, italien, espagnol, arabe, chinois, russe
Langues des migrants	-

Enseignement supérieur (dans trois établissements)

	Établissement A	Établissement B	Établissement C
Langue(s) d'enseignement ● nationales, étrangères et R/M ● nationales et étrangères ● nationales uniquement			
Langues du site web ● nationales, étrangères et R/M ● nationales et étrangères ● nationales uniquement			

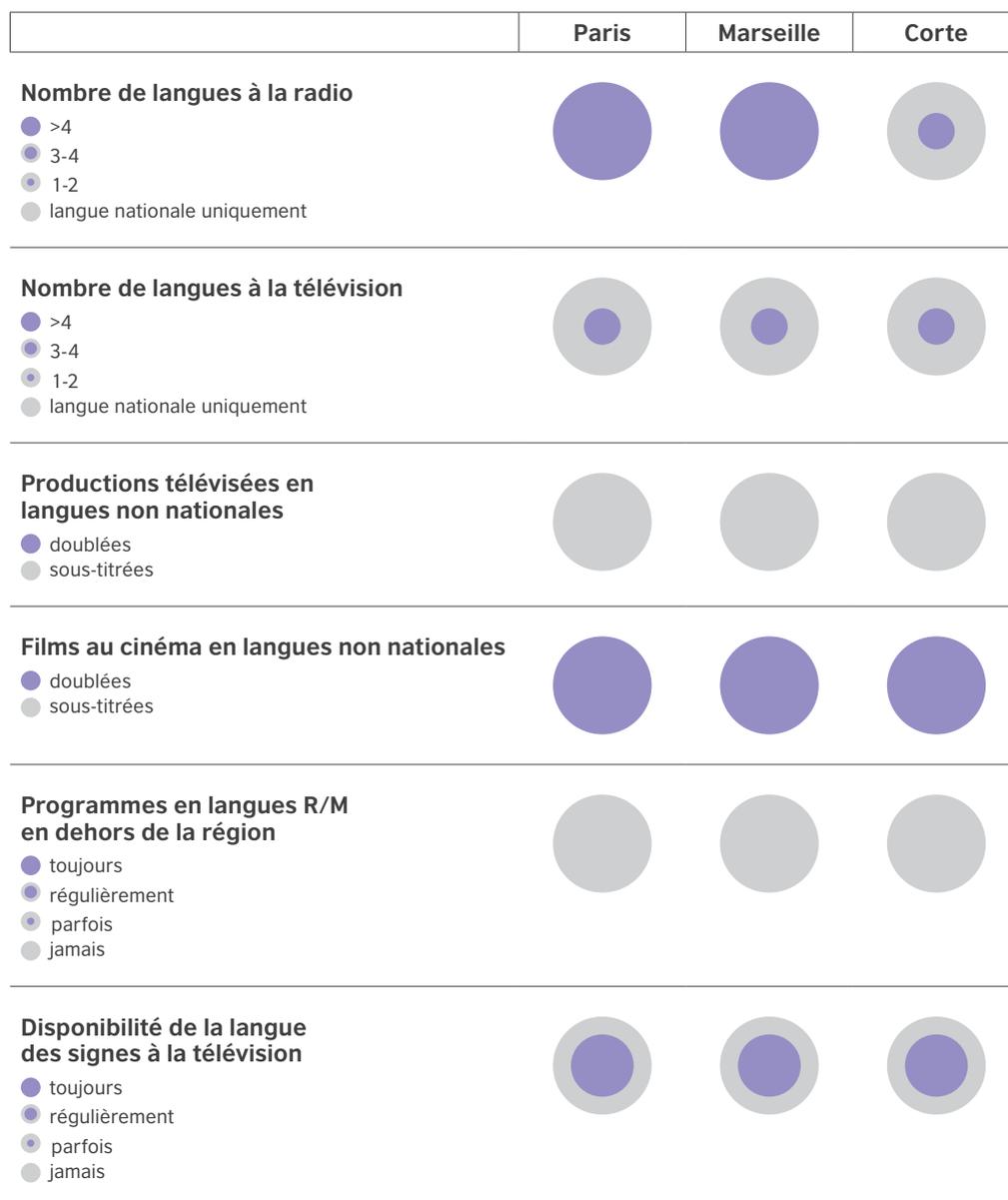
	Établissement A	Établissement B	Établissement C
Groupes cibles pour un soutien dans la langue nationale ● tous ● restreint ● aucun			
Niveau à atteindre dans l'enseignement en langue étrangère ● basé sur le CECRL ● normes nationales ou propres à l'établissement ● non spécifié			
Recrutement d'étudiants non nationaux ● internationaux et migrants ● internationaux uniquement ● locuteurs natifs de la langue nationale uniquement			
Mobilité pour les étudiants en langues ● obligatoire ● en option ● aucun dispositif			
Mobilité pour les étudiants de filières autres que la filière langues ● obligatoire ● en option ● aucun dispositif			

Langues proposées dans les trois établissements d'enseignement supérieur en France :

anglais, allemand, italien, espagnol, russe, arabe, chinois, japonais, portugais, français deuxième langue, hindi, latin, turc, grec ancien, arménien, berbère, bulgare, catalan, corse, croate, tchèque, langue des signes française, grec, hébreu, coréen, perse, polonais, provençal, roumain, serbe, vietnamien

Comme le précise la loi (voir plus haut), le français est la langue de l'enseignement supérieur. Il existe cependant des cursus en anglais, en particulier dans les écoles de commerce, le plus souvent au niveau du master. On enseigne en outre dans les universités un grand nombre de langues, une trentaine par exemple à l'université d'Aix-Marseille, et un établissement supérieur spécialisé comme l'INALCO enseigne 93 langues différentes.

Les langues dans l'audiovisuel et la presse



Langues proposées dans l'audiovisuel et la presse à Paris, Marseille et Corte :

Radio	alsacien, basque, breton, catalan, corse, flamand, occitan, occitan- provençal, arabe, berbère, portugais
Télévision	allemand, Corse, occitan-provençal
Journaux	anglais, arabe, allemand, italien, néerlandais, turc, russe, chinois, serbe, espagnol, suisse allemand, japonais, croate, corse, persan

Sur les ondes nationales (radio et télévision) il existe localement des émissions en langues régionales (breton, corse...). L'enquête ne s'est pas interrogée sur les possibilités d'accès aux télévisions en langues étrangères et il faut ici préciser que les différents systèmes d'abonnements par le câble ou le satellite permettent de recevoir des chaînes dans un grand nombre de langues du monde. Pour ce qui concerne la presse, elle est rare en langues régionales (et l'on pourrait s'interroger sur l'existence d'un lectorat potentiel), et abondante pour la presse étrangère. Les effets conjugués du tourisme et de l'immigration assurent en effet en France au plurilinguisme exogène une place non négligeable. L'offre de presse en langues étrangères est importante, toute l'année à Paris et à Marseille, durant la saison touristique à Corte : 13 langues à Marseille, 15 langues à Paris et près de 80 titres dans les deux cas.

Les langues dans les services et espaces publics

Les stratégies linguistiques institutionnalisées au niveau des villes

	Paris	Marseille	Corte
	<p>● >4 langues ● 3-4 langues ● 1-2 langues ● langue nationale uniquement ●●● largement utilisée ●●● occasionnellement utilisée ●●● non utilisée</p>		
Services municipaux	●●● ●	●●● ●	●●● ●
Présence sur la toile	●●● ●	●●● ●	●●● ●
Rapports municipaux annuels ou rapports de synthèse	●●● ●	●●● ●	●●● ●
Traducteurs et interprètes externes ou internes	●●● ●	●●● ●	●●● ●
Compétences dans des langues autres que la langue nationale dans les descriptions de postes des employés	●●● ●	●●● ●	●●● ●
Plan ou programme en place destiné à améliorer les compétences linguistiques	●●● ●	●●● ●	●●● ●
Recrutement de personnes multilingues pour soutenir les objectifs de l'organisation	●●● ●	●●● ●	●●● ●
Offre de formation en langues aux salariés	●●● ●	●●● ●	●●● ●
Registre des compétences linguistiques des employés régulièrement mis à jour	●●● ●	●●● ●	●●● ●
Programmes d'incitation ou de promotion pour les employés dotés de bonnes compétences de communication dans une autre langue	●●● ●	●●● ●	●●● ●

Communication orale

	Paris	Marseille	Corte
	● >4 langues ● 3-4 langues ● 1-2 langues ● langue nationale uniquement		
Débats politiques et processus de prise de décision au niveau du conseil municipal	●	●	●
Services enseignement	●	●	●
Services d'urgence	●	●	●
Services de santé	●	●	●
Services sociaux	●	●	●
Services juridiques	●	●	●
Services de transport	●	●	●
Services d'immigration et d'intégration	●	●	●
Services du tourisme	●	●	●
Programmes de théâtre	●	●	●

Communication écrite

	Paris	Marseille	Corte
	● >4 langues ● 3-4 langues ● 1-2 langues ● langue nationale uniquement		
Débats politiques et processus de prise de décision au niveau de la ville / du conseil municipal	●	●	●
Services enseignement	●	●	●
Services d'urgence	●	●	●
Services de santé	●	●	●
Services sociaux	●	●	●
Services juridiques	●	●	●
Services de transport	●	●	●
Services d'immigration et d'intégration	●	●	●
Services du tourisme	●	●	●
Programmes de théâtre	●	●	●

Langues proposées dans les services et espaces publics dans 3 villes en France (N ≥ 2) :

Anglais, espagnol, italien, allemand, arabe, chinois, japonais, russe, néerlandais, portugais, turc, croate, catalan, danois, coréen, albanais, arménien, bosniaque, bulgare, langue des signes française, grec, hébreu, hindi, polonais, suédois, ukrainien

Les services publics fonctionnent en français. La loi « relative à l'emploi de la langue française » précise en particulier que les personnes morales de droit public et les personnes de droit privé dans l'exercice d'une mission de service public doivent utiliser la langue française (article 5).

Dans l'espace public, les langues régionales apparaissent sur les plaques des rues de certaines villes et dans la signalisation routière de certains départements, à côté du français. La situation varie beaucoup d'une région à l'autre : le corse est très visible en Corse, le breton ou l'occitan le sont beaucoup moins dans leurs régions respectives. Cette situation est à mettre en relation avec ce qui est dit en introduction sur la faible transmission de ces langues.

Les langues dans le monde du travail (dans 24 entreprises)

Stratégies linguistiques générales	largement utilisée	occasionnellement utilisée	non utilisée
Stratégie linguistique en place	7	4	13
Accent mis sur les compétences linguistiques lors du recrutement	11	6	7
Programmes de mobilité internationale	5	5	14
Recours à des traducteurs/interprètes externes	7	8	9
Registres des compétences linguistiques du personnel	0	7	17
Utilisation de réseaux pour la formation en langues	3	2	19
Utilisation de programmes / financements de l'UE	0	1	23
Connaissance des programmes / financements de l'UE	0	3	21

LN: Langue Nationale

LE: Langue Etrangère

R/M: Langue Régionale ou Minoritaire

LM: Langue de Migrants

AA: Anglais des Affaires

Stratégies linguistiques internes	largement utilisée			occasionnellement utilisée			non utilisée		
	LN	AA	LE-R/ M-LM	LN	AA	LE-R/ M-LM	LN	LE	LE-R/ M-LM
Partenariats avec le secteur de l'éducation	3	4	2	1	1	1	20	19	21
Programmes de récompenses / promotion basés sur les compétences linguistiques	1	2	1	0	1	0	23	21	23
Offre d'une formation en langues	4	12	5	3	2	2	17	10	17
Utilisation du CECRL	1	3	1	0	0	0	23	21	23
Langues utilisées pour les documents sur le lieu de travail/l'intranet	23	12	1	1	1	1	0	11	22
Langues utilisées pour les logiciels, les programmes web	21	11	0	1	2	0	2	11	24
Stratégies linguistiques externes									
Langues utilisées pour les rapports annuels/rapports d'activité	23	7	1	0	5	1	1	12	22
Langue utilisée pour le marketing	23	11	0	1	3	3	0	10	21
Langue utilisée pour la promotion de la marque/de l'identité	23	12	2	1	4	2	0	8	20
Langue utilisée pour le site web	22	12	1	1	1	1	1	11	22

Langues autres que l'anglais proposées dans le monde du travail dans 24 entreprises en France (N ≥ 2) :

Espagnol, allemand, italien, néerlandais, portugais, russe

Pour ce qui concerne l'usage des langues dans les entreprises, on constate que les langues les plus présentes (anglais, espagnol, allemand, néerlandais, italien, portugais...) sont les langues européennes qui, au regard de différents facteurs, ont le poids relatif le plus important.

Pour ce qui concerne les contrats de travail, la loi rappelle la préséance de la langue française et protège en même temps les salariés étrangers. La loi « relative à l'emploi de la langue française » précise en effet sur ce point dans son article 8 que

« Lorsque l'emploi qui fait l'objet du contrat ne peut être désigné que par un terme étranger sans correspondant en français, le contrat de travail doit comporter une explication en français du terme étranger. Lorsque le salarié est étranger et le contrat constaté par écrit, une traduction du contrat est rédigée, à la demande du salarié, dans la langue de ce dernier. Les deux textes font également foi en justice. En cas de discordance entre les deux textes, seul le texte rédigé dans la langue du salarié étranger peut être invoqué contre ce dernier ».

Principales conclusions générales :

Il faut tout d'abord souligner que la classification distinguant entre « langues de migrants » et « langues étrangères » est parfois prise en défaut par la réalité et la complexité des situations : des langues comme l'italien, l'espagnol ou le portugais peuvent être enseignées dans le secondaire (comme langues « vivantes » ou « étrangères ») et être à la fois la langue première d'une partie de la population issue de la migration. L'enquête montre que la politique linguistique de la France dans le domaine de l'enseignement est à la fois ouverte à la diversité linguistique (on y propose de nombreuses langues) et fait écho au versant linguistique de la mondialisation (l'anglais y domine assez largement, devant l'espagnol et l'allemand). Il faut cependant noter que le cas de Corte donne l'impression que la présence d'une langue régionale semble ralentir cette poussée vers le plurilinguisme.

Initiatives et projets pilotes prometteurs

Au plan international, l'Organisation Internationale de la Francophonie organise à Québec en juillet 2012 un forum mondial de la langue française. Les autorités françaises ont pour leur part récemment tenu des Etats généraux du multilinguisme outre-mer (décembre 2011) et le Conseil stratégique des langues a remis en janvier 2012 un rapport sur le thème « Apprendre les langues, apprendre le monde ». Les universités françaises, les municipalités et les centres de formations accordent en France une large place à l'enseignement du français langue étrangère (FLE), dans un double but : intégration des migrants et diffusion de la langue vers l'extérieur. Pour sa part, l'Université de Strasbourg mettra en place à partir de la rentrée 2012-2013 un projet d'intercompréhension entre langues apparentées. Enfin la ville de Marseille sera en 2013 la capitale culturelle européenne, ce qui devrait avoir des retombées très positives sur son offre linguistique.

Ce projet est mis en oeuvre par un consortium de plus de 30 partenaires



Subventionné par



Publié par



www.language-rich.eu

© British Council 2013 Brand and Design/C403

Le British Council offre des opportunités à l'international pour le Royaume-Uni et les autres pays et construit des relations de confiance mutuelle à travers le monde.

Organisation caritative agréée sous le numéro 209131 (Angleterre et Pays de Galles) SC037733 (Ecosse).